

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation**

Mardi 21 avril 2026

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site [www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be), rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel.	
<b>AUDITIONS</b> .....	1
Le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones.....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – M. Olivier de Wasseige.	
Audition de M. Van Strythem, Lieutenant-Général et Chef de la <i>task force</i> « Drones et innovation » au ministère de la Défense.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Michel Van Strythem, Lieutenant-Général et Chef de la <i>task force</i> « Drones et innovation » au ministère de la Défense.	
Audition de M. Pourbaix, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie.....	4
Intervenants : Mme la Présidente – M. Étienne Pourbaix, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie.	
Audition de Mme Ramakers, Directrice générale d'Agoria Wallonie.....	7
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Clarisse Ramakers, Directrice générale d'Agoria Wallonie.	
Audition de M. Lauwereys, Général de brigade d'aviation, Ir. et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense.....	10
Intervenants : Mme la Présidente – M. Steven Lauwereys, Général de brigade d'aviation, Ir. et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense.	
Échange de vues.....	12
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Freddy Mockel – M. Olivier de Wasseige – Mme Valérie Bluge – Mme Anne Laffut – Mme Christine Mael – M. Vincent Maillen – M. Michel Van Strythem, Lieutenant-Général et Chef de la <i>task force</i> « Drones et innovation » au ministère de la Défense – M. Étienne Pourbaix, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie – Mme Clarisse Ramakers, Directrice générale d'Agoria Wallonie – M. Steven Lauwereys, Général de brigade d'aviation, Ir. et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Confiance au président et au rapporteur.....	28
<b>REPRISE DE LA SÉANCE</b> .....	29
<b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....	29
Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1).....	29
Désignation d'un rapporteur.....	29
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – M. Loris Resinelli – M. Eddy Fontaine.	
Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.....	29
Intervenants : Mme la Présidente – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Discussion générale.....	32
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Eddy Fontaine – M. le Président – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard – Mme Anne Laffut – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
<b>REPRISE DE LA SÉANCE.....</b>	<b>51</b>
<b>PROJETS ET PROPOSITIONS.....</b>	<b>51</b>
Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1) (Suite).....	51
Examen et vote des articles.....	51
Vote sur l'ensemble.....	52
Confiance au président et au rapporteur.....	52
<b>REPRISE DE LA SÉANCE.....</b>	<b>52</b>
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>53</b>
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien au secteur des biotechnologies agroalimentaires ».....	53
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et le risque de fracture numérique de troisième degré » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faible maturité numérique des Wallonnes et des Wallons » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le partenariat avec Proximus pour renforcer la cybersécurité des Wallons ».....	54
Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Maillen – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la transformation des entreprises wallonnes par l'intelligence artificielle (IA) » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les emplois wallons confrontés à l'intelligence artificielle (IA) ».....	56
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les contrôles dans le cadre du dispositif des APE ».....	57
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des points de contact uniques » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi autour de points de contact uniques » ;	

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les points de contact uniques pour les chercheurs d'emploi »..... 59

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – Mme Éliane Tillieux – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le futur des agences locales pour l'emploi (ALE) »..... 63

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – Mme Dorothée De Rodder – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les jobs fantômes ».....67

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la remise en question du modèle traditionnel de carrière par les jeunes travailleurs ».....68

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les effets préoccupants de l'augmentation des prix dans le secteur des titres-services sur les conditions de travail des aides-ménagères ».....69

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir de Digistart »..... 71

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le recul des budgets dédiés à la formation dans les entreprises »..... 72

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

**ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)**..... 73

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 73

Interpellations et questions orales retirées..... 74

**LISTE DES INTERVENANTS**..... 75

**ABRÉVIATIONS COURANTES**..... 76



# COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Éliane Tillieux, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 8 minutes.

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Madame la Présidente, nous souhaiterions inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de notre Commission la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1).

**Mme la Présidente.** – C'est noté.

## AUDITIONS

### **Le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les auditions sur le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones.

Nous accueillons aujourd'hui :

- M. Van Strythem, Lieutenant-Général et Chef de la *task force* « Drones et innovation » au ministère de la Défense ;
- M. Pourbaix, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie ;
- Mme Ramakers, Directrice générale d'Agoria Wallonie ;
- M. Lauwereys, Général de brigade d'aviation, Ingénieur et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense.

Je vous remercie d'avoir répondu favorablement à notre demande. Notre Commission est très intéressée de

pouvoir échanger avec vous sur cette question des dispositifs de défense contre les drones et surtout sur l'instauration de filières de production en Wallonie.

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge** (MR). – Je propose Mme Laffut comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je demande à être corapporteur.

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, Mme Laffut et M. de Wasseige sont désignés en qualité de rapporteurs.

### *Audition de M. Van Strythem, Lieutenant-Général et Chef de la task force « Drones et innovation » au ministère de la Défense*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Van Strythem.

**M. Michel Van Strythem**, Lieutenant-Général et Chef de la *task force* « Drones et innovation » au ministère de la Défense. – Bonjour à toutes et à tous, je suis le lieutenant-général ingénieur Michel Van Strythem, Chef de l'innovation et de la défense. Je suis particulièrement honoré d'avoir été invité à cette audition dans le cadre de la résolution qui a été votée en ce Parlement visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones. Ce n'est, en effet, pas courant d'avoir dans un parlement d'une des entités fédérées de notre pays, en l'occurrence le Parlement wallon, la présence de deux généraux de la Défense.

Je tiens néanmoins, par un petit *disclaimer*, à préciser que nous représentons la Défense dans le cadre de nos fonctions respectives. En ce qui me concerne, j'interviens en tant que conseiller du chef de la Défense

en matière d'innovation opérationnelle – j'y reviendrai par la suite. Mon collègue, le général de brigade Steven Lauwereys, intervient dans sa fonction spécifique au sein de l'Institut royal supérieur de défense. Nous ne représentons donc ni le Gouvernement fédéral ni spécifiquement notre ministre de la Défense chargé du commerce extérieur. Pour les questions politiques qui les concernent, je renvoie vers vos collègues du Parlement fédéral.

Ceci étant précisé, vous pouvez compter sur nous pour commenter et donner réponse à vos questions concernant la décision ou l'orientation qui relèvent de nos domaines de compétence respectifs.

D'ailleurs, le Parlement wallon ne m'est personnellement pas inconnu puisque, dans le cadre de ma fonction passée de circonscriptionnaire pour la Région wallonne ou représentant protocolaire du chef de la Défense en Région wallonne, j'ai pu assister plusieurs fois, mi-septembre, à l'ouverture de l'année parlementaire wallonne ici à Namur. Depuis l'été 2025, j'occupe le poste de chef de l'innovation opérationnelle au sein de la Défense. Certains d'entre vous qui suivez notre ministre sur les réseaux sociaux ou qui avez lu la presse me connaissent peut-être sous le pseudonyme du « Général Drone ».

Jusqu'à la mi-septembre 2025, j'étais commandant de la force cyber de la Défense et du Cyber Command du SGRS, le Service général de renseignement et de la sécurité, qui constitue l'un des deux services de renseignement de notre pays. Il y a cinq ans, j'avais eu l'occasion de lancer la création de notre nouvelle force, la cinquième force au sein de la Défense, la Cyber Force, aux côtés de la force terrestre, de la force aérienne, de la marine et du service médical, bien connus de tous. Cette cinquième force est active dans le cinquième domaine opérationnel de l'OTAN et de l'Union européenne, le cyberspace, aux côtés des domaines terrestre, aérien, maritime et spatial.

Dans ces deux fonctions, précédemment en tant que commandant du Cyber Command - Cyber Force et, aujourd'hui, en tant que chef de l'innovation opérationnelle à la Défense, j'ai pu constater la valeur de la coopération opérationnelle, d'une part, avec les collègues à l'étranger et les services de renseignement et de sécurité et, d'autre part, avec les mondes de l'industrie, de la recherche et du développement, de la formation et de l'enseignement. La mise en place d'une Cyber Defense Factory à A6K, à Charleroi, et la coopération renforcée avec Agoria dans le cadre de leur initiative « Cyber Made in Belgium » en constituent deux exemples tangibles.

La devise de la Cyber Force, « *cyber force through partnerships* » – cyberforce au travers des partenariats –, exprime bien cette approche. Je me réjouis tout particulièrement de retrouver ces types de coopération dans la résolution votée par votre Parlement concernant

les drones. J'espère que celle-ci appuiera une généralisation possible de l'approche initiée dans le domaine cyber au domaine plus large de la robotique militaire.

Malheureusement, la présence de généraux en ces murs est aussi un signe d'une situation géopolitique pas très réjouissante. La menace, voire le début d'une guerre hybride, est une réalité dans toute l'Europe, même dans notre pays. On observe une recrudescence de l'espionnage, ainsi que des campagnes de désinformation incessantes visant à saper la confiance dans les gouvernements, nos valeurs et nos modes de vie.

Attaques DDoS et autres cyberattaques ; interférence avec les signaux de navigation GNSS utilisés pour l'aviation générale, notamment au-dessus des pays baltes et de la Finlande ; cyberpositionnement dans ce que l'on appelle l'« *operational technology* » ou l'IT des systèmes industriels dans certaines infrastructures critiques en Europe, y compris les systèmes spatiaux – petite référence à l'ESEC, à Redu, pour lequel on a d'ailleurs entrepris des actions ; sabotages et mises en carte suspectées de nos câbles sous-marins européens ; incursions de drones élusifs non identifiés dans l'espace aérien civil, mais surtout au-dessus de zones sensibles à la fin de l'année dernière, dans plusieurs pays européens comme chez nous ; même des attaques, toutes très difficilement attribuables, contre des bâtiments, ou encore des tentatives d'attentats, comme le cas du PDG de Rheinmetall, une importante entreprise allemande du secteur de la défense également active dans le domaine des drones et de la défense antiaérienne ; tout cela exige une réaction sociétale qui ne se limite certainement pas au domaine de la défense.

Les formes de guerre sont également en mutation. Elles ne cessent de se transformer, tant dans leur nature que dans la manière dont elles sont conduites. Cette mutation n'est plus simplement une perspective théorique, mais une réalité malheureusement bien tangible. Les théâtres d'opérations ukrainiens, mais aussi actuellement au Moyen-Orient, révèlent un bouleversement profond des dynamiques militaires où l'émergence de nouvelles technologies dominées par l'innovation technologique bouleverse les schémas traditionnels et impose une refonte en profondeur des doctrines opérationnelles. Trois éléments se distinguent :

- les systèmes téléopérés, dans toutes les dimensions air-terre-mer, qui utilisent les effets multiplicateurs des domaines cyber et spatiaux ;
- la transparence digitale du théâtre opérationnel dans son ensemble, appuyée notamment par les technologies d'intelligence artificielle, mais aussi une généralisation de la digitalisation et de la connectivité IoT, qui permet d'avoir une certaine transparence quant à ce qu'il se passe sur un théâtre opérationnel ;

- l'effet de masse, lié à un rapport coût-efficacité, créant un effet de saturation des systèmes traditionnels, qui ne sont pas encore adaptés.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de ces trois aspects, car ce serait un peu long, mais si vous avez des questions, je peux y revenir.

Pour les systèmes téléopérés multidimensionnels, il n'est pas question de remplacer les systèmes conventionnels, mais de les consolider et de les adapter en intégrant ces nouvelles technologies avec les systèmes et les approches traditionnelles. Il ne s'agit pas de recourir à l'une ou à l'autre technologie, mais de recourir à l'une et à l'autre technologie. On utilise parfois la terminologie *manned-unmanned teaming* pour expliquer cette combinaison de systèmes plus ou moins autonomes avec une approche humaine et plus traditionnelle.

Deuxièmement, la transparence du champ de bataille. À ce sujet, le point à retenir, à mon sens, est la complexité et la diversité de toutes les technologies impliquées dans ces cinq domaines opérationnels. Parmi ces cinq domaines, on compte les trois domaines traditionnels que sont l'air, la terre et la mer. Ils constituent la partie visible de l'iceberg. Ce sont les plateformes volantes, terrestres, marines ou sous-marines. Toutefois, dans les deux autres dimensions, il y a les aspects communication, cyber et guerre électronique qui s'imbriquent dans ces différentes plateformes. D'autre part, il y a l'utilisation de l'intelligence artificielle tant au niveau du *edge computing* – les techniques de calcul à bord des systèmes – qu'au niveau de la planification et de la gestion d'une opération au niveau digital, avec des techniques d'intelligence artificielle.

Toutes ces technologies font partie du problème : la guerre électronique, l'intelligence artificielle, les plateformes dans toutes les dimensions, les combinaisons de tout cela, et le fait que l'on soit contre des combinaisons de tout cela. C'est ainsi que se présente le domaine de la robotique militaire.

Troisièmement, la masse et la soutenabilité. La défense collective repose sur la capacité des alliés à disposer d'un effort militaire soutenu dans la durée. C'est une question d'accès à la *supply chain*, de techniques de production non traditionnelle dans le domaine de la défense, et de production de systèmes moins chers et en plus grandes quantités pour compléter les systèmes dits classiques. Il existe donc pas mal de processus innovants et non traditionnels qui ne sont pas forcément évidents pour les fournisseurs de défense traditionnels.

Pour répondre à tous ces défis, le Gouvernement fédéral a adopté, l'été dernier, la Vision stratégique de la Défense 2025. Elle comporte trois grands objectifs stratégiques. Le premier grand objectif stratégique est

de reconstruire ce que l'on appelle la défense collective. Il s'agit de générer des capacités pour contribuer à la défense de la zone euro-atlantique. Le deuxième objectif est de reconstruire la défense territoriale et la résilience sociétale. Ce sont deux objectifs que nous pouvions remplir il y a une quarantaine d'années et que nous devons maintenant commencer à reconstruire.

Le troisième objectif de cette vision stratégique est de préparer les forces armées au combat de demain et, malheureusement, d'aujourd'hui. Cela consiste à investir dans des technologies avancées et à les intégrer dans de nouvelles formes d'engagement opérationnel comme l'usage des drones dans la préparation et l'engagement des forces armées. Ce troisième objectif consiste donc à préparer les forces armées aux conflits d'aujourd'hui et de demain. C'est ce que j'appelle l'innovation opérationnelle. Cette refonte de la défense s'inscrit dans le contexte actuel de menaces hybrides dans la société d'aujourd'hui et de demain, où la digitalisation à grande échelle continue de se développer, avec des technologies de rupture telles que l'intelligence artificielle et même l'informatique quantique.

Nous mison ici sur deux éléments importants : des cycles d'innovation beaucoup plus rapides – « beaucoup plus rapides », je ne peux qu'insister sur cet élément – et des méthodes de production non traditionnelles – j'insiste également sur « non traditionnelles ». J'ai fait passer les deux messages clés de l'innovation opérationnelle. Dans le texte que j'ai préparé, je fais référence à toutes ces technologies qui font partie du problème : cyberspace, guerre électronique, drones contre-drones dans toutes les dimensions opérationnelles, intelligence artificielle.

Pour renforcer la résilience de la défense, mais aussi la résilience sociétale, la coopération est indispensable. J'ai d'ailleurs commencé mon intervention avec ce point. Il est question de la coopération opérationnelle interdépartementale au sein des structures du Conseil national de sécurité qui est en cours, notamment sur le sujet en question. Je préside d'ailleurs le groupe de travail interdépartemental pour établir un plan de détection nationale contre les drones qui constituent une menace, avec une série de services qui ont été identifiés par les ministres fédéraux compétents. Il en va également de la coopération avec les acteurs sociétaux, en matière de recherche et développement, les acteurs industriels et les acteurs sociétaux, en matière de formation et de développement des talents.

En janvier dernier, une journée entière de réunions, de *meet-and-greets* et de *speed datings* a été organisée pour mon équipe, avec des organisations et des entreprises du secteur de la robotique militaire, qui ont été mises en relation par les cabinets de l'Économie et de l'Innovation des Régions wallonne et flamande, avec, en Région wallonne, la présence active de M. le Ministre Jeholet. Nous avons pu y rencontrer de

hautes écoles techniques, des instituts de recherche, des acteurs industriels, en ce compris des spin-off. Une deuxième journée est planifiée bientôt avec les universités. Je peux vous assurer que j'ai pu constater un immense potentiel, beaucoup d'enthousiasme ainsi qu'une forte volonté de coopération. Pour votre information, des contacts ont également été pris récemment avec la Région de Bruxelles-Capitale. Je tiens à porter à votre connaissance qu'un officier de liaison Défense avec les entités fédérées a été mis en place au sein de notre département Stratégie à la Défense et qu'il est systématiquement convié à prendre connaissance de toutes ces initiatives.

C'est sur cette note résolument positive et optimiste, dans un esprit d'ouverture envers notre société, que la reconstruction des forces armées s'accélère désormais, notamment dans le domaine des drones et des contre-drones, dans les différentes dimensions – terrestre, aérienne et navale –, avec une interaction importante avec le cyberspace et le domaine spatial. C'est une nouvelle discipline que je synthétiserai sous le vocable de robotique militaire.

Concernant les recommandations de la résolution votée en ce Parlement visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones, je ne peux qu'appuyer la mise en œuvre des recommandations 1, 2, 8 et 10. Ces recommandations concernent mon domaine de compétence. Je formulerai tout de même trois remarques : il faut les élargir au domaine de la robotique militaire multidimensionnelle, en s'assurant de leur plus-value pour le développement des capacités pour les forces armées, d'un retour sur investissement pour les capacités de la défense, et en s'assurant qu'elles génèrent un cycle d'innovation beaucoup plus rapide ainsi qu'une soutenabilité renforcée par une production non traditionnelle. C'est un élément que j'avais déjà mentionné.

Concernant les autres recommandations, en l'occurrence les recommandations n° 3, 4, 5, 7 et 9, je renvoie partiellement vers l'avis complémentaire de mon collègue de l'IRSD.

Je vous remercie de votre attention et je me tiens prêt à répondre à vos questions.

**Mme la Présidente.** – Je vous remercie, Monsieur le Lieutenant-Général.

***Audition de M. Pourbaix, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie***

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Pourbaix.

**M. Étienne Pourbaix,** Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie. – Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous

remercie de nous accueillir et de nous permettre de présenter ce qui se fait et ce que nous souhaitons mettre en œuvre dans le cadre de la politique des drones et des contre-drones en Wallonie.

Je suis le directeur du pôle de compétitivité Skywin, actuellement responsable en Wallonie pour la partie « aéro, *space*, drones et défense », ce dernier segment étant partagé avec MecaTech. Nous nous occupons plus de la partie aérienne – aéro et drones – tandis que MecaTech s'occupe plus de la partie « *land* ».

Je ne vais pas redire ce qu'est un pôle de compétitivité. Vous connaissez les missions et les domaines d'actions stratégiques, donc les quatre filières que nous couvrons. Initialement, nous avons un plan stratégique sur trois ans de 2022 à 2024. Il a été prolongé pour 2025-2026 avant la mise en œuvre d'un nouveau cadre, à l'occasion du nouveau paysage de l'innovation, qui sera mis en place par le ministre d'ici quelques mois. Voilà pour le contexte.

Si l'on fait un zoom sur la chaîne de valeur du secteur du drone en Wallonie, qu'est-ce qu'une chaîne de valeur complète ? C'est très compliqué. Vous pouvez regarder les différents pictogrammes. Ce qui est important, c'est de se dire qu'en Wallonie nous disposons d'une expérience indiscutable, reconnue historiquement dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense. On peut se baser sur cet acquis indiscutable sur la partie wallonne. Ce sont de rares secteurs où la Wallonie est plus importante économiquement que d'autres parties du pays.

Ce sont des *assets* sur lesquels on doit se baser. Par rapport au secteur du drone, nous pouvons établir des synergies certaines avec des secteurs qui sont déjà présents, forts et reconnus en Wallonie. J'ai parlé de l'aéronautique et de la défense, bien sûr, mais on peut y rajouter tout ce qui est le secteur spatial. Quand vous faites de l'observation de la Terre avec des satellites à basse altitude, les technologies utilisées pour les senseurs – qu'ils soient optiques, infrarouges, magnétiques ou que sais-je –, vous pourriez très bien les utiliser également dans des options drones. C'est la même chose pour l'électronique embarquée dans les satellites et de plus en plus dans les avions. Vous pouvez utiliser le même type de technologie dans le segment drone. Pour tout ce qui est traitement des informations issues des drones – le traitement des données et l'intelligence artificielle qu'il y a derrière, et cetera –, ce sont des *assets* qui existent et qui ne sont peut-être pas encore utilisés actuellement pour le segment drone, mais que l'on pourrait parfaitement exploiter.

Malheureusement, on est obligé de constater un certain nombre de faiblesses sur le segment drone en Wallonie. L'écosystème est encore trop souvent composé de petits acteurs. Ce que je dis n'est pas péjoratif ; c'est souvent très créatif et très innovant. Malheureusement, ces petits acteurs sont souvent sous-

capitalisés, ce qui leur pose des problèmes quand il faut gérer des projets complexes. Ils ont une double peine : ils n'ont pas encore l'expérience de gérer des projets complexes qui manient plusieurs technologies, plusieurs intégrations, et cetera ; en plus, ils n'ont pas les capitaux pour absorber le choc des déceptions. Quand on fait de l'innovation, on ne réussit pas du premier coup. Cela a créé des ennuis et quelques acteurs ont malheureusement dû cesser leurs activités à cause de cela.

On a constaté, notamment quand on a commencé à travailler sérieusement sur les drones en 2023, un manque de connaissance mutuelle des acteurs, même en Wallonie. Les acteurs qui étaient présents sur le segment drone ne se connaissaient pas assez. Volontairement ou involontairement, on peut en discuter, mais toujours est-il qu'il n'y avait pas assez de collaboration et qu'ils ne mettaient pas ensemble leurs forces. C'est peut-être lié au fait que, quelque part, il n'y a pas d'intégrateur système. C'est pourtant essentiel d'avoir quelqu'un – une ou plusieurs entités – qui est responsable d'offrir une solution la plus complexe possible. C'est ce qui a fait la force de l'aéronautique et du spatial : nous avons des acteurs de référence qui peuvent jouer le rôle d'intégrateur – Safran, SONACA, FN Herstal, John Cockerill. Il y en a d'autres, mais on n'a pas cette case au niveau du segment drone.

Dernier point, la réglementation au niveau du vol des drones est encore beaucoup trop restrictive et les délais d'autorisation de vol pour de nouveaux types de missions sont très longs. Cela pénalise les gens qui veulent créer de nouvelles applications. La semaine passée, j'étais au Canada pour préparer la mission du ministre Dolimont qui y est actuellement, dont l'aéronautique est un des secteurs. Il y avait un salon spécialisé sur l'aéronautique où il y avait un segment drone. Au Canada, ils ont des surfaces beaucoup plus grandes et une population beaucoup plus disséminée, de sorte que les risques sont peut-être plus faibles, mais en tout cas, ils ont des autorisations en moins de 15 jours pour faire des missions que l'on n'envisage même pas chez nous. Il y a un problème.

Si l'on arrive sur le problème des contre-drones – C-UAS –, je voudrais juste dire qu'il y a quatre phases qu'il faut vraiment bien comprendre. Si vous voulez avoir une stratégie contre-drones, une fois que vous avez détecté une menace potentielle, vous devez suivre cette menace, l'identifier et, le cas échéant, la neutraliser. Si une des briques n'est pas réalisée, toute la chaîne s'effondre. Il ne sert à rien de détecter des choses que vous ne pouvez pas identifier afin de savoir si ce sont des amis ou des ennemis. Cela ne sert à rien de suivre des choses si vous n'avez de toute façon aucune capacité de les neutraliser. Les quatre se tiennent et il ne sert à rien de ne s'appliquer que sur une seule de ces cases. C'est quelque chose qu'il faut bien comprendre dans cette approche.

Sur ce qui a été fait au niveau du pôle Skywin – pour certains avec le pôle MecaTech où l'on travaille ensemble –, juste un petit rappel : en 2023, le Gouvernement wallon de l'époque avait confié au pôle un certain nombre de missions, comme réaliser des feuilles de route ou des *roadmaps* technologiques et stratégiques. Skywin avait été mandaté afin de réaliser une feuille de route sur le segment drone. En 2023, une première feuille de route sur le segment drone en Wallonie a été réalisée. Je dois reconnaître que, à l'époque, cette feuille de route n'abordait que très légèrement la thématique des contre-drones. On était plutôt sur la thématique du segment drone des plateformes, comme le disait le général tout à l'heure, et éventuellement du traitement de données issues de ces plateformes, mais pas de la menace que des plateformes non amies pouvaient susciter. C'était la situation.

En 2024, un groupe de travail Drone a été mis en place par le pôle Skywin – c'était d'ailleurs une des recommandations de cette *roadmap* de 2023 – dans lequel on retrouve des représentants de Wallonie Entreprendre, de l'AWEx, des secteurs actifs dans les domaines de l'aéronautique et de la défense, même ceux qui ne sont pas encore actifs dans le segment drone, ainsi que tous les acteurs. C'est là que l'on s'est rendu compte que tous ne se connaissaient pas. On en est à la sixième édition de ce GT Drone et l'on constate que la thématique contre-drones, C-UAS, devient de plus en plus importante et est abordée clairement dans ce groupe de travail.

Suite à l'évolution géopolitique, au contexte que le général vient d'expliquer et au besoin officiellement reconnu du BeMOD de disposer d'une capacité C-UAS, il a été décidé entre Skywin, MecaTech et ID2Move d'établir ensemble une cartographie des acteurs wallons sur le contre-UAS. Je n'en ai pas encore parlé, mais ID2Move est un incubateur avec unité de test volant qui se trouve à Nivelles, là où l'innovation peut être mise en place, mais il y a encore des restrictions. Je vais y revenir. C'est un partenaire avec lequel Skywin travaille depuis le début sur le segment drone.

Sur la base de cette cartographie, Skywin et MecaTech sont allés voir les acteurs majeurs du secteur de la défense en Wallonie – on en vite fait la liste : FN, Cockerill, Thales, SONACA, groupe Orizio donc SABENA Engineering et SABCA – pour leur présenter non seulement cette cartographie, leur exposer s'ils souhaitaient soumettre et répondre à la RFI que BeMOD avait initiée sur le contre-UAS, quels étaient les acteurs wallons que l'on trouvait importants, qu'ils devaient potentiellement intégrer, et également voir quelles étaient leurs intentions. Là, chacun est resté un peu sur ses réserves puisque l'on est dans un monde commercial. Ils étaient très intéressés par contre de recevoir la cartographie.

J'ai préparé, mais je ne vais pas rentrer dans les détails, les différentes phases – elles sont en anglais, car

on a fait tout le travail en anglais : détecter, suivre, identifier et neutraliser. Pour chacun de ces axes, au niveau des grandes entreprises, des PME et des centres de recherche présents en Wallonie, on a essayé de voir quels étaient les acteurs pertinents. La liste n'est pas exhaustive. Ce que vous avez, ce sont les plus importants, mais la liste complète du document est plus importante. On voit notamment dans plusieurs types de thématiques, dans les PME, des gens qui ne sont pas du tout actifs dans les drones pour le moment, mais qui pourraient très bien l'être parce qu'ils disposent des technologies. C'est la chose importante. Quand je vois, par exemple, Amos-LambdaX ou EVS, ce sont des gens qui ne font pas actuellement d'activité dans les drones, mais qui ont les technologies qui leur permettraient, notamment pour le segment « détecter », d'être présents. On a essayé d'être le plus large possible sur les briques technologiques disponibles. C'est cela qui intéressait vraiment les donneurs d'ordre que l'on est allés voir, parce que l'on a fait découvrir des choses qu'ils n'imaginaient peut-être pas.

Cet exercice a été fait et l'on a rajouté aux quatre axes – le général en a déjà parlé – quelque chose qui, je pense, est très important : les commandes et contrôles. Si vous avez quatre domaines, vous devez vous assurer qu'ils travaillent ensemble et qu'il y a une unité de commandement centralisée dans laquelle on retrouve également tous les aspects cyber, puisqu'il faut être sûr que vos ordres et vos informations ne sont pas piratés par ailleurs. On a donc rajouté cette capacité de commande et contrôle dans les cinq axes. C'est assez technique, je dois bien le reconnaître, mais c'est le but de cet exercice.

Si je reviens aux initiatives qui ont été prises, le ministre Jeholet – je ne vais pas lui apprendre – a mis en place une *task force* Défense au niveau wallon, dans laquelle les aspects contre-UAS sont abordés. Au niveau opérationnel, c'est guidé par Wallonie Entreprendre ; au niveau des pôles, c'est MecaTech qui est le représentant, mais on travaille en synergie à ce niveau avec le pôle MecaTech. On est également dans le groupe de travail que Wallonie Entreprendre a mis en place au niveau du pôle Skywin.

On en a déjà parlé : des actions ont été prises au niveau d'Agoria fédéral. Il y aura un salon DroneVision en mai 2026 qui sera organisé par le gouverneur de Liège sur les luttes antidrones, auquel on participera. Il y aura en décembre, au sein d'ID2Move, en partenariat avec l'ULB et l'École royale militaire, un C-UASD dans lequel on présentera clairement la cartographie. Tous les acteurs de la cartographie essaieront d'être présents.

Vous avez aussi les *technical interoperability exercises* – les TIE – qui sont normalement une initiative faite au niveau NATO. On peut dire que la Belgique en a également réalisé un sous l'égide

d'Agoria, au niveau fédéral, au Droneport à Saint-Trond. C'était un premier exercice.

Des hackathons ont lieu au niveau du BeMOD et l'AWEx est en train de mettre en œuvre – ce n'est pas encore très concret – une *drone capability coalition* au niveau européen, afin de positionner la Wallonie dans cette initiative européenne.

Pour terminer, je me permettrai d'expliquer quelques opportunités pour la Wallonie.

Le contexte a déjà été largement évoqué par le général, mais je reviens quand même sur cette réalité de la rapidité de l'innovation et la nécessité d'avoir des unités de production non traditionnelles. Nous ne sommes pas en situation de guerre pour le moment – je touche du bois –, mais on estime que, au niveau drones et contre-drones, la mise en place d'un nouveau système complet – innovation et production comprises – est de moins de six semaines en Ukraine. On est actuellement dans ces délais. Un représentant de ALX est allé plusieurs fois en Ukraine pour présenter ses solutions. Il a été confronté au problème que le délai est de moins de deux mois. Pour donner un ordre de comparaison, au niveau de la DGTA fédérale belge, si vous développez un nouveau type de mission, que vous voulez le proposer et faire des tests avec votre nouveau drone en Wallonie ou en Flandre, le temps d'ouverture d'un dossier simple est de quatre mois. Je ne parle même pas de l'innovation ; c'est juste demander de commencer à voler avec votre innovation. C'est quatre mois, et puis il y a encore le traitement. Vous aurez compris que l'on n'est pas tout à fait dans le même espace-temps. Cela pose problème.

Il faut dès lors favoriser la réactivité et l'agilité, pour paraphraser le général. On a la possibilité d'avoir des opportunités rapides de différenciation par rapport à l'Union européenne. Pour cela, il faudrait vraiment figer le fait d'avoir une bulle de test drone en Wallonie. Cela correspond à une zone définie, avec un périmètre au sol et une hauteur, dans laquelle vous êtes à peu près libre de faire ce que vous voulez – même si je caricature. Le problème est que ID2Move à Nivelles – c'est l'ancienne zone de test de Peugeot – a un espace ; ils ont déjà une forme de bulle de test, mais avec des limitations très fortes. Je pense qu'ils ne peuvent pas monter au-dessus de 400 mètres. De toute façon, ils ne peuvent pas faire non plus n'importe quoi. C'est au niveau européen que cela bloque encore, mais des souplesses sont en train de s'ouvrir à ce niveau. Je pense que la Belgique aurait tout intérêt à aller très vite pour ouvrir et libérer ce genre d'initiative.

On a l'initiative à Nivelles. On pourrait aussi avoir quelque chose autour de l'aérodrome de Saint-Hubert. On pourrait y créer une bulle de test plus large et probablement plus haute. C'est peut-être une discussion à avoir avec nos amis du BeMOD, parce que c'est un espace qui est très utilisé aussi pour d'autres

applications militaires. Si l'on ne l'a pas, cela va de toute façon bloquer le développement agile et rapide de nouvelles solutions en Belgique.

Lié à cela, vous aurez immédiatement la mise en place d'un *living lab*, parce que si vous avez de quoi tester, vous aurez les gens qui seront là pour créer des choses – parfois sans succès, mais on espère souvent avec succès.

Au niveau des aides publiques wallonnes, je sais que le paysage de l'innovation va être revu et qu'il y aura probablement une souplesse plus grande au niveau des aides et de la rapidité des aides. Vous imaginez bien que si vous avez des délais de moins de deux mois pour avoir une nouvelle solution implantée, cela doit aller très vite aussi si vous avez besoin d'aide de la Région wallonne – via le SPW EER, par exemple. Ce n'est pas par des projets de type pôle – qui sont assez lourds, qui prennent neuf mois – que vous y arriverez. On parle de petites aides – de 25 000 euros ou 50 000 euros, pas plus – qui pourraient être appliquées – c'est-à-dire que vous devez monter des innovations pour avoir la nouvelle tranche, et cetera – et qui seraient libérées très rapidement, en une ou deux semaines. La possibilité d'avoir cet outil serait intéressante, mais je sais que vous y pensez, Monsieur le Ministre.

Il y a une liste de sites critiques mise en place au niveau fédéral. Ils incluent des sites wallons, indiscutablement : des aéroports, des centrales nucléaires et autres. Peut-être que la liste critique faite au niveau fédéral pourrait être complétée par une liste wallonne des sites critiques. Il y a un exercice à faire de voir si l'on a, en Wallonie, d'autres sites critiques que ceux repris par le Fédéral au niveau de la protection.

Vous savez qu'il y a une action royale, pour le moment, pour faire plus travailler la Wallonie et la Flandre ensemble. C'est aussi essentiel, sur ce segment, que l'on ne se voie pas comme des concurrents entre Wallons et Flamands, mais que l'on essaie de travailler ensemble pour offrir des solutions communes. Agoria est le bon vecteur à ce niveau et c'est en train de se mettre en place. Mettre un groupe de travail où l'on s'ouvre est quelque chose qu'il faudrait renforcer.

J'ai essayé de ne pas dépasser le délai, mais je suis ouvert aux questions que vous pourriez me poser tout à l'heure.

#### ***Audition de Mme Ramakers, Directrice générale d'Agoria Wallonie***

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Ramakers.

**Mme Clarisse Ramakers,** Directrice générale d'Agoria Wallonie. – Monsieur le Ministre, Madame la

Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés et les Conseillers, je vous remercie pour l'invitation.

Agoria Wallonie est la Fédération des entreprises technologiques, avec deux grands piliers : l'industrie et le digital. Dans ce cadre, toutes les entreprises actives dans le domaine de la défense sont regroupées chez nous au sein d'un groupement qui s'appelle Agoria BSDI.

Outre le fait que je suis directrice de cette structure, j'ai aussi la chance d'être présidente du conseil d'administration de l'IRSD. Le général Lauwereys en parlera après moi ; je ne vais pas trop déflorer le sujet. Tout cela pour vous donner d'emblée un élément important : le lien entre les structures régionales et les structures fédérales et je vais même parler d'international dans mon intervention.

Tout d'abord, parlons du contexte et des menaces. Pourquoi est-ce important que vous mettiez cette résolution sur la table à l'heure actuelle ? Nous assistons, aujourd'hui, à un changement profond de l'environnement sécuritaire en Belgique comme partout ailleurs. Les conflits à nos frontières, en Ukraine et au Moyen-Orient, ont brutalement rappelé que la sécurité n'est plus un acquis.

Pour un pays comme la Belgique, nous devons être conscients de notre situation stratégique et des infrastructures critiques que nous avons en notre sein. Cette réalité de conflit est encore plus aiguë chez nous qu'ailleurs. Nous sommes le siège de l'OTAN et des institutions européennes. Nous avons des infrastructures bancaires, comme Euroclear, majeures et portuaires – je ne dois pas vous rappeler le rôle du port d'Anvers –, des sites chimiques et nucléaires, ainsi que des hubs logistiques essentiels. Nous sommes donc un pays si petit par sa taille, mais grand par son risque de menaces. Quand on parle de drones, il est clair que le territoire n'a plus de frontières.

Dans ce contexte, les drones peuvent être considérés comme faisant partie des ruptures technologiques majeures. Leur accessibilité – on a parlé tout à l'heure du rythme d'innovation sur les drones et du rythme de fabrication, c'est un élément important –, leur faible coût et leur sophistication croissante – je ne ferai que rappeler l'importance de l'IA, de la 5G et de l'autonomie – en font des outils aussi puissants que dangereux. Ils peuvent perturber un aéroport – on l'a vécu il y a quelques semaines –, espionner un site stratégique, livrer des charges explosives ou mener des opérations asymétriques redoutablement efficaces. Ils ont surtout différentes formes. On a souvent, dans notre jargon, l'habitude de voir des drones comme étant des engins aériens, mais ils prennent également des formes terrestres et navales. C'est la coordination de tous ces éléments avec les outils de défense qu'il y a lieu de considérer, tout comme le fait de contrer cette menace de drones.

Il n'existe pas de solution miracle. La menace est multiple, hybride et évolutive. Elle s'exprime aussi bien dans le civil que dans le militaire. La seule réponse crédible – M. Pourbaix en a parlé – est systémique, intégrée et coordonnée. J'ajouterai qu'elle est également européenne parce que l'on a parlé de l'importance des intégrateurs. On ne doit pas se borner à voir la Belgique comme le territoire d'intégrateurs potentiels.

Aujourd'hui, mon message devant vous est clair : le temps d'agir, c'est maintenant. Les années 2025-2030 seront décisives et ce que nous n'organisons pas aujourd'hui devra être acheté demain, dans l'urgence et parfois ailleurs, au prix fort avec une dépendance stratégique accrue. Cette phrase est vraiment très importante dans mon intervention.

La filière wallonne et belge a des atouts, c'est certain, mais comme l'a dit Étienne Pourbaix – on ne s'était pas entendus avant, je suis donc contente de voir que nos discours convergent –, elle est surtout fragmentée. On ne part pas de zéro en Wallonie ni en Belgique ; on a des entreprises et des organismes wallons qui ont la capacité de contribuer à un écosystème belge de drones et de *counter-drone* : la FN Herstal, John Cockerill, Thales, KNDS, SABCA du groupe Orizio, Phoenix AI, ALX Systems. Nous avons également des universités qui sont à l'origine de certaines spin-off, comme Mirmex Motor, et le rôle des pôles de compétitivité, comme MecaTech et Skywin, est crucial.

Outre cet écosystème de production potentielle de drones, on a aussi un tissu industriel *counter-drone* mature, dense et technologiquement avancé. Là, je rejoins Étienne Pourbaix : outre les grandes structures de défense habituelles, ce sont principalement des PME innovantes qui vont pouvoir développer ce que l'on appelle les briques technologiques, c'est-à-dire des systèmes d'innovation qui vont être mis ensemble pour créer un véritable modèle *counter-drone* : les capteurs radar ainsi que le système de détection et d'identification, qui est vraiment crucial, comme on l'a vu avec ce qui se passait autour de l'aéroport. Quels drones sont des réelles menaces ? Quels drones relèvent plutôt de l'utilisation domestique ? Quelles sont les solutions de neutralisation *soft-kill* et *hard-kill* ? Quelles sont les plateformes d'intégration, de mise en commun de données ? Quels sont les logiciels critiques pour analyser le risque et l'aide à la décision ? Qui dit intelligence artificielle dit nécessairement que l'on va devoir y répondre par le même type de technologie.

À cela s'ajoutent les universités, les centres de recherche et l'École royale militaire, dont le général Lauwereys parlera. Ils permettent d'avoir un modèle à triple hélice, c'est-à-dire industrie, recherche et pouvoirs publics. Tous ces éléments sont déjà mis en place dans notre pays, mais le diagnostic est aussi très clair : cet écosystème est fragmenté. Aujourd'hui, la Belgique excelle dans le développement ainsi que dans la

production des composants et des sous-systèmes, mais nous ne fournissons pas encore – et je rejoins là M. Pourbaix – de système Counter-UAS complet et intégré, capable d'opérer comme un véritable système multicouche antiaérien. Or c'est précisément ce que recherchent à la fois la Défense pour protéger ses forces et ses infrastructures, les autorités civiles pour protéger l'espace public, les partenaires européens et l'OTAN.

On a eu l'occasion d'inviter le ministre Francken et le ministre Jeholet dans une série d'industries. Comme l'a rappelé le général Phaleg, la Défense n'achète ni un modèle IKEA ni des pièces détachées. Elle achète des modèles finis. C'est un élément clé dans la manière dont l'industrie peut collaborer avec la Défense.

Cette fragmentation n'est pas une faiblesse technologique. Je vous l'ai dit, nous avons des entreprises capables de créer ces fameuses briques technologiques. C'est une faiblesse organisationnelle et stratégique, et donc une vraie opportunité. Notre défi est de passer des briques technologiques à un système intégré de ces différentes briques. La Wallonie peut jouer un rôle clé ; le défi central est clairement identifié au sein d'Agoria. Il faut passer de solutions isolées à des systèmes intégrés, interopérables – qui fonctionnent entre eux – et contrôlables, c'est-à-dire dont on peut vérifier à chaque moment la situation.

Cela suppose trois ruptures majeures.

Premièrement, il y a l'intégration. La valeur ne réside pas dans un capteur seul ou un effecteur isolé – ce que l'on appelle des briques technologiques –, mais dans leur coordination via un *command and control* – ce que l'on appelle C2 – robuste, capable de fusionner des données, c'est-à-dire de collecter les données venant des différents endroits, d'analyser le risque, d'opérer à la vitesse d'une machine et de soutenir un processus de décision juridiquement et opérationnellement efficace.

Deuxièmement, il y a l'interopérabilité. Les solutions doivent fonctionner ensemble, entre acteurs civils et militaires, entre niveaux local, régional, national, Union européenne et OTAN. On l'a vu dans l'intervention d'Étienne Pourbaix, quand on voit les initiatives prises à la fois au niveau provincial, de l'Union européenne, de la Région et du Fédéral, on se rend compte de la complexité institutionnelle. Les standards, l'architecture modulaire et l'intégration dans l'espace aérien belge et européen deviennent des avantages stratégiques majeurs. Je ne peux que renforcer les demandes d'accélérer la réglementation européenne sur le sujet.

Troisièmement, il y a la doctrine et l'usage. Un système Counter-UAS n'est pas un produit. C'est un concept d'opération qui doit tenir compte des règles d'engagement, de la gestion du risque, de la coordination interagences et de la responsabilité politique. C'est ici que la Wallonie peut jouer un rôle clé

par ses compétences en systèmes complexes, par sa tradition d'intégration industrielle, par sa capacité de structurer des consortiums et par son lien fort entre innovation, industrie et autorité publique. Je crois que les interventions du général Van Strythem et d'Étienne Pourbaix ne font que confirmer que l'on a ces éléments sur notre territoire wallon. La Wallonie peut devenir un pivot d'intégration Counter-UAS, pas seulement un fournisseur de technologies. On va un peu plus loin que la seule capacité de production en tant que telle de drones. On voit à un niveau plus large et au niveau Counter-UAS comment la Wallonie peut devenir, via ses entreprises, un architecte de solutions souveraines pour le Fédéral. Notre client majeur reste la Défense nationale, même si – j'y reviendrai – nous avons aussi des vocations à entrer dans des programmes européens.

Quelles sont les recommandations stratégiques que je me permettrais de faire ? Il y en a cinq.

On doit agir en deux temps. À court terme – l'année 2026 –, il convient de déployer rapidement des capacités existantes pour protéger les sites critiques via des procédures adaptées et des appels à solutions flexibles. On a parlé du délai d'innovation en matière de drones. Cela veut dire qu'en matière de *counter-drone*, on doit s'adapter systématiquement aux innovations faites. On est dans un processus d'innovation beaucoup plus rapide que ce que l'on connaît dans d'autres secteurs et que l'on a connu par le passé.

À moyen terme – trois ou quatre ans –, il faut que l'on développe des systèmes intégrés évolutifs, adaptables à l'intelligence artificielle hostile, via des consortiums belges structurés. C'est la deuxième recommandation, des consortiums nationaux Counter-UAS. Il ne s'agit pas de fusionner des entreprises – cela prend beaucoup trop de temps –, mais d'orchestrer leur complémentarité autour d'une architecture commune, de standards d'intégration partagée et, comme l'a rappelé Étienne Pourbaix, d'une feuille de route technologique commune. On sait que les enjeux commerciaux entre ces entreprises peuvent être compliqués à dépasser, mais je crois que via la *task force* et via tout le travail que l'on est en train de faire, avec la Défense également, on peut arriver à un résultat qui fera la différence sur cette feuille de route technologique.

La troisième recommandation consiste à investir dans des infrastructures communes. Je rejoins ce qu'Étienne Pourbaix a dit tout à l'heure : il faut développer des sites permanents de tests et d'évaluations Counter-UAS. À l'heure actuelle, il y a le DronePort à Saint-Trond, sur l'ancien aéroport militaire, mais ce site n'est pas suffisant et l'on devrait s'équiper en Wallonie du même type de site pour permettre à nos entreprises non seulement de tester leurs solutions, mais aussi de tester leur capacité à travailler ensemble.

Quatrièmement, il s'agit d'adapter les modèles d'achats publics. Ce n'est pas nouveau, mais des

marchés publics plus flexibles pourraient avancer plus vite dans l'acquisition de systèmes existants et permettraient de valoriser une R&D collaborative. La souveraineté ne se décrète pas, elle se contractualise. En effet, c'est en permettant à nos entreprises de travailler ensemble dans des consortiums forts, avec des chaînes de valeur maîtrisées, que l'on pourra atteindre cette souveraineté stratégique.

Cinquièmement, il s'agit d'assumer une ambition stratégique orientée vers l'international. La Belgique a le talent, la technologie et la crédibilité pour devenir un acteur majeur Counter-UAS en Europe. Ce qui manque encore, ce n'est pas l'expertise, mais la décision collective de passer à la vitesse supérieure afin de stimuler notre industrie, de se fédérer et de créer l'écosystème Counter-UAS dont la Belgique a besoin – j'insiste sur ce point. Si la Wallonie a des forces, d'emblée, il faut les associer à la Flandre afin d'avoir une solution nationale pour postuler à des programmes européens. Dans un objectif de rigueur budgétaire, il est de notre intérêt d'aller chercher des programmes européens qui offrent un accès à des moyens dont on ne dispose pas nécessairement au niveau régional. Ce n'est pas qu'un enjeu de défense, c'est aussi un enjeu économique. Toutefois, il est important de souligner qu'une feuille de route nationale pour la technologie Counter-UAS doit prévaloir. Certes, elle doit être soutenue par des initiatives de R&D parallèles et des programmes régionaux, mais cette feuille de route existe et l'on travaille déjà à une coalition nationale de l'ensemble des industries qui ont un intérêt dans une stratégie de drones et *counter-drone* à l'échelle de la Belgique – le général Van Strythem a été clair sur le sujet.

La Belgique devrait également être impliquée dans le développement du projet « european counter German aerial systems », à savoir le principal programme de l'Union européenne qui vise à développer une solution unifiée de lutte antidrones. Il est financé à hauteur de 43 millions d'euros par le Fonds européen de défense et vise à contrer les drones de classe I via des capteurs actifs et passifs et des effecteurs d'ici 2027.

Je parlais d'initiatives internationales ; on vient de parler d'une initiative européenne. En ce qui concerne l'OTAN, l'initiative principale se nomme « layered Counter-UAS ». Il s'agit d'un projet phare pour 2026 visant à intégrer rapidement des capteurs et des systèmes de commandement et des effecteurs pour protéger les bases des forces alliées. Il est du ressort des alliés d'assurer la compatibilité et l'interopérabilité de leurs systèmes Counter-UAS.

En conclusion, nous devons travailler à une filière belge à laquelle participerait largement la Wallonie en partenariat avec la Défense. Le général Van Strythem l'a souligné : ce n'est pas tous les jours que l'on peut s'asseoir dans un organe aussi institutionnel et démocratique que le Parlement pour réfléchir ensemble

aux meilleures solutions pour la défense de nos citoyens. Elle permettra de positionner notre industrie au niveau international et d'accéder à des financements internationaux. C'est un enjeu de sécurité nationale, un enjeu de souveraineté européenne et, surtout – on est au bon endroit pour en parler –, une opportunité économique et technologique majeure.

Les acteurs sont là. Il est temps de réunir, intégrer et déployer. La question n'est plus de savoir si nous devons agir, mais comment permettre à nos entreprises d'être dans la course en travaillant avec la Défense et en s'inscrivant dans des projets internationaux.

***Audition de M. Lauwereys, Général de brigade d'aviation, Ir. et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense***

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Lauwereys.

**M. Steven Lauwereys,** Général de brigade d'aviation, Ir. et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, un grand merci pour l'invitation. C'est très important de pouvoir nous exprimer aussi dans les parlements régionaux, parce que la collaboration au sein de la DIRS est un élément clé : collaboration avec les entités fédérées, avec le niveau fédéral économique.

Y a-t-il des gens qui connaissent bien la DIRS ? En avez-vous déjà entendu parler ? C'est une stratégie présente depuis 2022 : Defence, Industry and Research Strategy. Ce n'est pas une industrie de défense : entre les trois entités, il y a une virgule. Cela veut donc dire que c'est une approche *triple helix*. La collaboration entre la Défense, l'industrie et les centres de recherche, les centres de connaissances, est essentielle dans cette dynamique.

Pourquoi la Défense s'occupe-t-elle de la base technologique et industrielle de défense ? Si nous voulons une défense forte, il nous faut une base technologique et industrielle forte ; pas que en Belgique, mais à un niveau européen. Dès lors, c'est dans une dynamique d'autonomie européenne que, depuis 2022, à nouveau, la Défense peut s'occuper dans ce domaine. C'est nouveau ; depuis deux décennies, on ne s'est pas occupé de notre base technologique et industrielle de défense.

Là aussi, les efforts et les dynamiques des Régions sont très importants. Depuis un certain temps, la Wallonie fait des efforts pour maintenir une base technologique et industrielle forte. C'est un atout, c'est un élément important.

Il y a quatre éléments importants pour la défense, liés à cette base technologique et industrielle.

Tout d'abord, cela soutient notre politique de sécurité sur le plan de la défense, mais aussi sur le plan des affaires étrangères. Si un pays dispose d'une base technologique industrielle importante, c'est plus facile d'avoir des échanges sur un niveau international. Quand M. Zelensky nous demande ce que la Belgique fera, avec FN ou Thales, on a quelque chose à donner.

Deuxièmement, avec une base technologique et industrielle forte, la Belgique peut se positionner en tant que partenaire fiable. Quand il s'agit des opérations, la Belgique est et a toujours été un partenaire fiable. Maintenant, nous voulons l'être aussi sur le plan technologique ; c'est possible avec les fleurons que l'on a en Belgique.

Troisièmement, c'est hyper important pour la Défense : dans certaines niches, la Défense veut assurer sa propre autonomie nationale. Il y a des domaines que la Belgique et la Défense appellent des niches ou des technos que nous voulons maîtriser nous-mêmes, en Belgique. Par exemple, le crypto ou le maintien en condition de nos véhicules de la force terrestre. Ce sont des genres de niches que la Défense veut avoir en Belgique.

Quatrièmement, un tissu technologique et industriel fort génère un retour économique ainsi qu'un retour de connaissances et de technologies qui peuvent être utilisées dans d'autres domaines non militaires.

La DIRS travaille à travers trois axes :

- premièrement, les moyens de défense. Les technologies que nous allons soutenir doivent garantir et aider au développement capacitaire des besoins de la Défense. Dans le plan stratégique, il y a un besoin pour les systèmes Counter-UAS. C'est un domaine qui nous tient à cœur. Nous allons développer, avec l'industrie belge et d'autres acteurs européens, une capacité *counter-drone* en Belgique ;
- deuxièmement, des technologies qui ont une pertinence future sur le long terme. Par exemple, tout ce qui est quantique. Ce sont des dynamiques technologiques que nous devons suivre parce que, à terme, elles peuvent avoir un impact important sur les capacités militaires ;
- troisièmement, des technologies importantes pour la base technologique et industrielle belge, même si la Défense n'a pas d'intérêt spécifique pour ces technologies. Cela signifie une approche large sur le renfort de notre base technologique industrielle. La priorité n° 1, ce sont les développements capacitaires au profit de la défense.

Actuellement, il y a 15 domaines technologiques. Quelles sont les technologies à développer et quelles

sont les phases ? Les 15 domaines technologiques de la DIRS couvrent toutes les briques technologiques nécessaires pour arriver à un système. La DIRS peut être utilisée pour développer cette capacité. Actuellement, à la DIRS, nous travaillons avec des comités consultatifs technologiques. Pour certaines niches, on met ensemble la Défense, les centres de recherche, les centres académiques et les industries pour développer des *roadmaps* technologiques. Nous l'avons fait pour le spatial. Il y a eu une dynamique pour le faire dans les technologies next *generation*, comme Aircraft Systems. On est en train de préparer avec MecaTech une approche de *roadmaps* technologiques pour les capacités terrestres. Le Counter-UAS pourrait certainement faire l'objet d'une feuille de route *counter drone*. D'ailleurs, cette année, on vient de faire un partenariat structurel dans une approche d'écosystèmes avec MecaTech qui sera notre gestionnaire d'écosystèmes pour des capacités terrestres. C'est une collaboration étroite entre la Défense, les industries et les centres de recherche, menée par MecaTech, avec, d'une part, un budget dédié à la gestion de l'écosystème et, d'autre part, des moyens prévus pour des projets de recherche, de développement et d'innovation.

Au sein de l'IRSD – l'Institut royal supérieur de défense –, nous gérons le programme Research Development Innovation and Industrialisation et nous travaillons à travers beaucoup d'axes. Un des axes concerne les actions de développement des briques technologiques. Annuellement, nous faisons des appels dans certains domaines et dans certaines niches, en demandant à l'industrie et aux centres de recherche de se mettre ensemble pour développer des briques technologiques jusqu'à un niveau TRL 6, ce qui signifie démontrer que cela peut fonctionner. Démontrer que cela peut fonctionner n'est pas un système que la Défense peut acheter. Je crois que cela a été soulevé à plusieurs reprises. La Défense achète des capacités. Dans toute cette dynamique chez nous, il faut aller plus loin dans une dynamique des écosystèmes.

Actuellement, pour le Counter-UAS, la Défense a lancé un marché piloté par la direction générale de Material Resources, la mise en place d'un partenariat stratégique à long terme. Cela veut dire 10 ans plus deux ans de prolongation et un budget important de 1,1 milliard d'euros. L'approche de la Défense est bien de mettre en place un partenariat dans le cadre d'un écosystème avec trois partenaires majeurs et plein d'entités – des PME, des centres de recherche – pour continuer la dynamique d'innovation. Là, tous les éléments ont déjà été dits, mais je vais les répéter.

L'approche « Écosystème » est hyper importante. Ce genre de système ne fait qu'évoluer. Cela veut dire que la dynamique d'innovation doit être continue et qu'il faut un facilitateur de l'écosystème. Ce dernier n'est pas une entreprise majeure, mais une entité neutre, un chef d'orchestre, qui fait en sorte que la dynamique d'innovation reste au sein de cet écosystème. Il n'y a

pas un systémier qui peut tout faire. On a vu toutes les briques technologiques nécessaires. Cela veut dire qu'il faut beaucoup de jeunes entreprises qui ont de bonnes idées, des dynamiques et des approches innovantes. Là aussi, la Défense a choisi un concept. Quel est le *backbone* de l'approche ? Le *command and control*. À cela, tous les systèmes, les senseurs et les effecteurs s'ajoutent pour créer un système de systèmes.

L'approche « Écosystème » veut dire une collaboration accrue entre les différents acteurs. Je suis ravi de voir le nouvel appel Défense de la Région wallonne, qui demande une collaboration étroite entre différents acteurs. À mon avis, c'est l'approche à suivre. Il faut demander ou imposer la collaboration entre les différents acteurs – majeurs, PME et start-up innovantes.

Le deuxième point important est que toute cette approche nécessite une architecture ouverte. Nous ne pouvons pas mettre en place une approche dont l'architecture est fermée et qui arrête l'innovation parce que les autres acteurs n'y ont pas accès.

Le troisième point est qu'il faut une dynamique d'innovation accélérée. En Ukraine, toutes les six semaines, il y a un changement ou un nouveau système ; cela appelle l'innovation accélérée.

Si l'écosystème belge veut devenir un acteur incontournable au niveau européen, il faut réfléchir à quelques dynamiques. Il faut une dynamique d'innovation – c'est hyper important – et une capacité de production. Innovation et production, c'est différent. C'est la production de sous-ensembles, la production de petites pièces en quantité et en masse. Il faut aussi l'assemblage de tous ces petits sous-ensembles. Ces trois dynamiques ont une approche différente. L'innovation est continue, la production se fait quand c'est nécessaire et l'assemblage se fait quand on a un problème. L'assemblage signifie que nous sommes en temps de guerre. Comme le général l'a déjà soulevé : « *Quantity is a quality of its own* ». Cela veut dire que la masse est hyper importante. Aussi bien la production que l'assemblage doivent se faire en masse.

Aujourd'hui, en Ukraine, l'assemblage des drones et contre-drones se fait à la maison, dans les familles. *Think out of the box*, une approche non traditionnelle. Il faut y réfléchir pour préparer le futur.

Le rôle primaire de la Défense est de dissuader. Cela veut dire que nous devons mettre en place des dispositifs forts pour dire à Poutine que ce n'est pas le moment de le faire, car nous avons ces dispositifs ainsi que la volonté de nous défendre. La DIRS peut soutenir des efforts différents : activités de recherche technologique, de développement, d'innovation et d'industrialisation. Cela se fait en concertation avec les entités fédérées. Aujourd'hui, dans le cadre du protocole d'accord que la Défense a avec les Régions, il y a un

groupe de travail « Industrie et innovation ». On travaille ensemble, avec les services du ministre, le SPW et Wallonie Entreprendre, et je crois que la dynamique est très prometteuse. Il n'y a plus qu'à trouver de bons projets à réaliser ensemble.

Le choix de se positionner en tant que Région dans le domaine du Counter-UAS est bienvenu : cela nous facilite la vie et cela positionne une Région dans une certaine niche. De plus, c'est important pour la Défense. C'est une opportunité pour bien s'aligner sur les prochaines étapes.

Quant aux recommandations qui ont été faites dans la motion, je ne peux qu'y souscrire. Je crois qu'elles sont toutes pertinentes. Juste une petite remarque. Aujourd'hui, il y a un dossier de marché public en cours au sein de la Défense. Nous devons être très prudents. Je crois que vous avez vu que Counter-UAS était un dossier très sensible – la semaine passée, dans la presse, cela a été assez chaud. La Défense doit être très prudente. Néanmoins, l'approche a été expliquée aux entreprises belges. Des alliances sont en train de se faire entre les entreprises belges et des entreprises européennes pour proposer un partenariat stratégique avec la Défense sur une période de 10 +2 ans, avec un budget important de 1,1 milliard d'euros.

Je vous remercie et je suis ouvert à vos questions.

*(M. Maillen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

### *Échange de vues*

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je remercie nos différents orateurs de ce jour, car c'était très intéressant. Vous m'excuserez, j'ai dû m'absenter parce que j'avais une question dans la Commission d'à côté, mais j'ai un excellent collaborateur qui a pris note de tout. Je vais essayer d'être assez succinct. Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais j'avais quelques questions pour chacun, et quatre questions de façon générale. Répondra qui le souhaite, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice.

D'abord, les questions générales. Quelles sont, selon vous, les trois priorités – certains ont déjà évoqué certaines choses – concrètes à engager dans les 12 ou 18 prochains mois pour rendre notre résolution effective ? Quel est le cadre de concertation idéal pour assurer la concrétisation de cette résolution ? Est-ce une *task force* Défense ? Est-ce un groupe de travail spécifique, ou autre ? Selon vous, quels sont les deux freins majeurs – réglementation, marchés publics, accès, tests, financements, compétences – à la concrétisation de cette résolution aujourd'hui ?

Certains d'entre vous ont déjà évoqué les problématiques de zones de test, de fragmentation de l'outil économique et les indicateurs sur lesquels on devrait juger la mise en œuvre de cette résolution : les marchés remportés, les montants captés, les emplois et les compétences.

Mon Général, vous avez évoqué les cycles d'innovation beaucoup plus rapides en donnant des exemples assez interpellants et le mode de production non conventionnelle en donnant l'exemple du montage de drones en famille.

Mes questions pour M. le Général Van Strythem sont les suivantes : quel est le degré de menace actuel concernant les incursions de drones ? On ne l'a pas évoqué, mais vous répondez si vous le souhaitez. On a vu beaucoup de choses dans la presse et notre dernier orateur l'a évoqué rapidement. Comment jugez-vous la collaboration avec les services de la Région wallonne dans le cadre de la lutte contre les drones ? Certaines choses ont déjà été dites. De quoi a besoin la Défense pour des tests en conditions réelles ? Des zones ont été proposées. On peut imaginer Saint-Hubert avec les conditions que l'on connaît, Nivelles qui existe déjà, mais avec un plafond limité à 400 mètres. On a les bases militaires ; est-ce totalement impossible d'effectuer des tests en conditions réelles au-dessus des bases, puisque l'on a la maîtrise du plafond ? Ma question est sans doute idiote, mais j'aimerais vous entendre là-dessus. En matière de financement, quelles sont les échéances clés du côté de la Défense ?

Mes questions pour M. Pourbaix concernent la résolution faisant état d'un écosystème riche, mais fragmenté, que vous et le général avez évoqué. Selon vous, quelles mesures prioritaires devraient être prises pour disposer d'un écosystème davantage intégré ? Vous avez évoqué que dans le GT Drone, certaines entreprises ne se connaissaient même pas. C'est déjà une belle avancée. La résolution vise des mécanismes de financement plus agiles que les appels classiques. Quel modèle recommanderiez-vous pour tous ces financements ? On a évoqué une aide à cliquet à moins de deux mois. Cela suffirait-il ?

J'en viens aux questions pour Mme Ramakers. Comme je n'ai pas assisté à tout, je pense que vous avez répondu à peu près à toutes les questions. Quelles sont les difficultés principales des PME actives dans le secteur de la défense et avez-vous des solutions réalistes ? Comment la Région wallonne devrait-elle se préparer à capter les moyens budgétaires dégagés par le Fédéral ? Cela, nous l'avons évoqué en commission lorsque nous avons décidé de faire ces auditions. Vous avez évoqué également l'écosystème fragmenté. J'avais aussi une question particulière. Notre cheffe de groupe, Mme Morreale, a eu l'occasion de visiter l'AZEA et, selon elle, celle-ci ne dispose pas de fonds fédéraux pour la recherche. L'AZEA, si mes informations sont bonnes, fabrique des lasers de précision qui ne sont pas

utilisés pour l'instant, mais qui pourraient être utilisés dans la fabrication de drones. J'aimerais vous entendre là-dessus.

Enfin, voici mes questions pour M. le Général Lauwereys. Comment la DIRS peut-elle aider concrètement les PME à participer à ce genre de projet ? Comment le fonds Défense, doté d'un budget de 2 milliards d'euros s'articule-t-il avec la DIRS ? Les projets relatifs aux drones seront-ils soutenus prioritairement ? Je pense que oui. Le ministre de la Défense vous a chargé de mettre en place ODIN, un nouvel organisme chargé d'opérationnaliser la collaboration entre la Défense, les Régions et tous les acteurs de la base technologique et industrielle belge de défense. ODIN devrait devenir un outil de collaboration étroite à multiples facettes avec les Régions permettant de remplir efficacement les objectifs de la DIRS.

Pouvez-vous, si cela n'a pas été fait – si cela a été fait, vous m'en excuserez, c'est que je n'ai pas été attentif –, nous en dire davantage ? La concrétisation de cette résolution pourrait-elle s'inscrire dans ce cadre ?

*(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Je voudrais d'abord formuler mes remerciements pour les quatre exposés. C'était très éclairant, bien plus éclairant que les discussions que l'on a eues lorsque l'on a voté la résolution. J'avais critiqué la précipitation dans laquelle cela se passait. En effet, l'erreur – cela se confirme aujourd'hui – a été de ne pas y inclure des éléments d'auditions préalables avant de voter une version finale de cette résolution.

Nous semblions manquer d'informations, de contexte et de vérifications ainsi que d'une vraie compréhension du phénomène et des enjeux. C'est pourquoi notre groupe avait demandé ces auditions pendant la discussion sur la résolution. Dans un contexte idéal, censé ouvert, celles-ci auraient dû avoir lieu avant le vote de la résolution.

On aurait aussi aimé prendre un peu plus de temps, même avec la démarche que l'on fait aujourd'hui, avec éventuellement un peu plus d'experts et prendre véritablement un temps de réflexion collective. Aujourd'hui, je dois tout de même dire que les exposés ont bien nourri ma réflexion. Ce n'est pas exagéré de dire que, en matière de drones et de technologie de drones, eu égard à la discussion que l'on a eue avec cette résolution, on a été collectivement un peu vite en besogne. Je maintiens mon impression que l'on avait confondu vitesse et précipitation. Je ne parle pas des experts, mais bien de la manière dont s'est passée cette discussion. On verra bien ce qui sera dit au niveau fédéral et par la justice en ce qui concerne le marché public, que l'on a aussi abordé à la marge.

Cependant, faut-il être très rapide ? Oui, il faut être rapide, mais cela sous-entend aussi que l'on sait vers où l'on va aller. Or je n'avais pas cette impression quand on a voté la résolution il y a quelques semaines.

Il me semble aussi important de ne pas avoir que des experts convaincus, parce que nous avons un rôle pédagogique vers le public, ce qui suppose que le politique s'est saisi pleinement de la question et maîtrise un peu tous les aspects des problématiques qu'il essaie de communiquer. Je n'avais pas cette impression, il y a deux semaines, comme je l'ai déjà dit.

Nous nous retrouvons aujourd'hui. Je veux être ici pour dégager des réponses, travailler ensemble, et ce, de manière constructive. C'est ma manière de voir les choses. Je vais essayer d'être un peu chronologique dans mes questions et tenir compte des informations que l'on a obtenues aujourd'hui.

Je voudrais d'abord revenir brièvement sur les observations de drones que l'on aurait eues cet automne, en septembre et novembre. On a pu voir une analyse portant sur les 61 observations en Europe, dont 13 en Belgique. Fin novembre, 14 d'entre elles n'avaient rien à voir avec des drones et l'on ne savait pas très bien pour 41 observations, dont l'origine était inconnue. Il y avait trois drones d'origine russe confirmés, mais c'était tout près de la frontière russe, en Pologne, en Roumanie, en Moldavie. Trois autres drones ont été confirmés comme étant des drones de loisirs ou touristiques. Dans ce contexte, quel est l'état actuel des connaissances sur la nature et l'origine des 13 observations effectuées en Belgique ?

Ensuite, vous avez abordé une thématique que j'avais notée, mais selon un tout autre aspect. Vous avez évoqué la nécessité pour l'armée et pour des entreprises qui veulent développer des technologies antidrones de procéder à des tests s'ils souhaitent être opérables en cette matière. Concrètement, dans ma région – je ne sais pas sur quelle base légale ou s'il en faut une, ce serait bien de le préciser –, on est passé à une interdiction de fait de construire des éoliennes. Cette interdiction provient d'une exigence de l'armée que les éoliennes ne peuvent pas dépasser une certaine hauteur. En même temps, le DNF impose une hauteur minimale. Si vous combinez ces contraintes, il n'y a même pas de place pour un petit drone entre les deux limites. De fait, la Défense aurait demandé à ce que, à l'est de l'E42, il n'y ait plus de construction d'éolienne ou de *repowering*, donc plus de remplacement des éoliennes existantes. Que veut-on tester ? Est-on ici dans le cadre des technologies antidrones, ou cette interdiction est-elle motivée par d'autres raisons ? J'ai l'impression que c'est effectivement lié. D'autres zones wallonnes sont-elles envisagées ? J'ai parlé de la base légale sur laquelle cette décision serait faite. Le fait de réserver de telles zones relève-t-il plutôt d'une décision politique ?

Sur l'interopérabilité, j'avais noté pas mal de choses, puisqu'on disposait uniquement du communiqué de presse de la Défense, mais aujourd'hui, j'ai la plupart des réponses à mes questions.

On a surtout parlé des applications militaires et de toute la technologie des drones. Un point que l'on a moins abordé – ce qui est un peu logique, au vu de la direction qu'avaient pris la résolution et les discussions d'aujourd'hui –, c'est celui des applications civiles, en rapport plus largement avec l'impact économique et le développement sur plusieurs piliers d'entreprises. Je ne suis vraiment pas expert à ce sujet. Qu'est-ce qui pourrait être développé en matière civile ?

J'avais pas mal de questions sur la structure actuelle et l'écosystème wallon. Beaucoup d'explications ont été données. Je note, dans ce qui a été dit aujourd'hui, que l'on viserait un système intégré au niveau belge. Il y a quelques semaines, j'avais l'impression, à partir de la résolution, que l'on démarrerait pour tout faire tout seul en Wallonie. On a eu d'autres échos aujourd'hui, et cela me conforte un peu dans la vision que j'avais.

Ce qui est intéressant aussi, et qui correspondait aussi à ce que M. Pourbaix disait et au positionnement de ID2Move – envoyé fin de la semaine dernière, je pense –, c'est la nécessité de servir les quatre étapes de la détection et la destruction d'un drone, et de disposer d'une unité de commandement. En effet, si l'on regarde mon humble analyse de ce qu'il s'est passé – je ne suis pas expert –, on n'a même pas maîtrisé la première étape. Il y a du travail. Cela explique la vitesse à laquelle il faut aller, mais, comme je le disais, j'ai aujourd'hui l'impression que l'on veut être rapides, mais aussi que l'on sait où l'on veut aller, ce qui n'était pas le cas il y a deux ou trois semaines. Je vous remercie et je vais en rester là pour l'instant.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Tout d'abord, je vous remercie tous les quatre pour vos exposés très clairs, complets et éclairants. Je commencerai par un élément de satisfaction : notre proposition de résolution était utile et a probablement permis de rassembler un certain nombre de thématiques dans le domaine et de susciter la mise en place ainsi que l'organisation d'une stratégie, d'un écosystème et de chaînes de valeur. Je vous remercie d'avoir confirmé toute la pertinence de cette proposition de résolution.

En guise de deuxième conclusion générale, on retient quand même que, dans le domaine des drones, on est face à un secteur encore assez fragmenté, ce qui est un peu moins le cas dans le domaine de la défense contre les drones. Je vous remercie aussi pour la reconnaissance dont vous avez fait part quant aux capacités d'innovation et de production en Wallonie, même si le but, notamment dans le cadre de cette

proposition de résolution, est d'en faire plus et surtout de bien se positionner au niveau national, puis européen, par rapport aux marchés qui vont arriver.

Je vous remercie aussi d'avoir souligné les actions qui sont déjà en cours au niveau de la Wallonie. On savait, en écrivant notre proposition de résolution, que l'on ne partait pas d'une feuille blanche en disant que rien ne bougeait et qu'il était temps de faire quelque chose. Vous avez conforté, dans vos interventions, ce constat que la Wallonie a certaines capacités et dispose des éléments pour avancer et devenir une Région incontournable.

J'ai noté beaucoup de points très intéressants et pertinents qui nous aideront à avancer dans la suite. Je ne vais pas revenir sur tous les constats que j'ai faits, mais plutôt mettre le focus sur quelques questions suite à vos exposés.

Tout d'abord, Général Van Strythem, quels sont les ajustements législatifs qui vous sembleraient indispensables pour permettre aux infrastructures critiques d'utiliser des moyens de neutralisation limités et encadrés ? Que voyez-vous à ce niveau ?

Deuxièmement – cette question pourrait aussi être adressée au Général Lauwereys –, comment la Défense intègre-t-elle la notion de propriété intellectuelle dans la collaboration avec l'industrie ? On sait que c'est toujours un point important dans toutes les économies, comme dans le cas de la recherche en collaboration avec les universités. Qui reste propriétaire de la propriété intellectuelle, et cetera ? C'est parfois un risque au niveau du financement des entreprises, car les capital-risqueurs ne veulent pas entrer dans le capital d'industrie d'entreprises qui ne possèdent pas leur propre propriété intellectuelle. Quelle est la politique de la Défense en matière de propriété intellectuelle ?

Général Van Strythem, vous avez mis l'accent, notamment dans les recommandations que vous avez pointées par rapport à notre proposition de résolution, sur l'axe de la formation. Comment jugez-vous aujourd'hui les programmes de formation en Wallonie et, dans ce cas-ci, en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Y voyez-vous directement un certain nombre de lacunes ou de pistes d'amélioration pour susciter des vocations et avoir un meilleur *matching* entre l'offre et la demande en ressources humaines dont on aura besoin ?

Aujourd'hui, on parle beaucoup de métiers en pénurie. Y a-t-il des métiers en pénurie dans ce domaine ? Voyez-vous des filières en voie de création dans les années à venir et dans lesquelles un certain nombre de jeunes pourraient trouver un sens à faire carrière ou à entamer des études dans des domaines auxquels ils n'auraient peut-être pas pensé initialement ? Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui tous les jeunes pensent systématiquement à la défense, en tout cas dans ses aspects industriels, et cetera. C'est un

nouveau marché qui se révèle alors que le mot « défense » a souvent été tabou, parfois pour le monde politique et la politique industrielle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, c'est clair. Avez-vous des recommandations sur les filières de formation à ce niveau ?

Monsieur Pourbaix, vous avez évoqué tous les problèmes de la DGTA. Nous n'allons pas pouvoir apporter la réponse, mais nous serons le relais vers le Fédéral de toutes les problématiques de délais que vous avez mentionnées : des délais qui ne sont plus adaptés, à tout le moins, par rapport aux situations que l'on vit et la nécessité d'agilité dont on a besoin. J'ai noté avec beaucoup d'attention ce que vous avez dit sur les incitants financiers incrémentaux. C'est un point important que l'on doit avoir du côté de la politique économique wallonne : rentrer dans des systèmes qui ne passent pas par des appels à projets, qui prennent un an avant de déterminer une enveloppe complètement figée et une feuille de route qui l'est tout autant. Comment peut-on stimuler une innovation agile avec des financements agiles à ce niveau ? C'est plutôt le Gouvernement qui doit répondre à la question que vous. Cependant, si vous avez des idées à ce niveau, on est preneur.

En posant cette question, je reviens vers nos deux généraux : dans les appels d'offres que vous allez lancer, est-il prévu une sorte d'agilité avec des itérations et donc des mécanismes par rapport à des enveloppes prédéterminées, dans lesquelles il y aura des boucles itératives qui permettent à un moment donné de déterminer que l'on passe à une phase suivante ? On vient de découvrir une piste d'amélioration. Dans le contexte d'un contrat-cadre et d'un budget-cadre, partez-vous vers ce type de marché qui permet de ne pas être en *fixed price* sur un *framework* bien déterminé, mais qui est assez agile ?

Monsieur Pourbaix, on a bien vu la problématique posée par le risque de concurrence éventuelle entre les acteurs wallons. C'est clair. Vous avez évoqué plusieurs fois la notion de chaîne de valeur. Les entreprises sont maîtres à bord, mais comment travaillez-vous pour susciter, au-delà de l'écosystème, une chaîne de valeur ? Quand on répond à un appel d'offres, on est plus performant s'il n'y a pas de trou dans la raquette, comme on dit, et qu'au sein de la chaîne de valeur on dispose bien de toutes les pièces qu'il faut. Comment travaillez-vous au sein de Skywin sur ce sujet ?

J'ai une dernière question pour vous, Monsieur Pourbaix. On a beaucoup parlé des technologies duales et de l'intégration de certaines entreprises qui ne savaient pas qu'un jour elles pourraient faire de la défense. En allant faire de la prospection en dehors de votre carnet d'entreprises, membres ou potentiellement membres, parce qu'elles sont dans le secteur de la défense, comment suscitez-vous l'intérêt d'autres qu'EVS ou Lasea, et cetera, qui ont découvert – aujourd'hui ou il y a un certain temps – qu'ils avaient

des technologies duales ? Comment faites-vous pour essayer d'augmenter ce potentiel de dualité ?

Madame Ramakers, vous avez insisté entre autres sur les notions de complémentarité. C'est un point important. Vous avez aussi parlé de la fragmentation avec un point sur lequel il est intéressant de revenir. Vous avez dit : « la fragmentation n'est pas technologique, mais organisationnelle ». Je pense que cela vaut la peine que vous développiez un peu ce point. Surtout, au-delà du constat, comment Agoria essaie-t-il que, au niveau organisationnel, cette fragmentation soit moindre ?

Vous avez aussi parlé des marchés publics, du fait qu'ils doivent être plus flexibles. Cela rejoint un peu la question que je viens d'élaborer par rapport aux marchés itératifs que l'armée pourrait avoir. Pour vous, aujourd'hui, quels sont les freins que vous identifiez dans les mécanismes de marchés publics de manière générale, et peut-être particulièrement de la Défense, ou quelles seraient les suggestions que vous auriez pour améliorer les marchés publics à ce niveau, en termes de délai, de complexité, de concurrence interne, et cetera ?

Vous avez aussi parlé des cycles d'innovation, et l'on sait qu'il y a une réforme en cours qui, à notre sens, va vraiment dans le bon sens au niveau du paysage de l'innovation en Wallonie. Or, d'un point de vue politique, quelles seraient vos idées pour encore accélérer les cycles d'innovation ? Cela rejoint un peu la question que j'ai posée à M. Pourbaix sur la manière de les financer. Au-delà des finances, c'est aussi dans les mécanismes « appels à projets » ou être plus agile que dans les appels à projets avec des jurys qui mettent un an à délibérer, et cetera. Avez-vous des idées à ce niveau ?

Comment évaluez-vous la collaboration entre les entreprises, le FOREm, l'IFAPME, les universités pour répondre aux besoins de la filière ? Je pense que c'est important de voir aussi comment les acteurs majeurs, notamment par rapport à la remise à l'emploi des chercheurs d'emploi, peuvent contribuer. Y a-t-il des jobs aujourd'hui sur lesquels le FOREm pourrait travailler en termes de parcours de formation pour des chercheurs d'emploi dans les secteurs qui sont en train – et on l'espère – de se développer ?

Enfin, on est souvent victime en Wallonie de dumping technologique, qui vient de pays qui sont un peu plus sans foi ni loi et qui pratiquent le dumping, où il y a des cartels, et cetera, et où l'on doit introduire un certain nombre de mécanismes. L'Europe en permet un certain nombre. Il y a depuis un certain temps maintenant le Net-Zero Industry Act qui permet aujourd'hui d'avoir une protection à tout le moins européenne. On sait que l'on peut y ajouter un certain nombre de critères au-delà de critères techniques : le fait d'être certifié B Corp, et cetera, qui permettent d'avoir

encore un peu plus une garantie *by Europe* ou *by Wallonia*. Quelles sont vos idées à ce niveau ?

Je remercie aussi le général Lauwereys pour son exposé très intéressant. J'ai vraiment bien noté toute cette notion – à côté de l'innovation qui est un processus continu – de capacité de production où l'on a vraiment besoin d'être prêt et qui n'est pas un processus continu, comme vous l'avez dit, mais qui exige de très rapidement pouvoir produire. Pensez-vous que nous soyons suffisamment équipés à ce niveau ? Avez-vous un *benchmarking* d'autres pays qui ont développé des capacités qui peuvent tout d'un coup se démultiplier et être capables de répondre à des besoins urgents, parce que l'industrie n'a pas nécessairement des capacités de production qui dorment tant que l'on n'a pas besoin d'elles ? Comment peut-on appréhender tout d'un coup ce besoin de produire beaucoup plus ? Puis, vous avez évoqué la troisième phase qui est l'assemblage, mais, là, de fait, on en arrive à des situations comme en Ukraine où c'est à la maison que cela se fait. Quelles sont vos pistes à ce niveau ? Par exemple, une politique de la Région wallonne qui permettrait de mettre à disposition des capacités de production dormantes le jour où il y a besoin d'accélérer par rapport aux capacités propres des entreprises.

Comment renforcer la collaboration de la Défense et des entreprises wallonnes dès les phases en amont de la conception ? Comment faire en sorte que les entreprises n'arrivent pas trop tard ? « Si j'avais su, je me serais préparé ». Avez-vous des relations avec les entreprises, des shows ou des journées acheteurs, comme on les appelle dans le secteur public, qui permettent de montrer vos *roadmaps* et aux entreprises de se positionner ? Y a-t-il une co-ingénierie sur la recherche et le développement ? Comment les entreprises wallonnes peuvent-elles anticiper ce que vous allez demander et ce vers quoi l'on va au niveau technologique ? Comment gérez-vous cela au niveau de la DIRS ?

Enfin, une question sur les ajustements réglementaires que vous verriez nécessaires pour permettre des expérimentations plus rapides sur le territoire belge et wallon. M. Pourbaix a fait allusion au « problème » de la DGTA et du délai sur la possibilité de faire des tests. Au niveau de la DIRS, voyez-vous des ajustements réglementaires qui permettraient de faciliter l'agilité et la réactivité à ce sujet ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Je vous prie d'excuser l'absence de mon collègue, Jean-Paul Wahl, qui est souffrant aujourd'hui et qui a principalement porté les travaux lors de la réunion de la Commission dédiée à la proposition de résolution. En tant que cosignataire, je m'exprimerai puis mes collègues compléteront mon intervention et mes questions.

Vous avez fait des exposés complémentaires à notre proposition de résolution. Nous sommes face à une situation urgente. Vous l'avez chacun mentionné d'une manière ou d'une autre dans vos interventions. Contrairement à mon collègue Mockel, je pense que le Parlement a lui-même pris la mesure de cette urgence que vous avez chacun exprimée. À cet égard, j'ai noté deux expressions dans vos interventions. Premièrement, nous sommes face à un enjeu de sécurité nationale et à un enjeu de sécurité européenne avec des enjeux économiques majeurs. Il était donc important que le Parlement se positionne pour soutenir cela. Deuxièmement, nous sommes face à des formes de guerre en mutation auxquelles nous devons faire face en incluant les domaines informatiques, cyber et spatiaux. Nous devons prendre des mesures rapides et urgentes pour faire face aux effets de masse que vous avez mentionnés, Monsieur le Général Van Strythem.

J'ai bien noté que vous apportiez votre soutien aux recommandations n° 1, 8 et 10 en particulier. Les n° 8 et 10 concernent notamment la formation. Madame Ramakers, vous en avez également parlé dans votre présentation. Comme vous l'avez noté, ces formations sont particulièrement essentielles. Vous avez parlé de processus innovants, Monsieur le Général. Ma collègue, Mme Laffut, vous posera une question par rapport à ces processus innovants.

Il est ressorti de nos échanges en commission et en séance plénière que les cycles d'innovation en Ukraine seraient de six semaines. Cela a été dit par chacun de vous. Comment devons-nous adapter les procédures, Monsieur le Général, en termes de marchés publics, de tests et de validations pour répondre à cette rapidité d'innovation ? Monsieur le Directeur, vous avez mentionné les bulles de tests. Madame Ramakers, vous les avez mentionnées aussi. Monsieur le Général Van Strythem, peut-on intervenir là-dessus pour faciliter et comment le faire ?

Monsieur Pourbaix, au niveau des acteurs qui ne se connaissent pas ou pas assez, il y avait un manque de mise en contact. Vous avez exprimé que Skywin a cartographié ces acteurs wallons dans les drones et antidrones. Quels sont les principaux fossés identifiés par rapport à cette cartographie ? Y a-t-il un manque de visibilité des PME ? Y a-t-il une fragmentation ? Comment combler ces fossés pour créer une véritable offre « Made in Wallonia » ?

Parmi les demandes de la résolution, il y a l'accélération des processus et des procédures de financement. Une simplification administrative par rapport à ces différents processus est-elle indispensable au niveau de la Région wallonne ? Il y a eu mention, dans les exposés, de l'adoption des marchés publics pour faciliter la recherche et le développement. Doit-on accélérer ce type de procédures et les faciliter ? Vous avez aussi dit que l'identification des PME wallonnes était réalisée par Skywin, les PME wallonnes actives en

dehors du secteur de la défense, comme l'optique, la mécanique, et cetera. Elles sont identifiées, mais comment pouvons-nous maintenant les mobiliser pour qu'elles contribuent à des solutions antidrones ? Cela rejoint une question posée par M. de Wasseige.

Madame la Directrice, mes questions pour vous sont relatives à la coopération internationale et intrabelge qui est importante pour ne pas avoir de dépendance accrue, comme vous l'avez mentionné. Nous devons donc nous associer à la Flandre, mais nous devons aussi, au niveau de la Wallonie, essayer de capter une part significative de ce marché à 500 millions d'euros. Comment pouvons-nous, au niveau de la Wallonie, capter une part de marché tout en étant associés à la Flandre et aux collaborations internationales ?

Agoria avance le chiffre de 8 000 emplois supplémentaires dans la défense sur huit ans. Sur quelle base économique ce calcul repose-t-il ? Nous avons eu des doutes exprimés par certains groupes politiques sur les retombées réelles du secteur. Pourriez-vous apporter des précisions sur cela ?

La résolution demande au Gouvernement la mise en place d'un plan de compétence dédié aux systèmes de drones et de lutte antidrones. Quels sont les métiers critiques en IA, en cybersécurité et en mécanique, pour lesquels l'industrie wallonne souffre de main-d'œuvre qualifiée ? C'est une question concrète.

Enfin, Monsieur le Général Lauwereys, j'ai une question relative au domaine de recherche et de développement prioritaires, pour lequel la Wallonie a un avantage comparatif. Comment les universités ou les centres de recherche wallons peuvent-ils s'y intégrer ? Vous avez dit qu'il est important de *think out of the box*, mais nous devons respecter des cadres et des prescrits légaux. Dès lors, ne faut-il pas anticiper ce *think out of the box* déjà dans la recherche et dans le développement, y compris au sein de nos universités ? Comment la DIRS évalue-t-elle le risque de dépendance technologique vis-à-vis de pays tiers en matière de drones ? Comment entendons-nous privilégier le développement de solutions locales plutôt que l'achat de produits tout faits *off-the-shelf* ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut (MR).** – Je vous remercie pour les différents exposés. J'ai juste deux petites questions. Quelles technologies antidrones – brouillage laser, intelligence artificielle – font actuellement défaut aujourd'hui à l'arsenal belge ? De quelle manière la Wallonie pourrait-elle contribuer à combler ces lacunes en s'appuyant sur son écosystème industriel ?

Par ailleurs, dans le prolongement des dynamiques en cours, pourriez-vous préciser les synergies envisagées, notamment en matière spatiale, de cybersécurité et de technologies quantiques en lien avec le développement et la collaboration avec l'ESEC à

Redu et le Centre de cryptographie quantique à Transinne, sujet que vous avez brièvement évoqué ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Christine Mauel (MR).** – À mon tour de vous remercier pour vos exposés. J'ai aussi trois petites questions d'ordre très pratique par rapport à l'exposé de M. le Général Van Strythem et à ce qu'il a dit du modèle canadien. Comment, selon vous, s'inspirer concrètement, chez nous, des modèles canadiens pour accélérer l'innovation tout en garantissant la sécurité ?

Ma deuxième question s'adresse à M. Pourbaix. Vous avez identifié de nombreux acteurs, y compris le secteur hors drone. Comment passer de cette cartographie que vous avez mentionnée à des projets industriels concrets en Wallonie ? Existe-t-il un risque que cette cartographie reste un outil informatif, sans débâche économique réelle, et comment l'éviter ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Je voulais également vous remercier puisque vous avez vraiment fait un large panel.

De votre côté, vous êtes content, avez-vous dit, d'être ici au Parlement wallon où vous n'avez pas souvent l'occasion de venir, mais nous sommes aussi contents de pouvoir interroger la Grande Muette ; nous n'en avons pas souvent l'occasion non plus.

J'ai quelques questions. Je vais essayer d'être rapide. Beaucoup de choses ont déjà été dites.

Pour M. Van Strythem, dans quelle mesure la standardisation au niveau de l'OTAN influence-t-elle les choix technologiques belges en matière de systèmes antidrones, et comment les acteurs wallons peuvent-ils s'y aligner efficacement ? On sait que c'est quand même une grande manne ; on a intérêt à être tous assez collaboratifs à ce niveau.

Existe-t-il aujourd'hui des freins réglementaires en matière d'usage du spectre de cybersécurité et de certification qui ralentissent le déploiement de solutions antidrones en Belgique et singulièrement en Wallonie ? On doit réfléchir de manière plutôt belge.

Comment la Défense envisage-t-elle l'articulation entre solutions souveraines développées localement et achats sur étagère, notamment dans une logique de rapidité opérationnelle, puisqu'on a vu, et vous l'avez encore bien rappelé, qu'il fallait aller très vite et être très rapide en termes de réaction ?

Quels enseignements concrets, tirés des conflits récents, pourraient être directement transposables dans une stratégie industrielle, régionale et à nouveau belge ? N'a-t-on pas de double emploi avec la Flandre dans les

recherches, et cetera, pour mutualiser les moyens au maximum ?

Monsieur Pourbaix, comment améliorer la lisibilité internationale de l'écosystème wallon afin d'attirer des partenariats ou des investissements étrangers dans la filière, à nouveau pour ne pas aller rechercher des choses qui existent déjà et ne pas réinventer la roue ? Les outils actuels de soutien à l'innovation – les pôles, clusters et aides publiques – sont-ils suffisamment adaptés au cycle court d'innovations observé, singulièrement dans le domaine des drones ?

Au niveau des vols, il y a les aérodromes, les forêts, et cetera. On a quand même encore des endroits assez peu habités. J'aimerais voir si l'on pouvait éventuellement modifier les législations à ce niveau pour faire des tests.

Madame Ramakers, les entreprises wallonnes disposent-elles d'un accès suffisant aux marchés internationaux, notamment européens, ou des obstacles persistent-ils en matière de normes de certification ou de concurrence ? Quelles mesures pourraient être mises en place pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement en composants électroniques, capteurs, logiciels critiques, et cetera ? On a vu que les puces avaient souvent été, par exemple, un problème dans le passé.

Monsieur Lauwereys, comment assurer une meilleure articulation entre les priorités fédérales et les politiques régionales – innovation, économie et formation – afin d'éviter les doublons et de maximiser l'effet de levier ? Existe-t-il des mécanismes spécifiques, clairs et identifiés pour favoriser l'accès des PME aux marchés liés à la DIRS, notamment en termes de simplification administrative ou de consortium ?

Il me reste encore trois ou quatre questions qui s'adressent à qui voudra y répondre, car elles sont un peu plus générales. Comment améliorer la coordination entre la formation, le FOREm, l'IFAPME, l'enseignement supérieur et les besoins industriels spécifiques du secteur ? Avez-vous constaté des manquements ou des besoins spécifiques dans nos formations qui devraient être améliorés ?

Quels leviers activer pour accélérer le passage de la phase de prototype à la production industrielle à grande échelle ? C'est aussi un enjeu majeur, à mon avis, puisque vous avez dit qu'il faut fabriquer même dans les maisons. On doit se pencher là-dessus.

La Wallonie dispose-t-elle d'un avantage comparatif spécifique – technologique, industriel ou académique – sur lequel capitaliser prioritairement ?

Comment garantir un équilibre entre impératifs de sécurité, développement économique et accessibilité sociétale des technologies liées au drone ? J'ai été 11 ans à l'armée, donc je connais un peu la Défense et je me dis que l'on est en train de mettre le civil avec la

Défense, et cetera. Toutefois, on sait aussi qu'il y a toujours ce danger d'espionnage. J'imagine que vous réfléchissez beaucoup à tout cela.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Van Strythem.

**M. Michel Van Strythem**, Lieutenant-Général et Chef de la *task force* « Drones et innovation » au ministère de la Défense. – En ce qui concerne la question des centres de test, il faut faire la distinction entre deux types de centres de test et d'évaluation. On peut, en effet, définir plusieurs qualificatifs ou adjectifs. Ce sont ceux dont doit disposer l'industrie pour tester leurs solutions technologiques ou mettre en contact différents acteurs pour construire un produit ou un sous-produit. C'est un aspect.

L'autre aspect, ce sont les tests avec les utilisateurs opérationnels de ces systèmes ; en l'occurrence, ici, la Défense. Ce n'est pas au même endroit ni au même moment. Ce n'est pas au même moment dans le cycle d'innovation et ce n'est pas au même endroit non plus, parce que les sites où l'on fait les tests opérationnels sont a priori *prioritised* pour faire des entraînements opérationnels. Ce qui n'exclut pas que, ponctuellement, dans certaines conditions spécifiques ou lors d'événements organisés, on puisse y organiser des activités en collaboration *triple helix*. Cependant, a priori, c'est pour être utilisé par la Défense pour la mise en condition de la défense.

Ceci étant dit, je vais me faire l'avocat du diable des collègues fédéraux de la DGTA : l'environnement en Belgique est le plus complexe pour mettre en œuvre des drones. J'ai découvert cela en 2001 lorsqu'on a fait un accord de coopération entre la force aérienne et ce qui s'appelle maintenant Skeyes, mais qui à l'époque s'appelait Belgocontrol. On a créé un corridor temporaire qui faisait un *crossing* d'une *airway* entre Londres, Ostende et Bruxelles, avec une procédure de mise en place en moins de 10 minutes avec des acteurs de contrôle aérien à plusieurs niveaux : au niveau local d'une base, au niveau du centre de contrôle aérien militaire de l'époque, au niveau de Belgocontrol et au niveau de leurs collègues en Angleterre.

L'environnement en 3D multidimensionnel est le plus complexe en Europe. Il y a cinq ou six aéroports internationaux. Au-dessus de chaque aéroport international, il y a un cône et donc tout ce qui vole en dehors de cela vole entre les cônes.

L'environnement en termes de spectre électromagnétique en Belgique est le plus complexe que l'on puisse imaginer et la densité de population est une des plus élevées en Europe, certainement dans le nord du pays. Ce qui est une opportunité pour le sud du pays.

En conséquence, le slogan que nous utilisons en 2001 était : « si c'est possible chez nous, c'est certainement possible ailleurs ». Dès lors, il faut trouver

des solutions pragmatiques, sinon on n'avancera pas. C'est un élément au niveau des centres de test.

À la Défense, on est demandeur pour savoir quels sont les équivalents de centres de test comme ceux que l'on a à Ostende et à Saint-Trond. En Région wallonne, nous sommes demandeurs. Dites-nous où vous pensez qu'il est possible d'organiser des centres de test pour les industries. Là, on évaluera et l'on regardera comment appuyer ce processus de manière pragmatique, par exemple, avec les collègues de la DGTA.

Pour les centres de test militaires, c'est relativement simple. Il y a les corps militaires et donc ils seront sans doute évalués pour voir dans quelle possibilité on peut faire quoi, quand et comment. Il faut aussi miser sur la collaboration internationale. Il y a des tests que l'on pourra faire chez nous et d'autres pas, c'est évident.

Par rapport à tous les effecteurs qui ont été cités, il y aura des enveloppes dans lesquelles on pourra faire des tests opérationnels et pour d'autres, il faudra aller dans des coopérations internationales.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons engagé un marché pour utiliser, pour la première fois, des drones intercepteurs dans la défense belge. C'est une coopération sur laquelle nous travaillons avec le ministère de la Défense de Lettonie. Là-bas, ils ont l'ambition d'avoir un centre de tests européen, un centre d'excellence OTAN. On va voir s'il y a des possibilités de coopération avec eux dans ce domaine.

On a la chance d'avoir en Belgique un centre de test, le JRC – les centres communs de recherche et de test sont l'un des domaines de la Commission européenne –, qui est consacré au Counter-UAS. Il est localisé en Belgique, à Geel. Nous sommes en contact avec cette organisation. Ils ont des possibilités et des limitations. Dans le cadre du groupe de travail interdépartemental de détection des drones qui peuvent constituer une menace – qui est un des 12 points du Conseil fédéral des ministres du 12 novembre –, nous sommes en train de voir comment on peut collaborer plus en avant avec cette institution et pour avoir des capacités de tests et d'échanges avec eux.

Tout cela couvrirait la problématique des centres de test.

Pour la question du degré de menaces actuelles et des observations en septembre, octobre, et cetera, je renverrai vers vos collègues du Parlement fédéral s'ils estiment devoir poser des questions dans ce domaine. Ce que je peux dire ici, c'est que nous sommes passés au Parlement fédéral plusieurs fois en Commission de suivi des opérations, le 22 octobre 2025, en Commission de la défense à huis clos le 5 novembre et en Commission de la défense en séance publique le 5 novembre également.

Concernant le suivi des 12 points du Conseil des ministres fédéral du 7 novembre, il y a même eu une commission conjointe où les six ministres concernés sont venus expliquer un point de situation.

Concernant l'interdiction des éoliennes, je pense que c'est également une question au niveau fédéral.

En ce qui concerne les applications civiles, dans le cadre du groupe de travail interdépartemental de mise en place d'un système d'un plan national de détection des drones qui peuvent constituer une menace – c'est l'un des 12 points –, on a mis en avant trois intérêts congruents.

Concernant l'intérêt économique, il y a un marché des drones commerciaux en Belgique qui est très développé, en relation avec le niveau de développement de ce domaine dans d'autres pays européens. Comme je viens de l'expliquer, cela s'inscrit dans un environnement des plus complexes en termes de *airspace*, en termes de fréquence et en termes de densité de population. Au-delà des applications contre les drones, investir dans le drone commercial me semble intéressant d'un point de vue économique en Belgique. Il y a quelques semaines, il y avait un événement au CHU de Liège. Dans tout cet environnement électromagnétique, dans cette densité de population, les géozones, les corridors, il faut trouver des solutions pragmatiques pour faire avancer les dossiers. C'est mon point de vue. En Wallonie, il y a également des opportunités dans le domaine des applications civiles.

Qu'en est-il de la collaboration avec la Région wallonne? On a déjà été explicite sur le sujet, avec l'initiative menée par le ministre Jeholet et auquel nous continuons à contribuer. Nous suivrons avec grand intérêt les travaux et les conclusions de votre Commission ainsi que les initiatives prises au niveau du Gouvernement wallon.

En ce qui concerne les lasers de précision, Lasea, les entreprises, pour les PME, il faut s'inscrire dans une logique de *supply chain*, de systèmes intégrés. Il y a deux aspects qui sont liés à cette autonomie stratégique : soit vous êtes le seul dans une *supply chain* qui peut fournir le composant ou l'élément X, soit vous êtes à plusieurs pour le fournir au niveau de la résilience de cette *supply chain*.

Si vous participez avec plusieurs pays dans une *supply chain* qui n'est pas européenne, cela fait aussi partie de la résilience de cette *supply chain*, puisqu'il y a une dépendance par rapport à votre entreprise pour fournir les quantités. Ce sont deux aspects, à mon sens, à prendre en compte dans le positionnement des *supply chain*.

Qu'en est-il des petites PME – ce n'est pas péjoratif –, des spin-off? Il faut analyser les mécanismes proposés, envisagés au niveau de la DIRS, de l'innovation au niveau de la Défense, mais en

collaboration avec les initiatives et les priorités régionales.

Tout à l'heure, j'ai mis en avant que ce ne sont pas uniquement les drones volants ; c'est tout un écosystème de robotique militaire dans les cinq domaines opérationnels – les plateformes terrestres, aériennes et navales, avec du cyber et de l'IA –, et de la guerre électronique qui traverse tout cela. Quels sont les points forts, dans le tissu industriel et de recherche wallon, dans toutes ces technologies complexes ? Comment les positionner dans ces différentes *supply chain* ?

Concernant la question relative à la formation, cela vient à la fin aussi de la résolution. Pour moi, c'est hyper important, parce que développer les connaissances et le *know-how*, les ancrer dans nos entreprises, les ancrer à la Défense, c'est fondamental pour ces nouvelles technologies. Il y a plusieurs axes, des axes d'innovation à très court terme et du développement de connaissances à moyen terme. Il faut accélérer la première partie et continuer à investir à un certain niveau dans la deuxième.

Cela se fait, à mon sens, en collaboration avec les acteurs de la formation et de l'enseignement dans les entités fédérées. Pour nous, ce qui est important à la Défense, par exemple, c'est la collaboration avec les hautes écoles techniques. Si l'on veut faire du TRL 8, produire quelque chose en moins d'un an qui répond à 80 % des besoins opérationnels en quatre itérations – l'innovation opérationnelle rapide, ce n'est pas six semaines, mais c'est quand même rapide –, il faut avoir des gens compétents dans les entreprises et à la Défense pour le faire. Les bacheliers techniques des hautes écoles, c'est fondamental. Ce choix a été fait en Flandre. C'est peut-être une recommandation pour le niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour la Défense, les bacheliers techniques, dans ces briques technologiques que l'on a citées, c'est fondamental. Après, il y a à étudier tout ce qui tourne autour. S'il y a une priorité à avoir – je ne vais absolument pas dénigrer toutes les recherches au niveau des universités –, c'est investir dans les hautes écoles techniques, de faire des bacheliers spécifiques dans certains domaines innovants qui n'existent pas encore, comme en Flandre. Voilà tout ce que j'avais à dire sur la formation et l'enseignement.

Sur les appels d'offres, l'agilité, changer les procédures, être plus flexible, deux initiatives sont prises au niveau de la Défense :

- une première, le domaine des marchés publics ;
- une deuxième, tous les mécanismes que le général Lauwereys a déjà esquissés.

Au niveau des marchés publics, le partenariat d'innovation Counter-UAS – le grand marché en cours de lancement en est un exemple –, ce sont des contrats programmatiques à plus long terme, qui comprennent non seulement de l'acquisition, du maintien en état du

CAPEX et de l'OPEX, des investissements ou du fonctionnement, mais également un certain pourcentage de moyens de recherche et développement qui proviennent des mécanismes de la DIRS.

On entrevoit un problème à court terme ou à moyen terme, comme le contre-drone. On sait très bien que toutes les technologies de senseurs et toutes les technologies d'effecteurs vont continuellement évoluer en fonction de la menace. On a intégré dans le contrat les moyens d'innovation pour garder les achats au niveau de la menace changeant rapidement. Parmi tous ces contrats, un autre type de contrat est celui pour les tenues militaires. Les tenues camouflées, c'est un même type de contrat. Il y a d'autres types de contrats du même style. C'est un outil de partenariat d'innovation à long terme.

En ce qui concerne la coopération avec l'industrie et Agoria, comment entrer en contact avec toutes ces entreprises dans un mode non commercial ? Vous avez le mode commercial et vous avez le Rubicon commercial. Avant le Rubicon commercial, comment fait-on ? Pour la Défense, le plus facile et le plus simple, c'est avec les organisations sectorielles qui représentent les entreprises dans les écosystèmes. Un point d'entrée principal, c'est Agoria et BSDI. J'ai donné l'exemple au niveau cyber avec l'initiative Cyber Made in Belgium d'Agoria. Cela vise à avoir une plateforme où les entreprises membres d'Agoria peuvent se réunir – qu'elles soient flamandes, wallonnes ou bruxelloises –, et où l'on peut avoir des échanges d'informations de type non commercial. Que faudrait-il faire pour faire évoluer un *roadmap* technologique ? Comment intégrer les réservistes dans le fonctionnement ? Que faudrait-il faire pour protéger les *supply chains* au niveau cyber ? On peut aborder des sujets d'intérêt général avec des partenaires industriels représentés par une fédération parce que c'est le plus facile. Il y a sans doute d'autres mécanismes, mais c'est certainement un mécanisme à développer. J'espère qu'Agoria prendra une initiative au niveau de la robotique militaire. On verra bien si c'est le cas ou pas, mais je ne peux que l'encourager à le faire.

Quelles technologies font défaut actuellement ? Quelles sont les synergies avec le spatial ? L'un des 12 points du Conseil des ministres du 7 novembre est d'étudier ce qui existe au niveau de la détection en Belgique et de proposer des solutions d'amélioration ou d'identifier des gaps et des éléments à développer dans le futur. *Work in progress*. Le suivi peut être demandé à vos collègues du Parlement fédéral s'ils le souhaitent. Les domaines cyber et spatial ont un impact sur la robotique militaire, qu'elle soit terrestre, aérienne ou navale. Il faut voir ce qu'il est possible de développer sur le site de Redu-Transinne. *Work in progress, I should say, as well*.

J'aurais dû aborder le modèle canadien lorsque j'ai développé mon point sur les centres de test. Les Canadiens ne font pas que des tests dans de grandes

zones forestières puisqu'ils en font aussi à Ottawa. C'est le modèle canadien ; l'un n'exclut pas l'autre.

Concernant la standardisation, il est clair que tout ce qui est au niveau du C2 doit rester des architectures ouvertes. Pour l'instant, il a été fait mention ici de fragmentation industrielle et d'acteurs en Wallonie. C'est la même chose dans tous les pays qui nous environnent. C'est la même chose en Europe et à l'OTAN. Je n'ai plus compté les initiatives au niveau de l'UE et de l'OTAN, mais on est en dizaines d'initiatives. Il y aura une consolidation à un moment donné ; *that's life*. La standardisation sera imposée par le premier qui impose son standard dans les différentes technologies, d'où l'importance d'y participer dès le début.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Pourbaix.

**M. Étienne Pourbaix**, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie. – Je vous remercie pour toutes les questions qui démontrent la connaissance et l'intérêt que vous portez à cette thématique. Vos questions sont nombreuses et je ne suis pas certain que je vais pouvoir répondre à toutes, parce qu'elles sont complexes. Vous parliez tout à l'heure de la complexité à la fois géographique et même électromagnétique de la Belgique. Il faut quand même tenir compte d'une complexité institutionnelle qui est intéressante. On est avec une problématique fédérale et des outils économiques qui sont en partie régionalisés ; il faut faire travailler cela ensemble. Quand vous disiez – et c'est tout à fait légitime –, mon Général, que votre interface naturelle est d'aller vers Agoria-BSDI, qui est à peu près la seule entité légitime fédérale pour parler de l'industrie de la défense, sa légitimité n'est certainement pas en cause, mais elle n'est pas complète par définition. Il est donc utile d'adjoindre à cela des organisations qui sont plus régionales et qui couvrent probablement plus l'écosystème global, que ce soit du côté flamand, bruxellois ou wallon.

Beaucoup de questions ont été posées sur la manière de rendre plus agiles les appels à projets. Tout un exercice est fait actuellement au sein du cabinet du ministre Jeholet pour le nouveau paysage de l'innovation, mais également le nouveau décret Recherche. Ces deux actions sont en parallèle. Ce qui serait probablement utile – vous avez reçu le courrier de ID2Move en préparation de cette réunion de la Commission –, c'est d'avoir une initiative extrêmement agile qui pourrait, avec des petits montants – ils parlaient de 25 000 euros, ce qui est vraiment très loin des budgets à millions que gèrent parfois les appels à projets dits Pôles –, mais avec un délai d'octroi extrêmement rapide – de l'ordre de deux semaines, avec des systèmes de cliquets. Ainsi, vous devriez démontrer des résultats endéans les deux ou trois mois après l'obtention de ces 25 000 euros. Ce n'est que si ces résultats sont atteints que vous pourriez libérer une deuxième tranche potentielle de 25 000 euros. Tout cela ne monterait qu'à 50 000 euros au maximum. Cela

permettrait, si l'on réussit, à rentrer dans un cadre de projets plus structurés et avec un montant probablement plus réaliste. Il existe des formules, mises en place au niveau européen, de *cascade funding* qui seraient une bonne base : un budget est confié à une organisation qui a une légitimité par rapport à un domaine, et c'est elle qui est en charge de distribuer ces jetons ou ces petits budgets aux acteurs – dans un cadre défini et couvert par une administration, c'est indiscutable.

Cependant, la responsabilité de l'attribution serait faite à un niveau qui n'est pas directement l'administration – l'administration détient l'exercice du contrôle, bien sûr – mais qui est fait au niveau d'un organisme qui, par rapport à un domaine, est jugé légitime pour pouvoir distribuer ces « chèques-innovation » – je ne sais pas comment on peut les appeler. Je pense que ce serait quelque chose d'intéressant. Ce n'est évidemment pas applicable dans d'autres domaines que couvre Skywin. Par exemple, l'aéronautique n'est pas un domaine pour lequel 25 000 euros sont porteurs. Cependant, par rapport à une activité de type drone qui est beaucoup plus agile avec des outils, je pense que par petits coups de 25 000 euros, vous pouvez déjà largement faire avancer les choses. Dès lors, c'est une piste que je mets en avant, une sorte de *cascade funding*, mais intrawallon basé sur ce que fait l'Europe. Nous avons déjà eu des projets européens de ce type, donc on pourrait tout à fait les mettre en œuvre au niveau des nouveaux décrets qui se proposent.

On a parlé de Lasea qui n'était pas reprise dans les *slides* que je vous ai montrés, mais elle est bien dans la cartographie. Cette cartographie a été faite le plus sérieusement du monde entre Skywin et MecaTech – ce qui fait déjà un cadre d'entreprises assez large puisqu'elle couvre quasiment tous les membres d'Agoria. Je ne prétends pas que cette cartographie est exhaustive. Il y a probablement des acteurs que je ne connais simplement pas, ou qui ne sont pas membres de MecaTech ni de Skywin, qui n'ont pas été repris, mais c'est toujours le problème. C'est évidemment incrémental ; je n'oserais jamais dire que la cartographie qui a été faite est exhaustive, mais je peux tout à fait vous confirmer que Lasea y est repris.

Sur les technos duales et la manière de sensibiliser les entreprises qui ne sont pas encore dans le potentiel marché militaire, il y a deux choses.

Jusqu'il y a quelques années, toucher à la défense était très mal vu. Non seulement mal vu, mais vous aviez de sérieux problèmes de financement au niveau bancaire, si vous affichiez officiellement une activité de défense – les fameuses normes ESG, et cetera – et aussi au niveau du recrutement, vous aviez, il ne faut pas se cacher – et c'est tout à fait respectable –, des gens qui ne souhaitaient pas rentrer dans des entreprises qui avaient, même très partiellement, une activité dans la défense. Dès lors, les entreprises étaient très frileuses de

montrer vis-à-vis du monde qu'elles s'occupaient de défense. Cette situation change clairement par la force des choses. On peut s'en réjouir ou ne pas s'en réjouir, mais la situation est là.

On le voit par exemple au niveau du secteur spatial, si je fais un parallèle, chez nous : jusqu'il y a deux ou trois ans, on ne faisait quasi pas de défense dans le spatial wallon, voire pas du tout. Le *Space for Defence*, comme on l'appelle, est devenu véritablement quelque chose de très important, à tel point que l'armée met maintenant de l'argent sur ces domaines et l'on voit véritablement – on a fait une autre cartographie là-dessus et un autre *roadmap* sur le *Space for Defence* – que tous les acteurs wallons basculent rapidement dans des activités de défense. On est sur un domaine qui est, par essence, dual. En voulant envoyer un lanceur, quand il envoie un satellite militaire ou un satellite civil, cela reste quand même un lanceur et la structure même du satellite est la même. On peut tout à fait être dans ce même type de cas au niveau des drones. Les systèmes de détection et de destruction potentielle des drones sont peut-être moins duales, mais on est dans des technologies qui par essence sont duales.

Comment pousser les entreprises ? Effectivement, je pense qu'un appel d'offres, comme le fait actuellement BeMOD, pour avoir un marché global sur 10 ans, suscite quand même quelques intérêts industriels, ce qui est logique. Il y a des questions qui arrivent. Spontanément, les gens s'intéressent à ce domaine. Par contre, voir qui va jouer le rôle d'intégrateur, qui va jouer le rôle potentiel de *system of systems* au-dessus et quelle entreprise il va choisir ou pas, c'est évidemment quelque chose dans lequel on a du mal à rentrer. Les règles de propriété industrielle dans les consortiums que nous faisons pour les appels à projets de la Région wallonne sont bien claires. Je laisserai la Défense s'exprimer pour ce qui la concerne.

Les concurrences entre les grands existent. Nous les avons vus individuellement et nous leur avons présenté notre cartographie. Il est compliqué pour nous de faire des choix entre les potentiels donneurs d'ordre. Je reste persuadé que la meilleure approche n'est pas d'avoir une solution wallonne et une solution flamande. Surtout, ce n'est pas ce que la Défense souhaite parce que ce choix deviendrait immédiatement complexe. Dès lors, une synergie dès le départ est utile. Je ne peux qu'insister sur le besoin de croiser nos cartographies respectives, ce sur quoi nous travaillons notamment avec les équipes d'Agoria-FLAG.

En ce qui concerne tous les aspects liés aux métiers critiques, c'est une règle générale et ce n'est pas uniquement pour les drones. Dans tout le secteur que je couvre – aérospatial, défense et drones –, c'est quelque chose qui devient majeur.

Lors d'une interview, on demandait au CEO de Bombardier les trois risques qu'il voyait dans les

5-10 ans à venir pour le secteur aéro à Montréal et Bombardier en particulier. La géopolitique n'est qu'en troisième position. En deuxième position, ce sont la gestion de la *supply chain* et les matériaux critiques. En première position, c'est le personnel, tous les talents et la gestion des compétences. Il y a non seulement une demande importante et ceux qui arrivent des écoles d'ingénieurs et les bacheliers ne suffisent pas, mais, en plus, il y a l'effet *boomers* qui vont partir à la retraite. Tout un secteur risque donc d'avoir une perte de compétences parce qu'il n'y a pas une relève suffisamment rapide. C'est une situation critique.

Il existe déjà en Wallonie une collaboration entre le centre de formation WAN, qui est orienté aéro et qui donne des cours dédiés aux drones, et la Haute École Condorcet, où il y a un bachelier commun organisé dans les bâtiments du WAN. C'est une très bonne initiative, car elle permet d'avoir un certain nombre de bacheliers dans les domaines qui nous intéressent. On pourrait essayer de voir si une initiative comparable dans l'environnement de Liège serait possible.

Concernant les unités de test, la base de Saint-Hubert, où il y a des possibilités, a été évoquée, mais celle-ci est confrontée à des zones de survol militaire. Il y a peut-être une collaboration à avoir entre nous. Ce n'est pas du *on-off*, car cela peut se faire sur des créneaux horaires sur une zone. Il serait utile d'avoir, en Wallonie, un centre de test équivalent à ce qui existe à Saint-Trond et en mer du Nord avec les mêmes libertés d'action, voire plus, pour mettre en place les innovations.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Ramakers.

**Mme Clarisse Ramakers,** Directrice générale d'Agoria Wallonie. – Je vais essayer de faire des réponses globales pour vous permettre de gagner du temps.

Il y a eu pas mal de questions sur l'emploi et la formation. On a annoncé une augmentation de 8 000 emplois pour le secteur lorsque le Gouvernement fédéral a augmenté son budget d'investissement dans la défense. Ce que je peux vous dire, c'est que, par rapport à notre anticipation, on est dans les clous de ce que l'on avait anticipé. Il y a déjà eu la création de 2 000 emplois par rapport aux 4 000 emplois qui étaient déjà dans le secteur. Sur les 8 000 emplois, on en a atteint 2 000.

Un point d'attention par rapport à cela et qui reviendra dans d'autres éléments de réponse que je vais apporter, c'est le fait que l'on n'a pas beaucoup d'entreprises qui font des produits finis en Wallonie et en Belgique pour la Défense. On est des sous-traitants de plus gros donneurs d'ordres qui sont présents au niveau des marchés européens et internationaux. C'est ce qui explique qu'il y a parfois un petit décalage entre

l'investissement qui est fait et l'impact chez nous. C'est un élément important.

Par rapport à tout ce qui est formation et métiers en pénurie, le FOREM, dans le cadre de sa réforme, a mis en place les Costra, les comités stratégiques, qui sont en train de s'installer et au sein desquels on est en présence des délégués syndicaux. L'objectif, lors de ces Costra, est de mettre le doigt sur toutes les formations manquantes ou les métiers en pénurie afin d'accentuer l'orientation des chercheurs d'emploi vers ces filières. Il y a eu une sortie dans la presse, la semaine passée, d'Embuild sur l'alternance. Ce que l'on entend de plus en plus par rapport à ces secteurs, que ce soit du digital ou de la robotique, c'est que l'on doit vraiment travailler l'alternance. On est donc en train de réfléchir à une proposition de l'intégrer dans plus de filières parce que les matériels et les programmes des écoles sont très vite en décalage par rapport à ce qui se passe sur le terrain. Quand on parle d'innovation avec des cycles de 60 jours, on ne peut pas non plus demander à l'enseignement de suivre en temps réel toutes les innovations qui sont faites. Pour nous, cela reste une clé majeure sur laquelle on va également travailler.

Sur la question de la difficulté principale des PME de les intégrer dans des chaînes plus larges et plus globales de sous-traitance, il y a plusieurs éléments intéressants. Tout d'abord, on voit, notamment par l'activité de Safran, mais aussi par les activités de FN Herstal, une volonté de sécuriser les chaînes d'approvisionnement et donc de plus et mieux travailler avec les sous-traitants et les PME. Dans le cadre de la *task force* « Défense », un travail a été fait avec Wallonie Entreprendre et Agoria pour rencontrer ces PME sur le terrain, identifier celles qui manifestaient un intérêt à entrer dans la défense et qui ne le faisaient pas nécessairement et voir quels étaient les freins à leur entrée. Est-ce un problème de financement ? Est-ce un problème de gestion ? Est-ce un problème de personnel ?

On a cartographié ces éléments de manière à les mettre plus facilement en contact avec les plus grandes entreprises, qui sont leurs donneurs d'ordres principaux. C'est aussi à cet objectif qu'a contribué la visite que l'on a faite avec le ministre Francken et le Général Phaleg. On a invité toutes les PME qui avaient manifesté un intérêt pour la défense, même si elles n'en faisaient pas encore. Il y a évidemment des questions de certification, et cetera, mais le point majeur, c'est le fait qu'une PME va difficilement contracter directement avec la Défense. On doit nécessairement passer par un consortium qui va s'adresser à une industrie qui, elle-même, va répondre à un marché, voire même par un consortium qui va s'adresser à un appel à projets européen. Pour nous, c'est une nouvelle manière de procéder, qui nous demande aussi de travailler différemment en tant que fédération, mais aussi en tant qu'organisme public, comme c'est le cas de Wallonie Entreprendre.

C'est de cette manière, Monsieur de Wasseige, que l'on pourra lutter contre la fragmentation. Des *meet and greet* ont été organisés avec le général Van Strythem. Un *meet and greet* va également être organisé avec les *majors* de défense pour qu'ils puissent présenter leur stratégie d'innovation, mais aussi entendre les besoins de la Défense et essayer de les mettre autour de la table. Comme l'a dit le général Van Strythem, notre gros souci est de dépasser l'enjeu commercial et la concurrence qui peut exister entre eux, de manière à travailler ensemble sur des projets communs. Je peux toutefois vous assurer que l'on y travaille dans la manière dont on organise les différentes activités.

En ce qui concerne l'innovation et son financement, un élément de la réforme qui est sur la table, c'est de ne plus attendre les appels à projets de pôles avant de se lancer dans l'innovation collaborative. L'idée est de travailler à des projets quand c'est nécessaire. C'est un des éléments clés qui permettra de fluidifier la manière dont on travaille au niveau de l'innovation.

Concernant le dumping technologique, il est clair que c'est moins perceptible dans le volet innovations. Toutefois, sur la production et l'exportation, on se retrouve face à toutes ces problématiques du CBAM qui frappent assez lourdement tout ce qui n'est pas assemblé. Tout ce qui est assemblé chez nous se voit pénalisé par rapport à ces règlements, d'où l'importance de travailler à des projets européens. On sait que le SCAF, le projet d'avion de sixième génération, est très loin d'être bien embarqué – c'est le moins que l'on puisse dire. On doit travailler à des projets d'une telle ambition, parce que cela nous permet de limiter notre dépendance.

On a beaucoup parlé de sous-traitance, mais je me permets aussi d'aborder la question des matériaux, cruciale pour toutes ces données. Vous avez parlé des puces. Je pense que toutes les composantes de ce type sont importantes. C'est une politique que l'on doit aussi porter au niveau européen, de manière à avoir plus de souveraineté stratégique sur les matériaux, sur la sécurité et sur les données digitales. Ce sont des éléments clés.

Je voulais aborder la question de la participation de la Wallonie aux fonds fédéraux. Il est question de Lasea, mais la question se pose plus largement de la manière dont on travaille ensemble. Comme vous avez vu quand on est arrivé, on se connaît déjà un peu parce que, justement, il y a eu un protocole d'accord de coopération entre le Fédéral et les Régions pour déterminer la manière dont les Régions allaient faire part de leurs spécificités dans l'octroi des fonds fédéraux de la DIRS. Un observateur régional est d'ailleurs présent – de la Région wallonne et de la Région flamande – au sein du CA de l'IRSD qui aura d'ailleurs lieu demain. Pour nous, c'est un élément clé pour faciliter la transmission des réalités des différentes Régions, mais aussi les flux financiers.

Par rapport à Lasea, il faut attendre les aides R&D du Fédéral et des appels à projets qui leur permettent de postuler. En *off*, c'est un des membres d'Agoria, donc on travaille avec eux par rapport à cela. Cela dépasse un peu le cadre de la réunion de la Commission d'aujourd'hui, mais je crois qu'il faut être conscient que, au niveau des institutions, il y a un vrai travail effectué pour assurer une présence des différentes Régions autour de la table du Fédéral et être certains que ces investissements, particulièrement en R&D – 3,8 milliards d'euros du Fédéral –, ressortent bien sur l'ensemble de nos entreprises.

Un point portait sur la coopération internationale et nationale. Comment capter plus de marchés au niveau de la Wallonie ? En s'accrochant aux plus gros wagons industriels. C'est vraiment un élément que l'on doit tous avoir à l'esprit : les militaires veulent le meilleur produit pour travailler tout de suite. C'est normal, leur rôle est de nous défendre et d'assurer notre sécurité. On doit se mettre dans ce prisme pour voir comment nous, en tant que sous-traitant, de manière générique, on peut s'inscrire dans des projets qui vont in fine être achetés par la Défense.

On n'en a pas parlé aujourd'hui, mais c'est aussi la question des retours sociétaux. Quand on passe un contrat avec une firme internationale parce que c'est le meilleur produit sur le marché, nous avons besoin d'un effet retour sur nos entreprises via l'entretien, la formation de certains opérateurs, la sous-traitance. Tous ces éléments sont gérés au niveau du SPF Économie avec l'état-major de la Défense. Pour nous, c'est vraiment un élément essentiel qui nécessite beaucoup de diplomatie économique. On y travaille avec le vice-président et le ministre des Affaires étrangères, M. Prévot. On a besoin de vous, en tant qu'hommes et femmes politiques, pour relayer ces effets retours pour nos entreprises.

(M. Maillen, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**M. le Président.** – La parole est à M. Lauwereys.

**M. Steven Lauwereys,** Général de brigade d'aviation, Ir. et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense. – J'ai quelques éléments complémentaires.

Tout d'abord, par rapport aux PME, tous nos instruments sont accessibles pour les PME. Il n'est dit nulle part que les PME ne peuvent pas participer. Il y a même des appels où l'on donne une attention particulière aux PME. Par exemple, l'année passée, on a fait un appel à projets pour le Next Generation Combat Aircraft Technology où l'on a demandé de faire des consortiums à quatre partenaires, dont au moins une PME. Dans certaines dynamiques, on donne une attention particulière à la mise en œuvre des PME.

Mme Ramakers l'a bien décrit, il faut comprendre la position des PME dans le *supply chain*. Des PME ne peuvent pas, dans la majorité des cas, fournir directement des systèmes à la Défense. Ils doivent être intégrés quelque part dans la *supply chain*, soit dans un écosystème. Ils doivent s'aligner avec les systèmes, avec les grandes entreprises, et trouver leur place dans ces écosystèmes d'innovation.

Les moyens DIRS sont destinés à la base technologique industrielle belge. Ces moyens seront octroyés à de grandes firmes belges, à des centres de recherche, mais aussi à des PME belges.

Concernant la propriété intellectuelle, la Défense est un client très facile. Notre objectif est d'avoir des briques technologiques, d'avoir un tissu technologique industriel belge fort. Cela veut dire que la propriété intellectuelle reste au sein de l'entité qui a généré cette propriété intellectuelle, mais il y aura des droits d'utilisation pour la Défense. C'est bien clair, on ne veut pas payer deux fois. Il y aura des approches pour protéger l'utilisation de cette propriété intellectuelle si des entreprises, des centres de recherche veulent la mettre à disposition des nations ou des utilisateurs que l'on n'aime pas trop. Nous allons avoir le droit de dire « Non ». C'est une dynamique importante dans le contrôle export, qui est une responsabilité régionale.

Quant aux marchés publics en cours, celui pour le Counter-UAS a plusieurs volets. Il a un volet de fourniture, de développement et d'intégration ; intégration basée sur le *commanding control*. Il y aura dans ce contrat une dynamique d'innovation continue et une dynamique d'industrialisation.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de sélection ; toutes les parties intéressées ont été informées lors d'une session d'information la semaine passée. Il y a une phase de sélection : trois partenaires fixes avec un écosystème vont proposer des solutions. Il y aura plusieurs propositions, peut-être des propositions uniquement en Belgique, on n'en sait rien. Ces propositions seront évaluées sur le potentiel. Avec certains *consortia* sélectionnés, la Défense va faire des négociations pour une attribution du marché, le troisième ou quatrième trimestre de 2027.

Il faut savoir qu'il y aura un consortium final, tout en sachant que l'écosystème qui va avec sera flexible. Les trois partenaires qui vont gérer le partenariat stratégique seront fixes, mais les *consortia* avec les PME belges, par exemple, seront flexibles. Cela va évoluer dans le temps, parce que c'est un partenariat sur 10 ans.

Quant à l'accès aux moyens, on a une panoplie d'instruments : on a les appels DEFRA tous les ans et le Strike It deux fois par an. Pour les appels écosystème, on va leur demander de faire des appels, ce ne seront pas des appels fermés. Cela veut donc dire que tout le

monde qui a un intérêt a accès. Il suffit de consulter notre site web. Il y a des échanges avec le SPW, avec NCP et le National Focal Point. Il y a des responsables dans les Régions qui sont au courant de toutes les dynamiques en place. Il y en a beaucoup, il y en a chez nous, à l'OTAN, au niveau européen. L'échange d'informations est important et se fait. D'ailleurs, nous le voyons parce qu'il y a beaucoup de candidatures sur nos appels.

Ensuite, le groupe de travail « Innovation et Industrie » permet de s'aligner sur les feuilles technologiques, sur les feuilles de route qui se développent maintenant au niveau fédéral, mais aussi au niveau régional. C'est important de s'aligner ; c'est même mon ambition personnelle de mutualiser des moyens. Cependant, mutualiser des moyens n'est pas facile, cela ne va pas se faire du jour au lendemain, mais il faut savoir qu'on le fait déjà aujourd'hui dans le cadre de DIANA, qui sont des projets OTAN.

Il y a une mutualisation des moyens fédéraux et régionaux. Techniquement, c'est donc possible. Je crois que nous devons avoir l'ambition pour bien viser ce que l'on va faire et ce que l'on va faire ensemble.

Quant à *Thinking out of the box*, je crois que nous sommes en plein dedans. Depuis 2022, on fait des choses que l'on n'a jamais faites. On fait des écosystèmes, des appels avec subventionnement. Nous avons fait un joint-venture avec la SONACA, SABCA, ASCO et SFPIM pour produire des *horizontal tails*. Nous utilisons des avances récupérables, nous mutualisons des moyens. Nous sommes donc en plein dedans. Avec la collaboration du SPW et Wallonie Entreprendre, on continue à pousser et à chercher des opportunités communes.

Quant à la dépendance, nous serons toujours dépendants de quelque chose ou de quelqu'un, parce que l'on vit dans un monde très compliqué. Néanmoins, dans certaines niches, la Défense va exprimer qu'il y a un besoin d'autonomie stratégique nationale. C'est à la Défense de dire dans quel domaine et, avec cette info, nous allons regarder avec la base technologique et industrielle belge si nous pouvons créer cette autonomie stratégique au niveau national. Est-ce faisable ? A-t-on les technos ? A-t-on la *supply chain* ? A-t-on les lignes de production, les lignes d'assemblage ?

Cet exercice se fait en concertation avec la base technologique et industrielle belge, avec les associations et les Régions. Si l'on a un bon objectif, *is it real, can we win* ? Ce sont des dimensions économiques importantes dans cette décision. Si quelque chose n'est pas faisable, il ne faut pas essayer de le faire.

Il y a des domaines où l'on ne va pas se prononcer. Par exemple, la Belgique ne va pas développer une capacité de combat aérien elle-même. Cependant, il y a des niches technologiques où la Belgique peut se

positionner et où il y a un intérêt de la Défense : les drones, le spatial, tout ce qui est *mind-countermeasures*, tout ce qui est crypto sont des domaines de niche, où l'on a un tissu technologique et industriel fort et où l'on a un besoin de la Défense.

La manière de faire le pont entre le prototypage et la production est un défi majeur. Cela s'appelle « The Valley of Death ». Il faut trouver des solutions pour cela. L'approche Counter-UAS – que la Défense a prise aujourd'hui avec un partenariat stratégique – répond à ce défi. Cette approche est faisable au moment où le besoin capacitaire de la Défense est clair. La vision stratégique stipule qu'il faut déployer une telle capacité.

Dans d'autres domaines, ce besoin capacitaire n'est pas encore clair. On ne l'a pas encore identifié. Dans d'autres domaines, nous allons créer des écosystèmes. Nous allons mettre en place des approches pour faire en sorte d'être le plus près possible du marché des approches de faire des *proofs of concept*, des approches de faire du *concept development testing and evaluation*, donc des tests et des évaluations dans des contextes opérationnels.

Ce sont des approches que nous sommes en train d'explorer, mais ce sont des approches de marchés publics. Je ne dois pas vous expliquer qu'il y a des réglementations. C'est un élément, mais il y en a un autre. C'est l'interprétation de ces règlements. Je ne vais pas vous dévoiler de secret, l'interprétation de l'application de réglementations est une attribution des inspecteurs de finances. C'est sportif.

C'est un équilibre à trouver. Cet équilibre est très important, parce qu'il s'agit de beaucoup d'argent des contribuables. Il ne faut pas arriver à une approche où l'on dit : oui, mais ce n'est pas important.

Du point de vue de la sécurité, la sécurité technologique demande un dispositif dans les entreprises, les PME, les universités. C'est hyper important, et cela demande un changement de culture. Un changement de culture veut dire un effort. Un effort veut dire des coûts supplémentaires.

La Défense et l'ANS – le service d'accréditation national – sont ouverts à expliquer comment faire. Ces processus ne sont pas évidents, mais ce n'est pas du *rocket-science* non plus.

Sur le plan de l'expérimentation, j'aimerais ajouter un élément. L'expérimentation est hyper importante, mais ce n'est pas évident, surtout quand on entre dans la quatrième phase qui est l'utilisation des effecteurs : système de brouillage, système de tir, système d'interception, utilisation de *high energy lasers*. Ce n'est pas à Bertrix que vous allez le faire, il faut être réaliste.

Là aussi, une collaboration internationale est intéressante. On a une zone à la côte, on peut y regarder.

Cependant, avant d'aller là-bas, il faut bien regarder quelles sont les possibilités de faire des tests et des simulations au sein des labos. Les *digital twins* sont quelque chose qui existe ; en Wallonie, des entreprises sont super fortes dans la simulation. Ce sont des éléments intéressants pour réduire le risque avant d'aller dans les zones de test. Car aller dans les zones de test, c'est de la gestion de risque. Si quelque chose tombe sur autre chose, c'est de la gestion de risque. Il y a toujours quelqu'un qui a signé pour cela.

Dernier point, sur ODIN. Aujourd'hui, l'exécution des instruments de la DIRS se fait au sein de l'Institut royal supérieur de défense. Le ministre a jugé, tout en sachant qu'il y avait une dynamique accélérée, qu'il fallait de nouveaux instruments et une collaboration plus étroite avec les Régions, qu'il fallait mettre en place un organe d'exécution qui s'appelle ODIN – Organisation for Defence Innovation and Defence Industry. C'est une approche qui est en cours de développement. Nous sommes très ouverts à cela. Des représentants des Régions sont présents dans le CA. On en parle dans le groupe de travail « Industrie et Innovation ». Oui, nous sommes ouverts à une participation, à une collaboration étroite. Il faut voir avec les Régions jusqu'où l'on veut aller. Tout au début, quand j'ai fait une esquisse de niveaux de collaboration, j'ai même dit : pourquoi ne pas détacher des gens des Régions au sein d'ODIN ? C'est un peu le monde idéal, mais il faut peut-être oser rêver, et explorer par après les possibilités avec les Régions d'arriver à des objectifs communs et, éventuellement, à une mutualisation des moyens. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

*(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – Je vous remercie pour vos explications et clarifications.

La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Très rapidement, je voulais revenir un peu sur la formation, puisque cela faisait l'objet de notre amendement qui a été accepté par la majorité. Vous avez évoqué les formations au niveau des hautes écoles ; vous avez cité Condorcet ainsi qu'une autre école que je ne connais pas. Je m'adresse principalement aux deux généraux : quid de l'adaptation des formations au sein de l'armée – l'armée, tant en termes de sous-officiers que d'officiers, ayant des formations très pointues ? Celles-ci sont-elles adaptées à la réalité actuelle ou reste-t-on toujours dans des formations de type « électromec » et aéronautiques ? Quelque chose est-il pensé au niveau des drones ? J'en ai terminé. Je vous remercie d'avoir apporté des réponses à l'ensemble de nos questions, en tout cas au niveau du groupe socialiste.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Je voulais aborder un point et revenir sur deux questions. Tout d'abord, je remercie les intervenants pour toutes les informations que l'on a obtenues. Ces échanges, centrés sur des défis technologiques et organisationnels qui sont énormes, étaient éclairants. Vous avez remarqué que la thématique me tenait à cœur pour d'autres aspects également. Sans vouloir ouvrir tout un débat, je voulais juste mentionner un aspect que le lieutenant-général avait évoqué à la marge, parce que ce n'était pas vraiment le centre des discussions d'aujourd'hui : la robotique. Aborder la robotique et l'IA dans l'antidrone, cela voudrait dire que dans un système abouti, l'IA pousserait sur la gâchette, si l'on peut dire. Avec des systèmes antidrones qui détruisent un drone, on aurait franchi un cap qui pourrait encore se concevoir sans trop de risques de se tromper, sans garantie absolue non plus. On aura développé une technologie – si je me trompe, vous pouvez m'éclairer – qui pourrait intégrer d'autres armes.

Plus tard, cela devient aussi une question morale et éthique quand c'est l'IA qui tire et se trompe éventuellement dans la nature de sa cible. Il y a des armées qui ont l'air déjà d'y procéder. C'est un danger qu'il faut intégrer dans nos réflexions. Ce serait une technologie que l'on pourrait transposer à d'autres armes éventuellement.

Je voulais revenir sur deux questions que j'avais posées au premier tour. D'abord sur les 13 apparitions que l'on a eues en automne dernier, je n'ai pas eu de réponse sur le bilan d'analyse actuel. On n'a pas pu vérifier si c'était vraiment un drone et encore moins son origine.

Il faut agir en matière de défense antidrones, il ne faut pas traîner non plus. Cependant, il faut se méfier d'utiliser ces événements – vous ne l'avez pas fait aujourd'hui, mais d'autres l'ont fait – trop peu confirmés pour expliquer la nécessité de la chose. C'est très important quand on communique là-dessus.

Je voudrais revenir sur l'absence de réponse concernant les éoliennes. Ce n'est pas juste un problème fédéral. Les communes et les entités fédérées – aussi bien la Région wallonne que la Communauté germanophone – sont compétentes en matière d'aménagement du territoire et d'énergie.

Par exemple, la Région wallonne a un plan jusque 2030 qui comprend la réalisation d'un certain nombre de mégawatts par an d'éoliennes. À ma connaissance, on n'a pas eu d'éclairage sur les projets qui intéressent aussi la Défense.

Peut-on confirmer ou non que cette réservation de zone est liée à une stratégie antidrones de la Défense, dont on a discuté aujourd'hui ? Y a-t-il d'autres régions ? La zone que je viens de décrire concerne, à la grosse louche, 500 kilomètres carrés. S'il y en a d'autres, c'est très important, notamment pour la Région

wallonne, de savoir comment gérer son territoire. Ce n'est pas une question de dire « on va dire non » ; c'est une question de dire : « on va entrer dans le dialogue, chacun exposera tous ses besoins, et il y a certainement une solution à trouver ».

Si la Défense a besoin pendant 10 jours d'une zone où il y a une dizaine d'éoliennes réparties sur 700 kilomètres carrés, on pourrait les arrêter pendant ces 10 jours. Il faudrait les contourner avec les drones ou les systèmes antidrones. Pour cela, il faudrait avoir un échange plus approfondi. Ce sont souvent les projets des communes. Il y a les représentations de citoyens là-dedans.

Il y a aussi la question – puisqu'on parle beaucoup de résilience – de l'indépendance et de l'autonomie énergétique de notre pays. C'est certainement un moyen important pour l'énergie sans pétrole, sans uranium à importer et en plus de manière décentralisée, d'un point de vue vulnérable ou non. C'est un pilier de notre résilience au-delà des questions de défense.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je vous remercie pour la qualité des réponses que vous avez apportées à nos questions.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge** (MR). – Je remercie chacun de vous pour vos réponses, leur qualité et leur précision. J'ai commencé tout à l'heure mon petit exposé en disant qu'il y avait urgence à agir. Je terminerai par rappeler qu'il y a urgence à agir dans un positionnement de cette filière de production contre les drones.

Pourquoi ? Premièrement, il y a un contexte géopolitique que chacun de nous connaît actuellement. Deuxièmement, il y a un contexte d'actualité au sein même de notre pays et de la Région wallonne que nous avons connu ces derniers mois. Nous ne pouvons pas attendre qu'il y ait des incidents encore plus importants. Nous devons prendre la mesure de ceux-ci pour agir. C'était l'objet de notre proposition de résolution. Vous avez complété notre proposition de résolution par vos interventions aujourd'hui et je tenais à vous remercier pour cela.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen** (MR). – Je vous remercie également. Je serai court aussi, car je suppose que l'on aura l'occasion de rediscuter de cela dans d'autres cénacles. J'ai oublié de vous poser la question par rapport aux robots. On parle des drones, et cetera, mais on parle aussi de plus en plus des robots sur le terrain. Peut-être avez-vous des réflexions plus avancées sur le sujet ? On voit que les robots courent désormais le marathon en deux heures et demie. Cela pourrait être

sympa d'avoir des personnes qui nous défendent également à ce niveau.

Concernant l'énergie, on a des problèmes au niveau de pas mal de choses. Que prévoit-on éventuellement par rapport aux drones en matière de recharge ? En effet, on voit que des milliers de drones sont lancés tous les jours partout en Ukraine.

Désolé de reposer une question, Madame la Présidente. Je ne sais pas si je pouvais, mais si je ne peux pas, ne me répondez pas maintenant.

**Mme la Présidente.** – C'est votre droit parlementaire, Monsieur Maillen.

La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – Je tiens juste à signaler que le marathon se court en deux heures pour les êtres humains. On a encore largement de l'avance.

**Mme la Présidente.** – La précision est faite.

La parole est à M. Van Strythem.

**M. Michel Van Strythem**, Lieutenant-Général et Chef de la *task force* « Drones et innovation » au ministère de la Défense. – En réponse aux deux questions complémentaires, il faut savoir que, au niveau de l'adaptation des formations au sein de l'armée, dans le domaine des drones, mais aussi dans le domaine de la force cyber et de toutes ces technologies changeantes, il y a un point d'attention permanent. Quand on parle d'innovation technologique et d'utilisation de ces nouvelles technologies dans des procédés tactiques, et cetera, ce n'est pas que du matériel ni de la technique ; ce sont aussi des compétences humaines et de l'innovation à introduire au niveau des formations.

Concrètement, au niveau des drones, y a-t-il déjà un changement ? Oui, des mécanismes existent et ont été créés par la direction des ressources humaines à la Défense. C'est la possibilité de s'engager à la Défense comme technicien sous-officier de niveau B en fin d'humanité et de faire ses trois années d'études de bacheliers professionnels dans une école technique, sur un sujet proposé en recrutement par la Défense pour pouvoir recruter cette personne. Après trois ans de formation, on a un sous-officier d'un niveau B, technicien-expert, dans un domaine X, Y ou Z.

Cela existe depuis des lustres pour les ingénieurs industriels à la Défense, via le même mécanisme de l'École Royale Militaire ; cela existe depuis des lustres pour les médecins militaires ; et cela existe depuis quelques années pour des profils techniques de niveau B, comme les sous-officiers bacheliers professionnels. Le tout, est d'avoir un mécanisme qui s'inscrit dans le recrutement annuel et d'introduire ces fonctionnalités dans le celui-ci.

En effet, nous en avons discuté avec les collègues de la direction des ressources humaines pour identifier des fonctions de ce type en termes de recrutement. Le corollaire est d'avoir un partenariat, idéalement, dans les deux Communautés – française et flamande. Il faut des bacheliers professionnels identifiés au recrutement X, Y ou Z. Si, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on ne sait pas me donner le bachelier professionnel qui va bien et qui correspond à cette fonctionnalité, je suis embêté. Si je le trouve dans le nord du pays, j'ai déjà celui-là, mais idéalement, il m'en faut deux.

Stricto sensu, il n'en faut peut-être pas deux, mais vous comprenez que l'on doit quand même recruter ces profils pour les unités francophones, les unités néerlandophones et les unités bilingues. Il faut avoir le pendant, pas forcément identique, mais équivalent pour ces bacheliers professionnels. Or, ils existent, ils ont été créés en Flandre au niveau bachelier professionnel « cyber », au niveau bachelier professionnel dans les domaines liés aux technologies de drones. Nous avons besoin d'une identification, et c'était l'un des objets des échanges avec les hautes écoles au niveau francophone. Évidemment, cela se transpose pour la Communauté germanophone. Sur le principe et dans la pratique, il faut voir comment l'on fait. Voilà pour la question liée aux formations.

Pour les robots terrestres, il y avait une question tout à l'heure en *benchmarking* international. Nous avons évidemment pris contact avec nos collègues canadiens, néerlandais, lettons, britanniques et français. Dans la partie robotique terrestre, il y a certainement des opportunités. D'ailleurs, une des grandes entreprises wallonnes participe à un projet d'innovation dans les UGV – *unmanned ground vehicles* –, avec les mécanismes d'innovation opérationnelle qui ont été mis en place par la Défense française – c'est-à-dire, au niveau de l'armée de terre, le commandement du combat futur, au niveau de l'Agence de l'innovation de défense qui est la version française de l'ODIN que nous construisons chez nous, et de l'AMIAD, l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense, qui est aussi un des acteurs qui participent à ces innovations dans le domaine de la robotique terrestre. Ce n'est qu'un exemple, mais je tenais quand même à le citer comme étant une opportunité parmi d'autres. Ce n'est pas uniquement dans ce pays, mais c'est aussi là.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Juste pour signaler : quand on lit la presse étrangère, on voit qu'un robot humanoïde bat largement le record du monde humain du semi-marathon, en 50 minutes et 26 secondes. J'espère que j'ai pu vous aider à le comprendre.

**Mme la Présidente.** – Mais je crois que vous ne vous comprenez pas ; parce que l'un parle du semi-marathon, et l'autre du marathon. Je pense que M. le Ministre va mettre fin à votre discussion en prenant la parole.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Simplement pour remercier les quatre orateurs pour la qualité des exposés et des réponses, et la qualité des débats que nous avons eus en commission ce matin. Je voudrais en profiter pour saluer la collaboration sur tous les dossiers et projets de défense – entre le cabinet, Skywin et Agoria et moi, c'est naturel et cela date depuis longtemps. On a parlé de « Grande Muette », aujourd'hui je constate que c'est peut-être du passé. On a vraiment des échanges, des conseils. Je remercie la disponibilité des hauts gradés de la Défense ; ils sont toujours à l'écoute, toujours disponibles de façon très efficace et transparente. Pour nos entreprises, c'est important. Je profite de cette occasion pour vous remercier à nouveau de cette collaboration, dans un contexte international et géopolitique difficile. On en a mesuré aujourd'hui les conséquences pour notre économie, pour l'innovation, pour la recherche. Je pense que c'est un dossier important. Il y en a beaucoup d'autres. Je vous remercie à nouveau, non seulement pour ce matin, mais pour le travail presque au quotidien que l'on peut effectuer ensemble.

**Mme la Présidente.** – Je voudrais à mon tour vous remercier pour votre disponibilité, et pour avoir tenu en haleine cet échange au cours de ces quelques heures – depuis 9 heures du matin, maintenant.

Je vous remercie pour la richesse de ce débat. Nos députés sont heureux d'avoir pu échanger avec vous pour nourrir la réflexion « semi-marathon » – ou marathon – par rapport à notre résolution votée précédemment.

Nous continuerons évidemment à réfléchir à toutes les implications de cette thématique.

### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 41 minutes.

## REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 8 minutes.

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1)**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli (Les Engagés).** – Je propose M. de Wasseige comme rapporteur.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je propose Mme De Rodder comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – Nous voilà avec un rapport triple. Pourquoi pas !

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Le sujet en vaut bien la peine, non ?

**Mme la Présidente.** – Je le pense aussi. Ce sera donc très minutieux comme travail.

À l'unanimité des membres, Mme Mauel, M. de Wasseige et Mme De Rodder sont désignés en qualité de rapporteurs.

## *Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, comme je m'y étais engagé devant vous, puisque j'ai souvent été interrogé depuis ma prise de fonction, je suis heureux de vous présenter aujourd'hui la réforme des incitants à l'embauche, dont le projet de décret a été adopté définitivement par le Gouvernement wallon le 2 avril dernier.

Comme son nom l'indique, ce projet de décret vise la création d'un incitant unique à l'embauche, que j'ai choisi de baptiser Job+. D'une part, il s'inscrit dans la création de conditions favorables à une dynamique de croissance structurelle du taux d'emploi wallon ; d'autre part, il repose sur un choix délibéré et assumé de ciblage des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Nous avons souvent eu l'occasion d'en débattre dans cette Commission : les plus éloignés du marché du travail sont ceux qui, sans aide, auraient le plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail aujourd'hui.

La réforme Job+, c'est aussi plus d'efficacité, plus de cohérence, plus de responsabilisation des uns et des autres et plus d'agilité. Avant de vous présenter plus en détail les contours de ce projet de décret, permettez-moi de recontextualiser cette réforme. Je suis convaincu que la limitation dans le temps des allocations de chômage est une nécessité pour redresser la Wallonie, mais cette réforme en appelle d'autres pour saisir la balle au bond. En ce qui concerne la Région wallonne, ma responsabilité est de m'attaquer au chômage structurel, à cette réserve de main-d'œuvre non mobilisée aujourd'hui. Pour y arriver, j'ai déjà lancé de nombreuses réformes, notamment en matière d'accompagnement, de formation continue et de points de contact uniques de proximité par rapport à la réinsertion, à l'emploi et à la formation.

En ce qui concerne les aides à l'emploi, qui relèvent strictement de la compétence régionale, il y a d'abord les APE, dont le Gouvernement a décidé de clarifier le rôle. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, elles seront abrogées et sortiront du giron de l'emploi aux fins d'un financement structurel des services non marchands essentiels. Les autres aides à l'emploi – vous les connaissez – sont Impulsion, SESAM, SINE et Tremplin. À travers ma réforme, au cours d'une période transitoire de trois ans et demi, elles seront progressivement remplacées et les nouveaux octrois ne seront plus possibles dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. D'ici là, ces aides pourront coexister avec le nouvel incitant

unique Job+, qui sera disponible à partir de la même date.

Par le choix d'un incitant, je reste fidèle à la méthode que j'ai toujours privilégiée : ne pas imposer, mais inciter. Le défi de l'emploi en Wallonie ne se résoudra pas sans les employeurs. Dès lors, il faut que ceux-ci soient respectés, mais aussi responsabilisés. Ainsi, pour assurer le développement économique et favoriser le taux d'emploi dans notre Région, les employeurs doivent disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, formée et mobilisée, mais aussi d'un coût maîtrisé. Mon message aux entreprises est le suivant : « Faites acquérir de l'expérience professionnelle aux chercheurs d'emploi plus éloignés du marché du travail et la Wallonie continuera à vous soutenir, y compris financièrement. »

Cet incitant se limitera néanmoins à compenser la plus faible productivité de ces travailleurs. En effet, quand il y a une absence de formation, de qualification ou de compétences, quand il y a un manque d'expérience, notamment pour les plus jeunes, ou encore quand il y a une période d'inactivité plus longue, cela entraîne forcément une plus faible productivité des travailleurs. Cet incitant aura aussi une durée limitée, mais suffisante pour permettre au chercheur d'emploi d'acquérir des connaissances et de gagner une expérience valorisante. Relevons ce défi ensemble, sans angélisme, mais bien de manière responsable et orientée vers l'efficacité.

Je l'ai dit aussi, je suis lucide : les employeurs ne se tournent pas naturellement vers les profils plus éloignés. C'est donc notre rôle d'intervenir pour inciter des comportements qui contribuent à un meilleur développement socioéconomique de notre Région. La Wallonie sera plus résiliente, à condition que le travail soit remis au cœur de notre projet de société. Cela signifie que, en cas de conjoncture difficile, comme aujourd'hui, la Wallonie pourra s'attaquer plus efficacement, le cas échéant, au chômage conjoncturel qui augmenterait.

Dès mon entrée en fonction, j'ai annoncé, premièrement, que je ne laisserai personne au bord du chemin et, deuxièmement, que la Wallonie n'est pas un Mister Cash. Comment résoudre cette équation, me direz-vous ; en réalité, c'est une question de bon sens et de respect de la compétence régionale en matière d'emploi. Les aides à l'emploi doivent se recentrer sur leur raison première : le ciblage des plus éloignés et leur mise à l'emploi sans perfusion. La lutte contre les effets d'aubaine est au cœur de ce projet.

En effet, comment tolérer que 90 % du budget total des aides soient accessibles avec un seul jour d'inscription au FOREm ? Je supprime cela. Comment tolérer que 85 % de ces moyens reposent sur le subventionnement de travailleurs sans aucun plafond du niveau de qualification ? Je choisis de favoriser les

chercheurs d'emploi les plus éloignés. Comment tolérer que 80 % du budget total vise le maintien à l'emploi plutôt que la mise à l'emploi et que certaines aides soient octroyées à des travailleurs déjà en poste sans aucune demande de leur employeur ? Par exemple, la réduction des cotisations sociales liée au dispositif « Impulsion 55 ans+ » est octroyée de façon automatique aux employeurs sans qu'ils aient introduit une demande d'aide, parfois sans qu'ils s'en rendent compte. Je mets fin, à travers cette réforme, aux effets d'aubaine. Comment tolérer la mobilisation d'un budget de près de 1,9 milliard d'euros pour des aides à l'emploi avec une telle inefficience ? Je suis résolu à mobiliser chaque euro d'argent public là où c'est le plus difficile.

Par ailleurs, le paysage des aides à l'emploi actuel est très complexe. Les réformes et les dispositifs se sont additionnés au fil du temps sans aucune orientation vers l'efficacité : APE, SESAM, Impulsion -25 ans, Impulsion 12 mois+, Impulsion 55 ans+, SINE, Tremplin 24 mois+. Chacune de ces aides a ses conditions d'octroi propres et celles-ci se cumulent entre elles. Je rappelle quand même le chiffre : 1,9 milliard d'euros. C'est illisible pour les employeurs, pour les chercheurs d'emploi et, souvent, pour les agents administratifs. C'est particulièrement inefficace. Comment tolérer qu'il faille aujourd'hui jusqu'à quatre jours rien que pour former un conseiller FOREm à cette complexité des aides à l'emploi ?

En outre, la liste des organismes actuellement impliqués dans leur gestion, leur liquidation et leur contrôle ajoute de la complexité à la complexité. Il s'agit du FOREm, du SPW Économie, Emploi, Recherche, de l'Inspection économique et sociale, de l'ONSS, de l'ONEM, des organismes de paiement ou encore des secrétariats sociaux. Aussi, le temps nécessaire entre la sollicitation de l'aide et son octroi peut monter jusqu'à plusieurs mois, ce qui génère une insécurité pour les employeurs et freine des projets d'embauche.

Ainsi, par cette réforme et grâce à quatre principes clés que sont l'efficacité, la cohérence, la responsabilisation et l'agilité, le Gouvernement wallon a fixé, dans ce projet de décret, les garanties suffisantes pour pérenniser les moyens dédiés aux aides à l'emploi. Par le biais de ces principes clés, ma réforme repose sur des choix clairs.

Le premier principe consiste en plus d'efficacité et de simplification :

- un incitant unique ;
- une seule administration, le FOREm ;
- une plateforme digitale unique pour plus d'accessibilité et de lisibilité, tant pour l'employeur que le chercheur d'emploi – cela vaut pour tous les dispositifs visant à créer de l'emploi, qu'il soit salarié ou indépendant ;
- un versement direct à l'employeur ;

- une automatisation des procédures, notamment grâce à un calculateur d'éligibilité pour les employeurs et les chercheurs d'emploi, ainsi qu'en recourant essentiellement à des sources authentiques ;
- un octroi accéléré de l'incitant suivant l'introduction de la demande. Pour que l'employeur et le chercheur d'emploi soient fixés, l'objectif est de 48 heures au maximum ;
- une formation accélérée des conseillers entreprises du FOREm, non plus en quatre jours, mais au maximum en un jour de formation.

Après l'efficacité et la simplification, le deuxième principe est la cohérence. C'est un coup d'arrêt au dévoiement de la compétence régionale en matière d'emploi. Il s'agit d'une aide limitée aux détenteurs du statut de chercheur d'emploi résidant en Wallonie. En effet, comment accepter que l'on puisse s'inscrire au FOREm un seul jour, par pur effet d'aubaine, pour bénéficier d'une aide à l'emploi ? Comment tolérer que plus de 2 200 personnes résidant en Flandre et à Bruxelles – et donc exclues du calcul du taux d'emploi wallon – bénéficient en 2024 des aides Impulsion, SESAM ou SINE ?

Le troisième élément est un ciblage multifactoriel des personnes les plus éloignées du marché du travail. Cela inclut trois critères d'éligibilité qui reposent sur la durée d'inscription au FOREm – soit un minimum de 12 ou 24 mois, soit un minimum de 4 mois –, combinés avec les deux critères suivants :

- l'âge, avec un focus sur les moins de 25 ans et les plus de 57 ans ;
- le niveau de diplôme, avec au maximum le CESS.

Ainsi, le système Job+ peut avoir deux niveaux d'intensité :

- le premier niveau s'inscrit dans la durée : 12 à 24 mois de subventionnement, avec 12 mois supplémentaires accordés pour les chercheurs d'emploi qui disposent au maximum du certificat de l'enseignement secondaire inférieur – CESI – ou qui sont âgés de plus de 57 ans ;
- le deuxième niveau d'intensité repose sur le montant : 1 000 euros mensuels, avec une majoration à 1 200 euros si l'entreprise compte moins de 20 équivalents temps plein.

Concrètement, chaque chercheur d'emploi rendra son employeur éligible à Job+ s'il peut emprunter l'une des trois portes d'entrée qui combinent tout ou partie des critères exposés ci-avant, d'où l'intérêt du calculateur, qui permettra, par le simple encodage du numéro NISS du chercheur d'emploi, de vérifier facilement l'éligibilité et l'intensité de l'incitant.

Ensuite, il s'agit d'établir un parcours. On a beaucoup parlé, dans le cadre des réformes – que ce soit l'accompagnement, les ALE ou les points de contact

uniques –, du parcours du chercheur d'emploi. Je privilégie un parcours plus cohérent du chercheur d'emploi grâce à des assimilations permettant d'éviter les coupures entre les différentes étapes d'insertion. Les personnes reconnues comme ayant une aptitude réduite au travail, c'est-à-dire celles qui cumulent des troubles de fonctionnement de nature cognitive, psychique, physique, sensorielle ou psychosociale, seront directement éligibles à la troisième porte d'entrée pour une durée majorée à 36 mois d'office. Par ailleurs, les travailleurs occupés, notamment dans le cadre d'un contrat « Articles 60 et 61 », ALE, PFI ou d'insertion sociale, pourront accéder directement à l'incitant et, ainsi, bénéficier d'un soutien plus long et progressif avec des réponses adaptées au sein des structures appropriées, selon les besoins et la situation du chercheur d'emploi. Comme je l'ai dit, il faut toujours grandir dans son parcours : on peut commencer par un contrat « Articles 60 et 61 » ou même le nouveau dispositif ALE de 6 mois ou un PFI, puis obtenir cet incitant à l'embauche pour travailler dans une entreprise.

Le dernier élément par rapport à ce parcours est l'imbrication de cette réforme avec les dispositifs « Wallonie Formation continue ». En effet, dans ma réforme des dispositifs congé-éducation payé, chèque-formation et crédits-adaptation, une montée en compétences est nécessaire pour l'insertion durable de publics moins qualifiés. Pour être clair, l'objectif n'est pas de donner un incitant aux gens pour que, après un an ou deux, ils retournent à la case « chercheur d'emploi » et au chômage ; l'objectif, c'est l'inscription durable sur le marché du travail. L'idée est que l'entreprise bénéficie d'un incitant pendant un ou deux ans, sans lequel elle n'engagerait pas une personne plus éloignée, et qu'après cette période, cette personne ait acquis les compétences et les qualifications nécessaires pour continuer, que ce soit dans la même entreprise ou dans une autre, mais sans se retrouver chercheur d'emploi.

Le troisième principe, après la cohérence, c'est l'idée d'accorder plus de confiance, ce qui va de pair avec plus de responsabilisation. Par un principe de confiance a priori envers les entreprises, je sécurise les octrois et les quotas d'embauche sont levés. Ainsi, la Wallonie se tient aux côtés des entreprises qui jouent le jeu. J'ouvre l'éligibilité pour Job+ à toutes les entreprises wallonnes des secteurs privé marchand, non marchand et public, peu importe le domaine d'activité. Cependant, des contrôles rigoureux sont prévus. Chaque employeur devra occuper son travailleur subventionné pour une durée minimale de trois mois et au moins à mi-temps.

Deuxièmement, la portabilité de l'incitant repose sur le travailleur, qui n'est donc pas contraint de rester auprès du même employeur. En outre, cela contribue à la progression du travailleur en garantissant une insertion dans l'emploi de longue durée grâce à une diversité d'expériences, à une évolution positive de la

carrière, à une montée en compétences et, le cas échéant, avec de meilleures conditions de rémunération.

Par ailleurs, l'Inspection économique et sociale est habilitée, dans cette réforme, à mener des contrôles, notamment en matière d'interdiction de cumul. Le FOREm récupérera systématiquement toute somme indûment versée.

Par cette réforme, je mets aussi fin aux aides à vie par défaut. Outre la durée de l'incitant, limitée à 36 mois au maximum, la première porte d'entrée ne sera accessible qu'une seule fois par chercheur d'emploi. Par première porte d'entrée, j'entends les quatre mois de chômage. Ainsi, je veux lutter contre l'effet carrousel.

Le quatrième principe est l'agilité : ce projet de décret s'inscrit résolument dans l'évaluation des politiques publiques à court, moyen et long termes. D'une part, un monitoring continu sera réalisé par le FOREm pour suivre les niveaux de consommation de Job+, l'évolution des profils des bénéficiaires et toute une série d'autres données, tout en les comparant avec des indices macroéconomiques tels que les catégories de chercheurs d'emploi ou la durée d'inscription au FOREm. D'autre part, une évaluation sera réalisée dès que les données administratives seront suffisantes pour tirer des conclusions sur une base objective, ce qui se fera nécessairement sur un temps plus long, au plus tard dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur du dispositif. De la même manière que le climat ne se résume pas à la météo du jour, l'emploi ne peut être apprécié à l'aune de ses seules évolutions à court terme.

J'ai un seul tabou : je ne laisserai pas vivre cette réforme sans en maîtriser l'impact, notamment sur l'insertion durable dans le marché du travail et le taux d'emploi. Si des écueils ou des effets d'aubaine entravent cette dynamique recherchée de croissance du taux d'emploi, je proposerai des ajustements, voire des reciblages.

En ce qui concerne le montant de Job+, le projet de décret donne habilitation au Gouvernement wallon de le fixer par arrêté. Je l'ai souhaité pour permettre de réviser le montant plus rapidement, au cas où le monitoring et l'évaluation devaient le justifier. Pour rappel, jusqu'à présent, les aides à l'embauche représentent en moyenne un peu moins de 500 euros par mois et par travailleur pour les employeurs et sont réparties entre une multitude de dispositifs aux règles complexes et à l'impact réduit. Avec Job+, la Wallonie veut changer d'échelle. Le soutien peut désormais atteindre 1 000 euros par mois, voire 1 200 euros pour les petites entreprises – moins de 20 équivalents temps plein –, tout en restant concentré sur les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. À budget global inchangé, la réforme assume un choix politique clair : moins d'éparpillement et de dilution des moyens, mais une aide réellement incitative capable de

faire la différence au moment d'une décision d'embauche.

Je terminerai cette présentation en précisant que je suis reconnaissant des contributions directes et indirectes des académiques, de l'IWEPS, du Haut Conseil stratégique, du SPW Économie, Emploi, Recherche, des acteurs de la concertation sociale, du CESE et des représentants des travailleurs et des employeurs. Je les remercie pour leur approche constructive tout au long de cette réforme. Je remercie également les équipes du FOREm, qui n'ont pas ménagé leur peine et leur travail. Par sa contribution, chaque acteur s'est mis au cœur de la transformation nécessaire de notre Région.

Lancée l'été dernier, cette réforme a été conduite avec détermination, sans perdre de temps, et ce, malgré un cadre budgétaire contraint, afin de répondre rapidement et efficacement aux réformes fédérales indispensables en matière d'emploi. Aujourd'hui, la Wallonie est prête. Mesdames et Messieurs les Députés, l'ambition est claire : nous changeons résolument de focale. Désormais, cette réforme place le chercheur d'emploi au centre. Il ne s'agit plus d'un dispositif orienté vers les structures, ni d'un cadeau fait aux entreprises, mais bien d'une réforme de l'emploi pensée pour celles et ceux qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. Je le redis avec force : le travail est un formidable levier d'émancipation et demeure le meilleur rempart contre la précarité.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette présentation ô combien importante pour ce dispositif que nous attendons. Ce texte touche à une question essentielle qui est celle de l'accès à l'emploi, de la qualité de cet emploi et de la responsabilité des pouvoirs publics lorsqu'ils mobilisent des moyens considérables au nom de l'insertion professionnelle.

Je veux d'abord vous dire que nous accueillons positivement un certain nombre d'objectifs affichés par votre projet. Je vais d'abord détailler les bienfaits de votre texte, mais il y aura – vous vous en doutez – une deuxième partie. En tout cas, pour cette première partie positive, l'ambition d'améliorer le ciblage des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, de limiter les effets d'aubaine et de favoriser une insertion durable représente des objectifs que nous partageons.

Il y a quelques mois, nous avons d'ailleurs présenté dans cette Commission plusieurs propositions de décrets visant à transformer en profondeur les principaux dispositifs d'aide à l'emploi. Nos objectifs étaient les suivants :

- garantir à chaque travailleur un emploi de qualité et un vrai parcours professionnel ;
- recentrer les aides là où elles peuvent vraiment faire la différence ;
- mettre fin aux effets d'aubaine.

Ces propositions s'appuyaient sur des évaluations indépendantes. Nous avons d'ailleurs proposé des mesures concrètes :

- concernant le dispositif Impulsion, nous avons proposé de conditionner l'aide aux employeurs à des contrats de minimum trois mois à mi-temps pour éviter les emplois jetables et favoriser une insertion durable ;
- concernant SESAM, nous avons proposé de réserver l'aide aux petites entreprises – moins de 20 travailleurs – qui engagent des demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus d'un an, sur base d'un vrai contrat de 12 mois minimum ;
- concernant Airbag, nous avons demandé de recentrer l'aide sur les véritables créateurs d'activité en excluant les faux indépendants, les franchisés et les stagiaires de professions réglementées.

Ces propositions traduisaient une volonté politique forte : garantir que ces aides à l'emploi soient utiles, accessibles, équitables et ciblées. Nos propositions ont été rejetées par la majorité, mais, comme nous l'avons dit lors des débats, si votre réforme poursuit ces mêmes objectifs et les traduit concrètement, alors nous serons à vos côtés pour la soutenir.

Au-delà des objectifs partagés, nous constatons également que votre texte a évolué positivement entre la première et la deuxième lecture, à la suite des concertations que vous avez menées avec les partenaires sociaux. Plusieurs ajustements sont allés, nous semble-t-il, dans le bon sens. Je pense ici au ciblage plus fin de certains publics, à l'introduction de majorations davantage liées au profil du bénéficiaire, notamment pour les personnes ne disposant pas du CESS, ou encore à certaines balises en matière de contrôle de l'occupation. Ces évolutions existent et doivent être reconnues positivement.

Vous étiez très bien parti, mais quelques éléments nous posent des problèmes majeurs. Concernant l'objectif – pourtant affiché – d'insertion durable dans l'emploi, votre texte ne garantit rien. Aucune disposition du projet ne permet d'assurer réellement cette insertion durable, puisque, comme vous le dites vous-même, ces projets visent notamment à augmenter la compétence des demandeurs d'emploi, peut-être à les insérer dans l'entreprise dans laquelle ils ont été embauchés ou dans une autre entreprise, mais, en tout cas, il n'y a pas de

continuité ni de durabilité. Le décret ne prévoit ni obligation d'embauche à l'issue du contrat subventionné, ni obligation d'engagement de longue durée auprès d'un même employeur, ni dimension formative. Autrement dit, le dispositif organise l'entrée éventuelle dans l'emploi, mais pas sa consolidation.

Votre conviction est que toute expérience de travail serait en soi positive, peu importe sa qualité, à la limite. Toute expérience serait supposée enclencher un cercle vertueux conduisant progressivement à des contrats de meilleure qualité, puis à l'insertion durable. Cette idée est séduisante, mais elle est contredite par les faits ; ce n'est pas ce que dit la littérature scientifique.

Un contre-exemple très concret nous est donné par une récente étude de l'IWEPS datant de novembre 2025. Cette étude porte sur la transition entre le premier emploi et la qualité de l'emploi cinq ans après la sortie du troisième degré de l'enseignement secondaire qualifiant. Elle montre que, lorsque le premier emploi est de mauvaise qualité, qu'il soit intérimaire, saisonnier, occasionnel, à temps de travail inférieur à 55 % ou avec un salaire inférieur à la médiane observée à 25 ans, la probabilité d'accéder, cinq ans plus tard, à un emploi qui ne soit pas lui-même de mauvaise qualité est très faible : 25 %. À l'inverse, dans 47,2 % des cas, la personne est toujours coincée dans un emploi précaire et, dans 19 % des cas, elle est sans emploi. Cela signifie que, avec un premier emploi de mauvaise qualité, dans près de 67 % des cas, la situation ne s'est pas améliorée ou s'est même détériorée cinq ans plus tard. Toutes les expériences professionnelles ne se valent pas et tous les contrats ne produisent pas les mêmes effets.

Concernant le travail intérimaire, nous voyons dans ce texte un risque majeur : celui d'un engouffrement massif du secteur du travail intérimaire dans le dispositif proposé. Les organisations syndicales ont demandé le remplacement de l'obligation d'occupation, continue ou discontinuée, pendant trois mois en moyenne à mi-temps, par une obligation de contrat de minimum trois mois, voire quatre mois, au regard de l'évolution récente de la réglementation du chômage. Cette demande n'a pas été retenue. Certes, des balises ont été ajoutées : chaque période de travail doit compter au moins quatre jours consécutifs et les interruptions ne peuvent dépasser trois jours consécutifs. C'est une évolution qui permet d'écartier certains abus évidents, comme la succession de contrats journaliers, mais cela reste très insuffisant, car, en pratique, un incitant unique largement harmonisé, combiné à la possibilité d'ajouter des périodes courtes, ouvre un boulevard au secteur intérimaire, d'autant plus au vu du type d'offres d'emploi que l'on retrouve en Wallonie pour le moment. Pour rappel, en mars 2026, il y avait près de 38 000 offres d'emploi sur le site du FOREm, dont seulement 4 730 offres pour un CDI.

Aujourd'hui, l'intérim bénéficie de manière limitée des aides qui seront abrogées. Plusieurs dispositifs actuels ne lui sont tout simplement pas destinés et les conditions resserrées sous la précédente législature ont permis de restreindre sa captation de certaines aides. Demain, en revanche, grâce au nouveau dispositif, l'ensemble de la manne budgétaire des six dispositifs fusionnés, à savoir 340 millions d'euros, lui sera potentiellement accessible. Soyons lucides : quels employeurs organiseront une succession de contrats courts de quatre jours minimum, avec des interruptions de trois jours maximum, jusqu'à atteindre la durée ouvrant droit à la subvention ? Très peu, malheureusement, je le crains. En revanche, une agence d'intérim, par sa fonction même d'intermédiation et de coordination, pourra structurer ce type de parcours. Le risque est donc évident de voir le nouveau dispositif servir massivement à soutenir des contrats courts, fragmentés et précaires. Le dispositif envisagé soutiendrait alors des dizaines de milliers de contrats très courts à la semaine, au bénéfice principal du secteur intérimaire.

De plus, les agences de travail intérimaire ne répercutent pas nécessairement le montant de la subvention auprès de l'employeur utilisateur afin de diminuer le coût du travail pour celui-ci. Pour nous, il s'agirait de négocier une garantie supplémentaire, car des dizaines de millions d'euros pourraient se retrouver dans la poche du secteur de l'intérim pour la réalisation de missions qu'il aurait de toute façon effectuées en l'absence d'aides. Cette situation dans laquelle une mesure incitative profite à des bénéficiaires qui auraient réalisé leur action même sans cette aide s'appelle tout simplement un effet d'aubaine et, en l'occurrence, il pourrait être massif.

À défaut du remplacement de l'obligation d'occupation continue ou discontinuée pendant trois mois en moyenne à mi-temps par une obligation de contrat de minimum trois ou quatre mois, d'autres balises auraient pu être introduites, par exemple :

- étendre la durée minimale d'occupation auprès d'un même employeur ;
- limiter le nombre d'entreprises utilisatrices dans le cadre de contrats de travail intérimaire ;
- obliger les agences d'intérim à informer les entreprises utilisatrices qu'elles bénéficient de l'aide et à répercuter le montant de la subvention sur ces entreprises.

Nous déposerons d'ailleurs un amendement en ce sens.

De même, la dégressivité de l'aide dans le temps a été évoquée par les organisations syndicales. Elle aurait eu tout son sens au vu de l'objectif d'insertion durable ; en effet, le maintien du travailleur en poste au moment de la disparition de l'aide aurait été rendu plus facilement absorbable. Nous déposerons, là aussi, un amendement en ce sens.

Concernant le dispositif SINE, je vais laisser s'exprimer mon collègue, M. Fontaine.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous souhaitons également revenir sur le dispositif SINE. Nous pouvons entendre la volonté de réserver une part du budget aux publics les plus éloignés de l'emploi, mais 17 millions d'euros sur un total de près de 340 millions d'euros, cela reste limité, voire très limité. Nous déposerons également un amendement pour consolider ce budget et envisager son augmentation.

L'abrogation du dispositif SINE nous paraît prématurée. Elle intervient sans évaluation préalable sérieuse de ses effets, alors même que ce dispositif soutient directement ou indirectement de nombreux emplois, notamment dans le secteur des titres-services. Avant de supprimer un tel levier, il faudrait à tout le moins être capable de démontrer que les emplois concernés seront pérennisés, que les publics les plus précarisés ne perdront pas en accompagnement et que le nouveau système fera mieux. À ce stade, ce n'est pas démontré et de nombreuses questions se posent encore quant à ce système.

L'article 1<sup>er</sup> concerne les périodes d'assimilation. À cet égard, pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Ministre, que toutes les périodes occupées dans le cadre du dispositif SINE pourront être assimilées à des périodes d'inscription au FOREM ?

À l'article 7, l'intégration du budget SINE dans une enveloppe globale fait craindre une dilution des moyens historiquement consacrés à l'insertion. Dans le décret, un budget de 17 millions d'euros est prévu prioritairement pour ces publics, mais sans aucune garantie. C'est donc une enveloppe fermée. Cette enveloppe sera-t-elle suffisante ? Ce montant comprend-il bien la totalité des budgets SINE actuels, y compris les activations via les CPAS ?

Toujours à l'article 7, la réforme du Gouvernement introduit, en dernière lecture, la notion de chercheur d'emploi en situation d'« aptitude réduite au travail » – conférer la définition reprise à l'article 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup> – au titre de public cible éligible à l'incitant pour 36 mois. Le souci est que la possibilité de reconduire l'aide dans le temps n'est pas prévue dans le texte. Selon certaines sources, cette possibilité de reconduire l'aide pour aptitude réduite tant que la personne est en situation d'aptitude réduite, sur la base d'une évaluation, serait incluse dans l'arrêté. Toutefois, le décret ne le prévoit pas. Qu'en est-il ? En fonction de votre réponse, on déposera éventuellement un amendement à ce sujet.

Le cumul SINE est abordé à l'article 13. L'interdiction de cumul, évoquée initialement avec d'autres dispositifs, notamment les mécanismes TD et TGD – travailleurs grandement défavorisés –, dans la

réglementation sur les entreprises d'insertion, risquait de désorganiser les parcours d'insertion existants et d'entraîner des pertes financières significatives pour de nombreux opérateurs. Cette interdiction de cumul est toujours permise par le décret, mais celui-ci habilite le Gouvernement wallon à prendre une disposition dérogatoire pour les entreprises d'insertion. Quand ces dispositions seront-elles prises ? Des dispositions transitoires seront-elles prises pour autoriser le cumul ? Ne devraient-elles pas être prévues pour éviter la mise en application de l'interdiction de cumul sans que des dispositions dérogatoires aient été prises par le Gouvernement ?

En ce qui concerne le transfert budgétaire des APE, j'en viens maintenant à une source de grande inquiétude : le budget annoncé pour 2026 confirme les ordres de grandeur déjà évoqués, soit près de 340 millions d'euros, ce qui correspond aux moyens des cinq dispositifs concernés, auxquels s'ajoutent les 17 millions d'euros liés à l'intégration du SINE, le tout dans une enveloppe fermée, comme on l'a évoqué précédemment. Or, selon vos projections, le dispositif permettrait de soutenir, en vitesse de croisière, 46 000 demandeurs d'emploi par an. Ce chiffre appelle des clarifications majeures : en effet, dans la note relative à l'avant-projet d'arrêté de la réforme adressée au Gouvernement le 5 mars 2026, on retrouve, dans le tableau, le nombre de travailleurs actuellement concernés par les dispositifs existants. Selon ce tableau, en 2023, 133 629 travailleurs étaient occupés via les dispositifs Impulsion, SINE, Tremplin et SESAM. Vous avez déclaré en commission que votre objectif, via ce nouveau dispositif, est d'occuper 46 000 travailleurs en régime de croisière à partir de 2030.

Devons-nous comprendre que votre ambition est d'occuper quasiment trois fois moins de travailleurs avec un budget identique ? Est-ce cohérent avec les objectifs de taux d'emploi du Gouvernement wallon ? Parle-t-on de personnes, d'équivalents temps plein ? Quel est le nombre moyen de jours prestés ? Quel est le régime moyen de travail ? Combien de personnes ou d'équivalents temps plein sont actuellement occupés dans les dispositifs abrogés ? Sans ces données, il est totalement impossible de vérifier la soutenabilité réelle du dispositif.

Cette absence de clarté est d'autant plus problématique qu'elle alimente une forte crainte d'un transfert budgétaire entre dispositifs, plus précisément un transfert de moyens en provenance des budgets APE vers le nouvel incitant à l'embauche. Vous avez indiqué que des transferts entre dispositifs n'étaient pas exclus. Cette formulation ne garantit rien et entretient une ambiguïté lourde de conséquences. L'hypothèse d'un transfert à hauteur de 200 millions d'euros du dispositif APE n'a pas été explicitement confirmée, certes, mais elle n'a jamais été clairement écartée non plus. Or, un tel scénario serait une catastrophe sociale. Il entraînerait la perte de moyens finançant plus de 11 000 emplois

stables et de qualité, ainsi que des milliers de services d'intérêt général dans le secteur associatif, social, culturel et local.

Ainsi, tout cela ne servirait qu'à remplacer ces emplois durables par, au mieux, un nombre équivalent d'emplois potentiellement précaires, comme si les travailleurs étaient interchangeables, comme si un emploi utile, stable et ancré dans un territoire valait la même chose qu'une succession de contrats courts subventionnés. Nous refusons cette logique ; c'est pour nous une ligne rouge. Pouvez-vous confirmer que ce ne sera pas le cas ?

Au-delà des craintes concernant le travail précaire, le secteur de l'intérim et les transferts budgétaires, de nombreuses questions restent en suspens. L'arrêté prévoit que le FOREm traitera les demandes dans l'ordre chronologique de leur introduction via le formulaire électronique, en tenant compte du jour, de l'heure et de la minute de l'introduction. Nous serons dans une logique du « premier arrivé, premier servi ». Faut-il craindre un afflux massif de demandes au 1<sup>er</sup> juillet 2026, date d'entrée en vigueur du dispositif ? Si les demandes dépassent les crédits disponibles, comment seront-elles priorisées ? Une liste d'attente est-elle prévue ? Cette imprévisibilité pour les employeurs ne sera-t-elle pas préjudiciable à leurs activités ?

Ensuite, outre les moyens dédiés au SINE, une logique de répartition sectorielle est-elle envisagée ? Une enveloppe spécifique sera-t-elle réservée, par exemple, aux pouvoirs locaux, aux communes, aux CPAS, aux associations de communes ou provinces qui entrent dans le champ d'application du décret ? Ne peut-on pas craindre que, le dispositif étant ouvert aux grandes entreprises, ces dernières ne captent une partie importante des moyens disponibles au détriment d'autres secteurs ?

Une autre question essentielle concerne le calculateur d'aide à l'emploi mis à disposition par le FOREm ; sera-t-il disponible avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 ou seulement au moment de l'entrée en vigueur ? S'il doit permettre aux demandeurs d'emploi et aux employeurs d'anticiper les conditions d'éligibilité et le montant potentiel de l'aide, il doit être opérationnel en amont.

Nous nous interrogeons également sur les équilibres internes du dispositif pour les travailleurs. Le texte indique que les moyens issus du dispositif SINE actuel, soit 17 millions d'euros, seront réservés en priorité au financement de l'incitant pour les personnes disposant au maximum du CESI et pour les personnes dont l'aptitude réduite au travail est reconnue. Comment le Gouvernement entend-il s'assurer qu'un équilibre réel sera atteint entre l'ensemble des différents profils de demandeurs d'emploi ? À terme, qu'est-ce qui empêchera le dispositif de bénéficier principalement à des profils plus facilement employables, voire à des

diplômés universitaires inscrits depuis plus de 12 mois, au détriment des publics les plus fragilisés ?

Nous nous interrogeons aussi sur le nombre de demandeurs d'emploi subventionnés par entreprise. Le texte ne prévoyant pas de limite, le risque n'est-il pas de concentrer l'aide sur un petit nombre d'employeurs très structurés, au détriment d'une répartition plus juste et plus efficace ? Comment comptez-vous réduire ce risque et assurer un équilibre entre les employeurs bénéficiaires ? Pouvez-vous préciser si, lorsqu'un employeur sollicitera une subvention, il devra le faire pour chacun des travailleurs pour lesquels il sollicite une subvention ou s'il peut faire une seule demande de subvention pour plusieurs travailleurs ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous dire pourquoi l'idée d'obliger les employeurs bénéficiaires d'un incitant public à publier leur offre d'emploi sur le site du FOREm n'a pas été retenue ? Cette exigence permettrait pourtant, selon nous, d'améliorer la transparence du marché du travail, de renforcer la capacité d'action du FOREm et de mieux articuler politiques d'emploi et services publics. Nous regrettons son abandon et nous déposerons un amendement pour rétablir cette obligation dans le texte.

En ce qui concerne le monitoring du dispositif, vous insistez sur l'agilité de ce dernier grâce à un monitoring continu qui devra permettre de l'ajuster en fonction de la conjoncture ou de corriger d'éventuels problèmes mis en lumière. Nous serons particulièrement attentifs sur ce point. Il est essentiel que ce monitoring comprenne notamment tous les éléments nécessaires à l'identification d'éventuels effets d'aubaine ou d'objectifs manqués, en particulier quant à l'absence d'acquisition d'expérience pertinente et aux allers-retours entre chômage et emploi, à la multiplication des contrats courts, à la part de l'intérim dans le secteur bénéficiaire et à l'insertion durable dans des emplois de qualité. Des ajustements auraient déjà pu être prévus, par exemple, en vue de prévoir l'interdiction pour les employeurs de se séparer d'un travailleur en vue d'engager un demandeur d'emploi. Si le monitoring constate l'apparition d'un effet carrousel, cette disposition devra être envisagée, mais nous regrettons qu'elle ne le soit pas déjà, puisqu'il semble que rien n'empêche un employeur de le faire dès à présent, sauf si vous me dites le contraire, Monsieur le Ministre. Nous déposerons donc un amendement en ce sens.

Nous serons également attentifs au montant de l'aide ; étant harmonisé, il pourrait ne pas être justifié pour tous les publics qui en bénéficieront, en particulier pour certaines grandes entreprises et, a fortiori, dans le cadre d'emplois potentiellement précaires, vu le manque de garanties quant à l'obligation d'occupation. L'avis du CESE précise que ce point devra faire partie du monitoring continu du dispositif en vue d'ajustements éventuels, sur base notamment du public bénéficiaire,

de la qualité des contrats ou encore d'éventuels dévoiements.

Si vous le voulez bien, Madame la Présidente, la partie relative au Conseil d'État sera abordée par ma collègue, qui est de retour.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Comme d'habitude, l'avis du Conseil d'État a été très clair : il rappelle que tout financement public remplissant les critères de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne constitue, en principe, une aide d'État. À ce titre, ce financement doit être notifié à la Commission européenne, sauf s'il entre dans l'une des catégories d'aides exemptées, notamment les aides *de minimis* ou les aides couvertes par le règlement général d'exemption par catégorie.

Or, le Conseil d'État précise expressément qu'en l'espèce, les aides accordées par l'avant-projet ne semblent pas remplir toutes les conditions spécifiques prévues pour les aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales visées par l'article 32 dudit règlement. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer que toutes les démarches nécessaires ont été accomplies pour garantir la conformité complète du dispositif avec le droit de l'Union européenne ?

En conclusion de ces interventions, nous partageons les objectifs de simplification évoqués dans la première partie, mais simplifier ne doit pas vouloir dire fragiliser. C'est là notre inquiétude. Simplifier ne peut pas vouloir dire uniformiser des situations très différentes sans tenir compte de la qualité de l'emploi, de la réalité des publics, de la diversité des employeurs et des équilibres sectoriels. Simplifier ne peut pas vouloir dire ouvrir largement des moyens publics à des acteurs qui organiseront la précarité plutôt que l'insertion durable.

Oui, Monsieur le Ministre, votre texte a évolué et nous le saluons, mais des questions majeures restent entières quant à la qualité réelle de l'insertion produite, au risque de captation par l'intérim, à l'avenir des publics les plus fragilisés, à la disparition prématurée du SINE, à la soutenabilité budgétaire du dispositif, au risque de transfert des moyens depuis les APE et aux modalités concrètes de priorisation dans une enveloppe fermée. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions pas soutenir ce décret en l'état. Nous ne pouvons cautionner un dispositif qui affiche l'insertion durable sans s'en donner réellement les moyens et nous refusons qu'une réforme de l'emploi se fasse au prix de davantage de précarité.

*(M. Maillen, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ce projet de décret, ainsi que pour la présentation que vous en avez faite. Les différents dispositifs d'aide à l'emploi existants présentaient effectivement de nombreux effets d'aubaine, avec des aides parfois accessibles après seulement un jour comme chercheur d'emploi. Cette situation posait un véritable problème : une multiplication de mécanismes dans lesquels les entreprises pouvaient facilement se perdre, avec des procédures de demande et de versement différentes gérées par plusieurs organismes.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui apporte une réponse claire à cette complexité. Il instaure un dispositif unique géré par le FOREm, ce qui constitue une simplification majeure et met fin à la fragmentation administrative que connaissaient les entreprises. Il prévoit trois portes d'entrée claires et ciblées à destination des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Cette logique est, de surcroît, pleinement alignée avec la réforme du FOREm.

La première porte d'entrée concerne les jeunes peu diplômés : les moins de 25 ans disposant au maximum d'un CESS et de quatre mois d'inscription en tant que chercheur d'emploi auront accès à l'aide pour une durée de 12 mois. Cette temporalité correspond précisément à la réforme du FOREm, qui prévoit qu'après quatre mois d'inscription, chaque chercheur d'emploi se voie proposer une formation et/ou des offres d'emploi.

Une durée d'aide prolongée de 12 mois est également prévue pour les chercheurs d'emploi ne disposant pas d'un CESI, car nous savons qu'ils ont besoin de davantage de temps pour se former et renforcer leur employabilité. Cette mesure permettra également aux entreprises de compenser la productivité initialement plus faible de ces travailleurs. Le ciblage des personnes disposant au maximum d'un CESI est particulièrement pertinent, puisque, selon une interview récente de Mme Yerna, 40 % des chercheurs d'emploi se situeraient dans cette catégorie. L'étude d'Itinera, menée par Jean Hindriks, a par ailleurs montré que les jeunes constituent la seule catégorie d'âge dont le taux d'emploi diminue. Il paraît donc tout à fait légitime de mettre un focus particulier sur ce groupe, avec une aide rapide favorisant un retour à l'emploi le plus précoce possible. À cela s'ajoute un autre élément important : Mme Yerna estimait, début novembre, que près de deux tiers des 16 000 Wallons exclus du chômage au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avaient moins de 25 ans. Cela illustre pleinement la pertinence de cette première porte d'entrée.

Dans cette même porte d'entrée, les personnes de plus de 57 ans disposant au maximum du CESS auront également accès à l'aide après quatre mois. Les travailleurs plus âgés rencontrent souvent davantage de difficultés à retrouver un emploi ; il est donc essentiel qu'ils puissent, eux aussi, bénéficier rapidement de

nouvelles opportunités professionnelles. Dans certains secteurs, ils souffrent encore parfois de préjugés liés à la productivité ou à l'actualisation des compétences. Il est donc cohérent de préserver un soutien renforcé à leur égard.

Les deuxième et troisième portes d'entrée concernent, quant à elles, les chercheurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois et plus de 24 mois. En effet, nous savons que plus la période sans emploi s'allonge, plus la probabilité de retrouver un travail diminue. Il est donc important d'ouvrir cette possibilité dès un an d'inactivité. Là encore, une majoration de 12 mois supplémentaires est prévue pour les personnes ne disposant pas d'un CESI.

Une attention particulière a également été portée aux travailleurs en entreprise de travail adapté, qui bénéficieront directement d'un soutien de 24 mois. Les crédits issus de l'ancien dispositif SINE, soit 17,4 millions d'euros, sont prioritairement réservés aux publics en situation d'aptitude réduite au travail, ainsi qu'aux personnes bénéficiant de la majoration supplémentaire de 12 mois. Il est essentiel que les travailleurs les plus fragiles continuent à bénéficier de ces moyens.

Bien évidemment, nous entendons les inquiétudes du secteur et la difficulté que représente ce changement de paradigme. Toutefois, l'objectif d'une aide à l'emploi doit être de permettre à chacun de développer ses compétences, d'acquérir de l'expérience et de disposer d'un véritable tremplin vers l'emploi durable.

Des aides permanentes à l'emploi ne sont soutenables ni d'un point de vue budgétaire ni en termes d'efficacité. Elles doivent rester un levier d'émancipation et non devenir une finalité en soi. C'est pourquoi une période transitoire de trois ans et demi est prévue afin de permettre à chacun de s'adapter sereinement à cette évolution.

Les publics ciblés nous paraissent pleinement correspondre à la réalité du marché du travail. Le dispositif exige une occupation de minimum trois mois à mi-temps. En cas de fin d'occupation, un employeur ne pourra pas bénéficier à nouveau de l'aide s'il réengage le même travailleur, afin d'éviter une succession artificielle de contrats et de garantir une stabilité de l'emploi.

À l'inverse, la portabilité de l'aide pour les travailleurs constitue une excellente nouvelle. Elle leur permet de conserver le « sac à dos » et de valoriser l'expérience acquise, même si leur contrat prend fin.

Concernant le secteur de l'intérim, le projet de décret est clair : nous testons la possibilité d'ouvrir ce dispositif à ce secteur avec une évaluation spécifique, prévue dans un an, de l'impact de ce droit à l'incitant et de ses conséquences sur la remise à l'emploi durable des intérimaires.

Par ailleurs, un rapport d'évaluation sera réalisé tous les trois ans. Son objectif sera de mesurer l'efficacité du dispositif et, le cas échéant, de permettre au Gouvernement d'adapter :

- les conditions d'octroi ;
- les critères d'éligibilité tels que la durée d'inscription, l'âge et le diplôme ;
- le montant de la subvention ;
- les obligations imposées aux entreprises bénéficiaires.

Nous pouvons donc constater que ce dispositif sera monitoré, évalué et adapté si le ciblage retenu devait se révéler insuffisamment efficace.

Les entreprises de moins de 20 ETP – qui constituent la majorité des entreprises wallonnes – bénéficieront d'une majoration, ce qui est particulièrement important pour soutenir nos PME, conformément aux orientations prévues par la Déclaration de politique régionale.

Sur le plan budgétaire, un monitoring sera assuré par le FOREm afin de veiller à ce que la coexistence entre les anciens dispositifs en transition et le nouveau mécanisme reste strictement dans l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet. En effet, il faut éviter tout risque de dérapage de nos finances publiques.

Nous saluons également l'ouverture de cette aide à l'ensemble des secteurs d'activité, à savoir le secteur privé marchand, le secteur non marchand, ainsi que le secteur public, à l'exception des exclusions classiques. Cette ouverture permettra à un maximum de chercheurs d'emploi de saisir des opportunités dans des secteurs variés, de développer leurs compétences et de s'épanouir dans un domaine qui leur tient à cœur.

En résumé, nous avons ici un système unique et lisible : une simplification administrative avec un seul dispositif géré par un seul opérateur, inscrit dans une enveloppe fermée et ciblé sur les personnes qui en ont réellement besoin, avec une période transitoire de trois ans et demi permettant l'extinction progressive des dispositifs précédents. Une première évaluation interviendra dès l'année prochaine et sera suivie d'évaluations triennales. Cet ensemble de bonnes pratiques met toutes les chances de réussite de notre côté.

Enfin, il convient également de souligner la concertation menée dans ce dossier, tant avec les organisations syndicales qu'avec les représentants du patronat. C'est en travaillant en concertation que ce Gouvernement arrivera à cibler au mieux ces dispositifs pour une Wallonie plus efficace.

J'ajouterai, Monsieur le Ministre, que la réussite de cette réforme dépendra également de la mise en œuvre effective et efficace de la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi portée par le FOREm. En

outre, il sera indispensable que le FOREm renforce sa capacité de *matching* en orientant de manière beaucoup plus ciblée les parcours de formation vers les offres d'emploi disponibles. Ce travail devra notamment s'appuyer sur les enseignements de l'enquête BMO, qui permet d'identifier les besoins en main-d'œuvre des employeurs, les métiers en tension et les compétences recherchées sur le marché du travail.

À l'inverse, il conviendra également de mieux valoriser auprès des employeurs les « réservoirs » de chercheurs d'emploi dont les profils correspondent aux besoins identifiés afin de favoriser une rencontre plus rapide, plus efficace et plus durable entre l'offre et la demande. L'employeur, quant à lui, est appelé, grâce à cet incitant, à ouvrir ses recrutements à des profils plus éloignés de l'emploi. En effet, la prime vient soutenir cette prise de risque de manière mesurée afin de permettre à ces profils de faire leurs preuves en situation de travail.

En conclusion, il s'agit d'une évolution majeure, d'un système simplifié au bénéfice de tous et plus lisible. Job+ porte bien son nom ; c'est un plus qui, on l'espère, apportera plus de jobs. Les Engagés soutiendront donc ce décret.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous nous présentez aujourd'hui un texte qui a pour objet de fusionner les six dispositifs d'aide à l'embauche en un mécanisme unique appelé Job+. Dans un premier temps, nous pouvons relever certains points positifs : une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité pour les employeurs, puisque nous passons à un seul incitant au lieu des six dispositifs préexistants.

Autre élément : les organisations syndicales, même si elles formulent une série de critiques, sur lesquelles je reviendrai, soulignent l'esprit constructif des discussions. Sur certains points, elles ont été entendues entre la première lecture et aujourd'hui. C'est positif.

On salue aussi l'augmentation de la durée minimale à trois mois, puisque, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la durée était de deux mois pour les aides « Impulsion -25 ans » et « Impulsion 12 mois+ », même si cela nous semble encore fort peu. Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas l'augmenter à six mois minimum ? Nous saluons aussi l'attention spécifique accordée aux publics éloignés de l'emploi, ainsi que le fait de prévoir un monitoring et une évaluation tous les trois ans. Voilà donc les points positifs.

Cependant, si l'objectif du Gouvernement est de favoriser l'insertion vers l'emploi et de créer des conditions favorables à une dynamique de croissance du taux d'emploi, les incitants doivent être ciblés vers de l'emploi durable. Nous partageons donc la crainte des organisations syndicales quant à la possibilité d'utiliser l'incitant Job+ pour des contrats intérimaires, à la

journée ou à la semaine. Certes, dans certains cas, surtout en Wallonie, le contrat intérimaire est une entrée vers l'emploi. Néanmoins, l'argent public ne doit pas, à notre sens, servir à sponsoriser de l'emploi intérimaire qui reste précaire alors que la réforme vise l'emploi durable. Nous partageons donc l'inquiétude des organisations syndicales à ce sujet.

Dès lors, pouvez-vous infirmer ou confirmer le fait que l'intérim pourra être soutenu par votre texte ? Confirmez-vous qu'avec ce texte, une entreprise d'intérim pourrait capter l'aide à l'embauche en envoyant le travailleur à droite ou à gauche pour opérer des missions, mais sans répercuter cette aide sur les vrais employeurs ? Pour éviter ce risque, dommageable tant pour les chercheurs d'emploi que pour les employeurs, il a été demandé qu'une des conditions pour obtenir l'incitant Job+ serait d'offrir un contrat de minimum trois mois, ce qui, a priori, n'est pas garanti par votre texte, puisque vous retenez la formule « occupation de trois mois » et non « contrat de trois mois », ce qui pourrait laisser une porte ouverte à l'intérim. Pourriez-vous préciser votre intention en la matière ? Pourquoi n'avez-vous pas retenu la formule du contrat de trois mois ? À notre sens, il n'est pas utile de donner de l'argent public pour créer des emplois intérimaires ; il se crée déjà, c'est déjà un état de fait.

Je vous ai plusieurs fois interrogé au sujet du dispositif SINE et de la réforme qui l'accompagne, avec la crainte que cette réforme ne fragilise le secteur de l'économie d'insertion sociale. Nous tenons à rappeler que ce dispositif permet de soutenir à la fois certaines catégories de publics et certaines catégories d'employeurs de l'économie sociale. Je vais être très sincère : le secteur est plutôt rassuré par rapport aux premières versions du texte. Il semble que le cabinet du ministre Coppieters leur ait offert certaines garanties. Pouvez-vous confirmer ces garanties ? Quelles évolutions votre texte a-t-il subies suite aux concertations avec le secteur ?

Les personnes reconnues en aptitude réduite peuvent aujourd'hui directement rentrer dans la troisième voie d'accès à l'aide. Pouvez-vous confirmer que ces personnes pourront voir leur aide prolongée suite à une évaluation ?

Par ailleurs, comment les employeurs des personnes très éloignées de l'emploi qui utilisent le dispositif SINE vont-ils pouvoir maintenir l'équilibre financier dans leurs activités ? Vont-ils devoir licencier une partie de leur personnel ? Que vont devenir les personnes les moins productives ? Quelles solutions avez-vous envisagées pour ces entreprises d'économie sociale et leurs travailleurs peu qualifiés ?

J'en arrive maintenant au volet budgétaire. Quelles sont les estimations budgétaires pour ce futur système ? Quel est le montant de l'incitant de base, que l'on appelle la prime ? Quel est celui de la majoration pour

les petites entreprises de moins de 20 travailleurs ? Plus précisément, de quel montant parle-t-on en réalité ? Pour rappel, dans le cadre des subventions « Tremplin 24 mois+ », il s'agissait de 1 000 euros mensuels pour une durée de 24 mois avec un maximum de 750 équivalents temps plein financés par cette mesure. Pour les subsides « Impulsion -25 ans » et « Impulsion 12 mois+ », le montant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 allait – c'était décroissant dans le temps – de 500 à 125 euros.

J'imagine – et je m'en excuse – que vous avez donné certaines réponses dans votre prise de parole. J'ai bien vu votre tête. Toutes mes excuses si je repose des questions, mais je suis à cheval sur trois commissions ; je fais donc ce que je peux. Si vous l'avez déjà dit, vous n'êtes pas obligé de le répéter. Si vous avez envie de le répéter, vous êtes le bienvenu.

Sur la base des calculs du FOREm, il semble que votre cabinet considère que, en vitesse de croisière, le dispositif permettra de soutenir 45 000 demandeurs d'emploi annuellement. Est-ce correct ? Confirmez-vous que le budget du dispositif serait fixé à environ 340 millions d'euros ? Pour certains, ce montant semble trop restreint face aux besoins ; les syndicats évoquent un manque à gagner de 200 à 300 millions d'euros. Qu'en est-il ?

Je voudrais ensuite revenir sur l'efficacité du système. D'après l'économiste Muriel Dejemepe, de l'UCL, qui a réalisé une étude pour l'IWEPS sur le dispositif « Impulsion -25 ans », le dispositif existant n'a pas augmenté le taux de retour à l'emploi ni la durée des contrats pour les jeunes de moins de 25 ans peu scolarisés. Par ailleurs, cette étude affirme, comme le disent d'autres chercheurs, qu'il faut ajuster le ciblage de ces aides en fonction des cycles économiques en les mettant en place lors d'une sortie de récession. Jusqu'ici, les subsides n'auraient pas incité les employeurs à recruter davantage ces travailleurs et généreraient des effets d'aubaine. Ce résultat démontre que les programmes qui mettent l'accent sur un retour rapide au travail ne seraient pas efficaces pour les jeunes avec un faible niveau de compétences. Il faudrait, au préalable, leur offrir un socle de compétences suffisant via des formations professionnelles ciblées. Tout ceci a-t-il bien été pris en compte dans votre travail ?

Je rappelle qu'une partie des formations pour les jeunes a été mise à mal par votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Valérie Glatigny, puisqu'elle a privé un nombre important de jeunes d'une septième année qualifiante pouvant offrir, par exemple, des compétences de gestion pour de potentiels futurs indépendants. Il y a donc une baisse de la formation préalable pour des jeunes qui auraient justement bien eu besoin d'être formés pour monter en compétences. Par conséquent, quelle est l'articulation de votre dispositif avec le suivi des formations qualifiantes pour les jeunes de moins de 25 ans ?

J'en viens à l'impact du dispositif dans le temps. En écho à l'avis du CESE, avez-vous établi une projection budgétaire pluriannuelle ? Avez-vous fait des projections du nombre de chercheurs d'emploi qui pourront être engagés grâce à vos mesures ? Par ailleurs, combien ont été aidés dans chacun des dispositifs aujourd'hui et combien seront aidés avec ce nouveau dispositif ? Avez-vous travaillé sur ces projections ? Que pensez-vous de l'avis du CESE, qui évoque la possibilité d'« envisager l'octroi de montants différenciés selon le niveau de qualification du chercheur d'emploi, que ce soit via des primes de base modulées ou des majorations spécifiques » ? Il précise : « à tout le moins, pour les non-détenteurs du CESS ». Avez-vous envisagé une telle différenciation ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas l'avoir retenue ?

Par ailleurs, toujours dans son avis, le CESE propose d'intégrer, dans le monitoring contenu dans le dispositif que vous prévoyez, la détection d'éventuels dévoiements de l'incitant Job+, comme les pratiques de type carrousel et, si nécessaire, d'envisager un ajustement des conditions d'octroi de l'incitant. Est-il prévu une détection automatique de ces dévoiements sur la base, par exemple, du nombre de contrats à courte durée chez le même employeur, de la fréquence des changements d'employeur, et cetera ?

J'en viens maintenant aux travailleurs âgés dont le contrat bénéficie aujourd'hui de l'aide « Impulsion 55 ans+ ». Comme le CESE le souligne, ne pourrait-on pas prévoir l'extinction naturelle de l'aide ou, à défaut, un phasage plus progressif prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031 ? Ce serait très favorable pour ce public spécifique. Par ailleurs, le dispositif « Impulsion 55 ans+ » a été modifié par le décret budgétaire en décembre 2025 et l'âge requis est passé à 57 ans. Y a-t-il eu une évaluation ? Le cas non échéant, je pourrais le comprendre, puisque la modification est entrée en vigueur il y a un peu plus de trois mois seulement, mais y a-t-il déjà eu, au moins, une observation des effets du dispositif ? Y a-t-il moins de bénéficiaires dans la mesure ? Avez-vous vu un changement dans le chef des employeurs ? Quels sont vos retours du terrain au niveau du FOREm, des employeurs et des syndicats ?

J'en viens à quelques questions plus spécifiques : dans le texte en première lecture, il était prévu, pour que l'incitant Job+ soit octroyé, l'obligation de publier les offres d'emploi sur le site du FOREm. Il s'agissait de garantir la possibilité d'action du FOREm, qui se doit d'être aussi large que possible, vous en conviendrez, mais aussi de garantir le suivi de la qualité des offres d'emploi passant par le subventionnement public. Dans ce cadre, la diffusion garantie des offres sur le site du service régional de l'emploi nous semble la moindre des choses. En outre, cette obligation imposée aux employeurs nous paraît minimale au regard de l'intensité de l'aide. Toutefois, cela semble avoir été abandonné. Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Ensuite, qu'est-ce qui garantit que les entreprises ne remplacent pas un travailleur non subventionné par un travailleur subventionné ? Les organisations syndicales ont demandé qu'une déclaration sur l'honneur soit signée par les employeurs pour éviter qu'ils passent de l'un à l'autre. Il est évident que, si un employeur décide de se séparer d'un travailleur pour en engager un autre qui lui permettrait de bénéficier d'une réduction du coût de travail, l'opération serait neutre en matière d'emploi ; je suis sûre que ce n'est pas votre objectif, Monsieur le Ministre. Qu'est-ce qui garantit que cela ne se produira pas ?

Par ailleurs, les établissements d'enseignement pourront-ils bénéficier de Job+ pour le personnel non enseignant ? J'ai bien entendu que ce n'était pas le cas pour les enseignants, mais qu'en est-il pour les autres ? Confirmez-vous que les coopératives à finalité sociale pourront bénéficier de la majoration de l'incitant ? Dans un premier temps, ce n'était pas le cas, mais il semblerait que, suite à une remarque du Conseil d'État, ces coopératives ne soient plus exclues ; ce serait d'ailleurs une bonne chose. Qu'en est-il ?

J'en termine avec ce dernier petit paragraphe. La principale observation du Conseil d'État porte sur la conformité du dispositif au droit européen. Il s'agit, en effet, d'éviter que cette aide à l'embauche soit assimilée à une aide d'État illégale au regard du droit européen. Avez-vous pu vérifier la conformité de votre décret vis-à-vis de cela ? Avez-vous eu un contact avec la Commission pour voir si le texte était bien dans les clous ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut (MR).** – Chers collègues, notre objectif est clair : atteindre un taux d'emploi de 80 %. Pour y parvenir, deux leviers doivent être activés simultanément : réduire structurellement la réserve de main-d'œuvre en recherche d'emploi et agir de manière conjoncturelle sur le chômage. Le Gouvernement s'y attelle sur tous les fronts.

La réforme des primes à l'embauche s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Elle vient en complément des nombreuses réformes déjà engagées, toutes orientées vers une amélioration durable du taux d'emploi en Wallonie. Je pense notamment au décret relatif au parcours vers l'emploi, actuellement en discussion ; à la réforme du paysage des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, avec la mise en place d'un guichet unique ; à la transformation du FOREm pour un accompagnement plus intensif ; au développement des cellules de reconversion, ainsi qu'aux réformes en matière de formation.

Cette dynamique de croissance du taux d'emploi implique un focus particulier sur les personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce sont souvent des personnes faiblement qualifiées, pour lesquelles l'accès

à l'emploi reste difficile, même avec l'appui du FOREm. La réponse passe par un partenariat de confiance avec les entreprises afin de les encourager à faire confiance à ces publics et à leur offrir une première expérience professionnelle valorisante via une prime destinée à compenser une productivité initialement plus faible. Dans ce cadre, il est proposé d'abroger les dispositifs Impulsion, SESAM, SINE et Tremplin et de créer un incitant unique à l'embauche : Job+. Ce dispositif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026 et remplacera les six dispositifs existants, aujourd'hui fragmentés et très peu lisibles.

Il s'agit donc ici d'une refonte complète des dispositifs d'aide à l'emploi, avec un objectif central : la simplification administrative, largement soulignée par les organes d'avis. Aujourd'hui, la multiplicité des dispositifs, chacun avec ses propres conditions d'accès et modalités, engendre une forte illisibilité pour les chercheurs d'emploi, une inefficacité budgétaire et une insécurité pour les employeurs. Soyons clairs : un système trop complexe est un système qui n'est pas pleinement utilisé, et donc un système qui perd en efficacité.

La réforme vise, dès lors, à rendre le système plus clair, plus lisible et plus accessible. Concrètement, elle repose sur plusieurs éléments structurants : une seule prime, un accès simplifié via une plateforme numérique permettant de vérifier immédiatement les conditions d'éligibilité, un seul organisme de gestion et de paiement, le FOREm, ainsi qu'un recentrage sur les publics qui en ont réellement besoin, à savoir les personnes éloignées de l'emploi. Elle entend également limiter les effets d'aubaine observés, notamment dans certains dispositifs comme SESAM, en se concentrant sur un objectif prioritaire : la création nette d'emplois.

Certains pourraient s'interroger sur la suppression de dispositifs existants. Toutefois, leur multiplication a contribué à rendre le système illisible sans garantir une efficacité accrue. Simplifier ne signifie pas affaiblir, mais bien renforcer l'impact de l'action publique. Un monitoring continu sera mis en place afin de mesurer les indicateurs clés tels que le taux d'emploi et d'ajuster rapidement les modalités du dispositif si nécessaire.

La réforme s'inscrit, en outre, dans un principe de neutralité budgétaire. L'Inspection des finances estime d'ailleurs que le recentrage proposé des aides devrait aller dans le sens de plus d'efficacité et d'efficience. Elle souligne également l'importance du monitoring prévu pour évaluer la réforme et pour ajuster les critères d'éligibilité et les modalités de la prime en fonction de la conjoncture économique, ou pour corriger d'éventuels effets d'aubaine ou sources d'inefficacité.

Jusqu'à présent, une grande partie des aides profitait peu aux publics les plus fragiles. Rappelons que 90 % des dispositifs étaient accessibles après un seul jour d'inscription au FOREm et que 80 % du budget était

consacré au maintien à l'emploi de travailleurs déjà en poste. Cette situation limitait fortement l'impact des politiques publiques en matière d'insertion. Le nouveau dispositif vise donc à corriger cette dynamique en ciblant prioritairement ces publics. Il s'agit de leur offrir un véritable levier d'insertion, de favoriser leur accès à une première expérience professionnelle et de rendre le travail systématiquement plus attractif que l'inactivité. Par ailleurs, l'accès à la prime est conditionné à une occupation minimale – au moins un mi-temps pendant trois mois – afin de garantir une insertion réelle et d'éviter les effets d'aubaine.

Concrètement, les employeurs seront incités à recruter des personnes éloignées de l'emploi via une compensation de leur productivité plus faible, liée à un manque de qualification ou d'expérience ou à une période d'inactivité. Des conditions plus strictes seront imposées, notamment en termes de profil du travailleur – durée d'inoccupation, âge, niveau de diplôme – et de qualité de l'emploi proposé. Les critères d'octroi seront cohérents avec l'objectif d'offrir une formation ou un emploi dans un délai maximum de quatre mois après l'inscription au FOREm, en ligne avec les évolutions des règles fédérales en matière de chômage.

Un principe de portabilité est également instauré : si le contrat prend fin avant l'échéance, le solde de la prime suit le travailleur dans son parcours professionnel. Par ailleurs, les moyens issus du dispositif SINE seront maintenus et orientés vers les publics les plus fragilisés, notamment les personnes disposant au maximum du CESI ou présentant une aptitude réduite au travail.

Les employeurs, en particulier dans le secteur marchand, sont des acteurs clés pour permettre à la Wallonie de combler son retard en matière de taux d'emploi. Cette réforme vise à instaurer un cadre à la fois incitatif et sécurisant permettant de lever les freins à l'embauche. L'objectif est clair : faciliter le recrutement tout en réduisant les coûts. Concrètement, la prime pourra atteindre 1 000 euros par mois et par équivalent temps plein, avec une majoration à 1 200 euros pour les entreprises de moins de 20 travailleurs. Il s'agit d'un levier financier important pour soutenir les recrutements. Le montant versé sera proportionnel aux prestations réellement effectuées sur base des données ONSS, garantissant une utilisation juste et contrôlée des fonds publics.

Les principales avancées sont les suivantes :

- un montant d'aide significativement renforcé, quasiment doublé et indexé dans le temps ;
- un accès simplifié grâce à une plateforme unique qui permettra à l'employeur, en un clic, de connaître le montant et la durée de l'aide à laquelle il peut prétendre ;
- des démarches administratives allégées, particulièrement bénéfiques pour les PME ;
- un paiement direct de la prime à l'employeur, géré par le FOREm ;

- une transition progressive avec le maintien des dispositifs existants jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- une plus grande souplesse avec la possibilité d'introduire la demande après l'embauche ;
- la possibilité de cumuler la prime avec les réductions de charges fédérales ONSS et une majoration de 600 euros par trimestre pour les entreprises de moins de 20 travailleurs, dans le respect du cadre européen des aides *de minimis*, avec une information claire et renforcée par le FOREm.

La réforme élargit également l'accès à la prime à l'ensemble des entreprises au sens du Code de droit économique, afin de mobiliser tous les employeurs dans l'effort d'augmentation du taux d'emploi. Certaines exceptions subsistent néanmoins : ne sont pas éligibles, notamment, l'enseignement pour le personnel académique et scientifique, ainsi que les administrations fédérales, régionales et communautaires. En revanche, certains acteurs publics exerçant des activités économiques, en particulier les pouvoirs locaux, pourront continuer à bénéficier du dispositif. Celui-ci est également strictement encadré : exclusion des entreprises en infraction sociale ou fiscale, contrôle renforcé du respect des conditions et possibilité de récupération des aides en cas d'abus.

Cette réforme n'est donc de principe, mais bien de fond, recentrée sur l'impact réel pour les chercheurs d'emploi. Elle s'accompagnera d'un suivi rigoureux, d'un tableau de bord et d'une évaluation globale tous les trois ans. Cette évaluation sera confiée à des experts, à des académiques et aux partenaires sociaux afin de garantir une analyse objective et fondée sur des données concrètes. Cette culture de l'évaluation continue constitue une véritable rupture avec les anciens dispositifs, souvent marqués par un manque d'adaptation et une certaine inertie dans le temps. Elle permettra d'ajuster rapidement la réforme en fonction de la conjoncture économique et des résultats observés sur le terrain.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra ce projet de décret.

*(Mme De Rodder, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je vous remercie pour les différents échanges, dont certains me surprennent.

Lorsqu'on parle de réinsertion durable sur le marché du travail, on ne peut pas faire fi du paradoxe que nous connaissons en Wallonie : avoir 270 000 chercheurs d'emploi tout en ayant plus de 150 métiers en pénurie

de main-d'œuvre. On cite toujours les chiffres des postes vacants publiés sur le site du FOREm ; il faut savoir que cela ne représente pas tous les postes vacants de Wallonie, mais je ne vais pas refaire ce débat.

Je mesure le contexte économique dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Il y a eu, évidemment, de meilleurs contextes économiques en matière d'emploi et de travail, mais, depuis des années, les systèmes d'aide à l'emploi ont été dévoyés. Ces systèmes existaient pour résorber des situations de chômage important, mais souffraient d'une absence de compensation et d'intégration par rapport aux notions de qualification, d'âge ou de difficulté à intégrer le marché du travail. C'est justement l'objet de la réforme. Jamais une réforme d'incitants à l'embauche n'a ciblé les personnes éloignées du marché du travail. C'est quand même la philosophie de la réforme.

Je peux évidemment comprendre certains questionnements par rapport à certains types d'employeurs ou de chercheurs d'emploi. Comme je l'ai dit, parmi les 270 000 chercheurs d'emploi, il y a 270 000 profils différents. Certaines personnes sont proches du marché du travail, d'autres en sont loin, voire très loin. J'en suis conscient. Cependant, jamais une réforme ne s'est focalisée sur le chercheur d'emploi et sur le profil du chercheur d'emploi. Nous sommes conscients que, parmi les 270 000 chercheurs d'emploi, certains nécessiteront un travail de remobilisation important, ainsi qu'un travail d'augmentation des compétences et des qualifications. Il y a encore aujourd'hui des emplois et des métiers qui demandent très peu de qualifications et de compétences. Néanmoins, dans tous les métiers aujourd'hui, on constate une évolution dans les compétences demandées aux chercheurs d'emploi. C'est pourquoi, parallèlement à cette réforme, il y a la réforme en matière de formation continue des chercheurs d'emploi et des travailleurs.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que cette réforme fera croître la précarité. L'objectif est tout le contraire, puisqu'il consiste justement à remobiliser des personnes éloignées du marché du travail. On a cité tout à l'heure le chiffre de 1,9 milliard d'euros d'aides à l'emploi en Wallonie. Ce que je viens de dire, c'est que l'on s'est parfois éloignés de cette philosophie. Je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure : il suffit d'un jour d'inscription au FOREm et il n'est fait aucune référence aux qualifications de la personne. Cela veut dire que, jusqu'ici, une entreprise qui se porte bien, voire très bien, pouvait engager un ingénieur avec une aide SESAM. On parlait des effets d'aubaine : en l'occurrence, c'était pour les entreprises. J'y reviendrai. On peut évidemment attaquer les entreprises, les cibler, mais elles ont quand même accepté cette réforme, dont les incitants les responsabilisent fortement.

Ensuite, je vais faire une parenthèse par rapport aux avis. J'ai entendu les avis du CESE, du Conseil d'État,

et cetera. On a aussi reçu un courrier de la FGTB, de la CSC, de l'UCM et d'AKT, dans lequel ils marquent d'abord leur soutien, dans le cadre de la réforme, à un certain nombre de principes clés et d'objectifs poursuivis, notamment la logique de simplification et le gain de lisibilité permis par la concentration des aides autour d'un incitant unique géré par un interlocuteur central au sein des services du FOREm.

Deuxièmement, il y a la définition de l'aide à l'embauche comme mécanisme destiné à compenser temporairement une productivité moindre. Troisièmement, il y a la volonté de lutter contre les effets d'aubaine. Je n'arriverai probablement pas à les supprimer totalement avec cette réforme ; c'est pour cela – j'y reviendrai – qu'il y a un monitoring et une évaluation. Il y a un monitoring au sein du Gouvernement grâce à un rapport d'activités annuel fourni par le FOREm, ainsi qu'un monitoring au plus tard dans trois ans. Je veux évaluer cette réforme, car on est dans un contexte qui change : le monde du travail et de la formation change. On doit donc pouvoir se remettre en question. Je n'ai pas envie d'évaluer le système dans cinq ou 10 ans pour se rendre compte qu'il n'a finalement pas atteint ses objectifs. Si je vois que ceux-ci ne sont pas atteints et qu'il faut réorienter certaines décisions, je n'ai aucune peine à le faire.

Quatrièmement, la FGTB, la CSC, l'AKT et l'UCM soulignent le ciblage des chercheurs d'emploi les plus fragilisés et la volonté de soutenir les personnes qui, sans aide, rencontreraient les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Cinquièmement, il y a l'encouragement à offrir une expérience de travail aussi valorisante que possible. Ce n'est pas simplement donner un chèque pour mettre un chercheur d'emploi au travail n'importe où. Non, la personne va acquérir une expérience et des compétences complémentaires. L'imbrication avec les soutiens et les dispositifs d'aide à la formation vont dans ce sens.

Sixièmement – toujours selon la FGTB, la CSC, l'AKT et l'UCM –, on peut souligner l'objectif d'une insertion durable dans l'emploi. On peut aussi souligner, septièmement, le soutien renforcé aux petites et moyennes entreprises wallonnes. M. de Wasseige a dit très justement que notre économie wallonne reposait sur les TPE et les PME. Huitièmement, il y a la mise en place d'une plateforme unique visant à améliorer l'accessibilité de l'information, avec un contenu allant au-delà des seuls incitants à l'embauche. Neuvièmement, il y a la volonté d'assurer une cohérence avec les réformes menées au niveau fédéral.

Pour ma part, j'ajouterai que j'ai cité toutes les réformes en cours et qui ont déjà été validées aujourd'hui au niveau régional. Ces quatre opérateurs disent qu'ils seront attentifs au monitoring et à l'évaluation, et je ne dis rien de contraire. C'est bien le seul point sur lequel je ne bougerai pas, que ce soit pour

le décret ou pour l'arrêté qui suivra : je veux que l'on puisse évaluer, monitorer et corriger si nécessaire. Les syndicats ont effectivement formulé une remarque par rapport au secteur de l'intérim, contrairement aux employeurs. J'y reviendrai, mais avouez que, pour une réforme aussi ambitieuse et importante, une telle approbation de la part de ces quatre opérateurs est relativement rare.

Le texte a-t-il évolué de la première à la troisième lecture ? Oui, c'est le principe. Madame Linard, vous qui avez déjà été ministre, vous savez qu'un texte peut évoluer.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, tous les ministres ne travaillent pas comme vous. Certains restent coincés sur une première lecture. Je suis heureuse que vous ayez ouvert une porte.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – On me reproche beaucoup de choses, mais c'est ma façon de travailler. Les partenaires sociaux comme les politiques ont contribué à des améliorations du texte. On travaille avec un partenaire, on échange. On a aussi beaucoup travaillé avec le FOREm. C'est logique qu'un dispositif évolue.

J'en ai entendu certains se demander si l'on ne risquait pas de fragiliser le système, mais je viens de démontrer que ce n'est pas le but. Par contre, M. Fontaine a à la fois raison et tort lorsqu'il se demande, chiffres à l'appui, si le nombre de bénéficiaires dans le cadre du nouveau dispositif pourrait être inférieur au total des bénéficiaires des incitants actuels. Je ne vais pas vous mentir : oui, c'est possible. Cependant, je ne peux pas encore dire aujourd'hui si ce nombre équivaudra à un tiers, à une moitié, et cetera.

Nous ne voulons pas qu'il y ait des effets d'aubaine ; au contraire, nous poursuivons le même objectif : augmenter le taux d'emploi. Or, vaut-il mieux créer 40 000 ou 50 000 emplois pour des personnes qui n'en auraient probablement pas l'opportunité sans cet incitant, ou plutôt faire des cadeaux pour engager 100 000 personnes alors que 95 000 d'entre elles auraient de toute façon été engagées sans ce dispositif d'aide publique ? C'est tout le sens du levier public et de l'aide publique ; c'est aussi le sens de la réforme. Je le redis : cette réforme concerne des personnes qui, sans cet incitant, ne seraient pas engagées dans des entreprises. Elles seraient peut-être engagées dans des entreprises d'économie sociale ; je reviendrai sur ce secteur tout à l'heure. En somme, il ne s'agit pas de fragiliser, mais de se focaliser sur des profils différents.

Pour en revenir à la réinsertion durable, le but est une occupation minimale de trois mois à mi-temps, avec une portabilité de l'incitant pour le travailleur. Là

revient toute l'importance du parcours du chercheur d'emploi, qui fait aussi l'objet des réformes que je porte et que j'ai déjà citées. Le dispositif ALE, en particulier, a été dévoyé ; on veut donc le limiter dans le temps, avec une nuance, à savoir une dérogation pour les garderies d'école et l'accueil extrascolaire. On veut que ce dispositif soit limité dans le temps, mais aussi un véritable tremplin pour l'emploi. Le but est d'arriver à un emploi durable ; pour cela, le parcours peut passer par un dispositif ALE, par un contrat « Articles 60 et 61 » ou encore par l'insertion sociale et arriver, avec cet incitant, à l'engagement dans une entreprise. C'est un parcours qui peut prendre plus de temps, mais la complémentarité des différents parcours aujourd'hui possibles pour les chercheurs d'emploi est un élément à intégrer dans la réforme.

Par ailleurs, simplifier ne veut pas dire uniformiser. On n'uniformise pas, puisqu'il y a trois portes d'entrée différentes. Il est vrai qu'il s'agit d'un incitant unique. Cela simplifie fortement les choses, ce qui est bien la volonté. Cependant, il y a trois portes d'entrée différentes selon que l'on est chercheur d'emploi depuis quatre mois, 12 mois ou 24 mois. En outre, on intègre dans ces différentes portes d'entrée la notion d'âge – pour la première porte d'entrée, il faut être chercheur d'emploi depuis quatre mois, mais aussi avoir moins de 25 ans ou plus de 57 ans –, ainsi que le niveau de qualification. Cet élément est très important. On intègre aussi la possibilité d'un niveau d'aptitude réduit sur le plan professionnel. On ne peut donc pas dire que l'on uniformise complètement le dispositif.

Monsieur Fontaine, pour répondre à votre question, on ne privilégiera aucun type d'entreprises, grandes ou petites, ni aucun secteur, et cetera. C'est aussi l'objet. Cela vaut aussi pour les villes, les CPAS et autres. Ces employeurs sont éligibles, mais le but n'est pas de les favoriser.

Par ailleurs, je ne partage pas la philosophie consistant à imposer une obligation d'engagement après avoir bénéficié d'un incitant. Je sais que le PS propose d'imposer aux entreprises l'engagement de 3 % de leurs effectifs parmi les personnes en chômage de longue durée, mais ce n'est pas ma volonté ni celle du Gouvernement. En termes d'insertion, l'idée d'imposer de telles mesures à chaque entreprise, y compris les TPE et les PME, va totalement à l'encontre de l'économie de soutien à nos entreprises. J'irai même plus loin en disant que cela va à l'encontre de l'insertion durable.

Concernant les différents avis, je vous ai expliqué mon point de vue. Vous me demandez ce que j'en pense ; soit j'en pense beaucoup de bien, auquel cas il a été intégré dans la réforme en troisième lecture, soit je ne suis pas d'accord et, forcément, je ne l'ai pas intégré.

Au sujet de l'intérim, Mme Linard parle de « sponsoriser l'intérim ». Je trouve que ce n'est pas très constructif. On peut penser ce que l'on veut de l'intérim

et nous n'en avons peut-être pas la même vision, mais ce sont tout de même des entreprises et des chercheurs d'emploi qui sont derrière. Je pense qu'il faut respecter ce secteur, même si l'on a des états d'âme par rapport à celui-ci ou par rapport à la réforme. Moi, en tout cas, je veux respecter l'intérim.

Comme je l'ai dit, la réforme vise à instaurer un incitant unique à l'embauche ciblant les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, et poursuit l'objectif clair de favoriser une insertion professionnelle durable, mesurée notamment par une occupation effective minimale de trois mois au moins à mi-temps, contrôlée sur la durée de l'aide. Or, en ce qui concerne la légitimité de l'éligibilité des employeurs intérimaires à l'incitant unique, je voudrais quand même préciser que l'intérim est un canal avéré d'insertion durable.

En effet, les résultats de l'étude de la KUL montrent de manière robuste que le travail intérimaire conduit majoritairement à l'emploi durable : plus de 72 % des travailleurs intérimaires récemment engagés restent employés durant les cinq années suivant leur entrée dans le secteur, et près de 70 % évoluent vers un emploi durable hors intérim ou vers une activité indépendante.

Les résultats sont significatifs pour certains publics, comme les personnes peu qualifiées, les bénéficiaires du revenu d'intégration, les chômeurs de longue durée, les personnes en incapacité ou issues de périodes d'inactivité. Pour ces publics, l'intérim joue un rôle concret de tremplin et non de précarisation. Une part importante accède, via l'intérim, à des trajectoires professionnelles stabilisées à moyen et long termes.

Par rapport à la compatibilité avec l'objectif d'occupation minimale et durable, comme je l'ai dit, l'incitant unique conditionne l'aide à une occupation minimale de trois mois au moins à mi-temps, vérifiée sur l'ensemble de la période d'octroi. Or, le fonctionnement même du travail intérimaire repose sur des missions effectives, déclarées, contrôlables et traçables, ce qui facilite évidemment le respect et la vérification de ces conditions.

Par ailleurs, l'intérim est un levier d'action pour les publics les plus éloignés du marché du travail et constitue souvent le point d'entrée le plus accessible pour des personnes fortement éloignées de l'emploi, là où l'employeur final hésite à un engagement direct en raison de l'incertitude perçue. Je suis sûr que vous connaissez des tas d'exemples. En ce sens, exclure les employeurs intérimaires de l'incitation reviendrait à priver ces publics d'un canal d'accès majeur à l'emploi. Les analyses de séquences montrent qu'environ 35 % des travailleurs passés par l'intérim provenaient de situations de chômage de longue durée ou d'inactivité et qu'ils ont accédé ensuite à une occupation durable. Refuser l'incitant aux entreprises intérimaires serait donc contradictoire avec l'objectif même de la réforme.

Je le dis et le redis : dans le cadre du monitoring et de l'évaluation, je serai particulièrement attentif au secteur de l'intérim. Cependant, aujourd'hui, l'exclusion de ce secteur n'est pas du tout une bonne option.

À propos du budget, il n'y a pas de surprise : lors du conclave du budget initial, nous avons obtenu 338 millions d'euros, ce qui est bien proche des 340 millions d'euros. En fait, c'est l'addition des différents dispositifs ; en effet, lors du conclave, comme vous le savez, il y a eu des arbitrages et des diminutions budgétaires. J'ai dit que l'on pouvait avancer sur les publics plus éloignés – ce qui n'était pas évident pour les entreprises – et sur les effets d'aubaine qui existaient, mais je me suis aussi engagé à mener cette réforme avec ambition et à maintenir le budget des différents dispositifs. C'est ce que l'on a fait avec ces 338 millions d'euros.

Pour le budget 2026, Monsieur Fontaine, vous avez raison : on est dans une période transitoire, puisque, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026, date d'entrée en vigueur de la réforme, nous aurons une cohabitation du dispositif nouveau avec les dispositifs anciens, et ce, jusqu'au 31 décembre 2029. Cela me paraît légitime en termes de *standstill*, mais aussi en termes de sécurité par rapport aux personnes qui ont été engagées via un dispositif SESAM ou autre, ainsi que vis-à-vis de l'employeur. Cela signifie évidemment que, pour cette réforme, on aura une enveloppe moindre en 2026 qu'en 2027, 2028 et 2029. Il est également vrai que ce sera une enveloppe fermée, sauf pour l'enveloppe de 17 millions d'euros liée au dispositif SINE. Contrairement aux dispositifs qui existent aujourd'hui, l'enveloppe ouverte ne s'applique pas à Job+ en termes de maîtrise budgétaire.

Par ailleurs, la cohabitation des différents dispositifs crée de l'encours ; or, l'encours, ce sont toujours des factures qu'il faut payer et cela repose sur les budgets suivants. Dès lors, à un moment donné, c'est compliqué. On le voit dans d'autres dispositifs comme, par exemple, les aides à l'investissement ou d'autres. On peut mettre les factures sous le tapis ou dans le frigo, mais elles ressortent toujours. C'est un élément important.

Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas d'enveloppe spécifique pour les pouvoirs locaux. Je rappelle le budget global : 1,3 milliard d'euros pour les pouvoirs locaux et le non-marchand avec les APE ; 338 millions d'euros pour le secteur des entreprises. Ainsi, bien que l'on rende ce dispositif d'incitant unique à l'embauche accessible aux pouvoirs locaux et au secteur non marchand – ce n'était pas le cas avant, ce qui est un élément positif –, il n'est pas possible de garantir un budget minimal.

Par rapport à l'économie sociale et au dispositif SINE, je voudrais rappeler que les entreprises d'économie sociale sont éligibles à Job+, comme tous les autres secteurs d'activité économique. À condition

d'être organisées sous forme de société et de compter moins de 20 équivalents temps plein, elles ont aussi droit à la majoration de 200 euros.

Quant à l'abrogation du dispositif SINE et à la période transitoire, ce dispositif, comme les trois dispositifs Impulsion, de même que SESAM et Tremplin, sera abrogé au 1<sup>er</sup> juillet 2026. À cette date, les nouveaux octrois cesseront ; par contre, l'ensemble des octrois en cours seront maintenus jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, date de fin identique au dispositif abrogé, y compris pour les octrois SINE à durée illimitée. Cela signifie que les moyens inscrits au budget pour le dispositif SINE seront maintenus pour la liquidation des aides SINE actuelles et libérés progressivement au profit de Job+, au fur et à mesure que les aides SINE s'éteindront. En outre, le Gouvernement wallon a décidé de réserver la libération progressive du budget SINE au profit des publics les plus éloignés. Ce n'est pas une contradiction par rapport à ce que je vous disais auparavant, mais bien une volonté du Gouvernement wallon d'éviter que les employeurs éligibles à Job+ monopolisent tout le budget du dispositif pour des publics moins éloignés du marché du travail.

D'ailleurs, quand on regarde la majorité des situations, c'est une réforme focalisée sur les publics plus éloignés du marché du travail. Ainsi, quand on parle du CESI, il faut rappeler que c'est à peine un diplôme d'enseignement secondaire inférieur ; le CESS, quant à lui, est un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. De même, quand on parle d'une personne inscrite au chômage depuis 12 mois, peu important ses qualifications et son âge, ne peut-on pas considérer qu'elle est éloignée du marché du travail ? En effet, on a eu un débat très long sur le plan politique avec le FOREm ; je suis parti de l'idée que, quand on est au chômage depuis un an, on est considéré comme éloigné du marché du travail. Il y a là un risque, comme on l'a trop fait par le passé, de maintenir toute une série de personnes – y compris, parfois, des jeunes avec un diplôme –, éloignées du marché du travail et dans une situation d'inactivité. Si une personne avec un diplôme d'ingénieur ou d'informaticien est au chômage depuis un an, c'est qu'il y a un autre problème que le diplôme. Cela veut dire qu'une entreprise engagera cette personne s'il y a un incitant, mais que ce n'est pas le cas parce qu'il n'y a pas d'incitant. C'est la philosophie et la réflexion que nous poursuivons. Certes, un cas n'est pas l'autre, mais je pense que, quand on a 12 mois ou 24 mois d'inactivité et de chômage, on peut dire que ce n'est pas évident. Sinon, je pense que la situation serait différente.

Pour répondre à une question précise, si une entreprise engage plusieurs chercheurs d'emploi, elle doit introduire une demande par NISS, donc une demande par travailleur.

Étant donné que plusieurs parlementaires m'ont posé la question, je vous indique que la publication sur le site du FOREm n'est pas rendue obligatoire. C'est délibéré, car, lors des négociations avec les partenaires sociaux, les employeurs avaient du mal avec cette obligation. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'obligation que ce n'est pas souhaité. Comme je l'ai déjà dit en commission, la relation entre le FOREm et les fédérations d'employeurs a évolué, elle est plus positive.

Par rapport au dossier unique, sur lequel nous travaillons, nous essayons d'avoir un retour des entreprises vis-à-vis du parcours lorsqu'un chercheur d'emploi, devenu travailleur, n'est pas resté chez l'employeur. On y travaille beaucoup, mais nous n'avons pas la volonté d'aller jusqu'à rendre cela obligatoire, pour les raisons que je viens d'aborder.

Le monitoring sera permanent, via un rapport d'activités du FOREm auprès du Gouvernement. L'intérim et le risque de carrousel sont des points qui seront monitorés. Ensuite, une fois que l'on aura une consolidation des données nécessaires, il y aura une évaluation fixée au plus tard dans les trois ans.

À la question de Mme Linard concernant l'enseignement, la réponse est oui. Il n'y a pas d'éligibilité pour les enseignants, mais pour la spécificité qu'elle a évoquée, oui. Pour les coopératives à finalité sociale, l'incitant est majoré de 200 euros.

Concernant les aides d'État *de minimis* et l'avis du Conseil d'État, le Gouvernement wallon a une autre analyse que celle du Conseil d'État en matière d'aides d'État. Dans ses observations générales, le Conseil d'État n'explicite pas les éléments précis qui l'amènent à conclure qu'il s'agit d'un régime d'aides d'État. Or, les quatre critères cumulatifs et constitutifs de la notion d'aide d'État ne sont pas tous rencontrés, notamment la sélectivité de la mesure et les effets sur la concurrence et les échanges entre États membres. En l'espèce, pour le Gouvernement wallon, la condition de sélectivité n'est pas remplie dès lors que l'ensemble des entreprises peuvent bénéficier de la subvention prévue sans aucune exclusion. Il n'y a donc aucun caractère sélectif, contrairement à la majoration pour les petites entreprises, qui est encadrée par le règlement *de minimis*.

En ce qui concerne la majoration de Job+ pour les petites entreprises, le Gouvernement wallon a précisé la motivation de cette mesure dans le projet de décret et dans les commentaires des articles ; celle-ci va exactement dans le même sens que le dispositif SESAM à l'époque. Pour ces aides, il convient de se référer aux règlements *de minimis* respectifs.

Enfin, le calculateur pour les aides à l'emploi sera mis en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons revenir sur d'autres aspects.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je voulais remercier M. le Ministre pour les réponses apportées. Elles ont été nombreuses et denses, ce qui est très bien. Je n'ai peut-être pas été attentive à tout ; le cas échéant, je m'en excuse, mais, Monsieur le Ministre, avez-vous répondu à la question concernant le renouvellement de l'aide SINE et le cumul des aides liées à ce dispositif ? C'étaient deux questions que l'on vous avait adressées. Le cas échéant, je m'en référerai à ce que vous avez dit.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.** – Je pense qu'une confusion peut parfois exister. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, il n'y a plus d'aides SINE. Ce dispositif n'existera plus. Il sera supprimé, comme tous les autres dispositifs. Par contre, il y aura une cohabitation entre les octrois SINE en cours au 1<sup>er</sup> juillet et le dispositif Job+ jusqu'au 31 décembre 2029. La personne qui bénéficie aujourd'hui de cette aide – il en va de même pour une personne qui bénéficie d'une aide SESAM – pourra en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard. Néanmoins, on ne saurait cumuler une aide qui n'existera plus.

Par rapport à l'économie sociale, d'autres dispositifs existent aujourd'hui. Mon collègue, le ministre Coppieters, présentera une réforme des dispositifs en matière d'économie sociale. À ce sujet, le Gouvernement aura l'espace pour décider si un cumul est possible ou pas. Il faut rassurer ceux qui en bénéficient aujourd'hui, puisqu'ils vont continuer à en bénéficier. Toutefois, il n'y aura pas de cumul avec l'autre dispositif, puisque, dans le dispositif introduit par la réforme, le dispositif SINE est supprimé. Ceux qui bénéficient d'une aide Impulsion ou SESAM continueront également d'en bénéficier.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – La question était plus précise que cela : elle concernait la notion de chercheur d'emploi en situation d'aptitude réduite au travail. Ce n'est toujours pas clair. Est-il exact que la possibilité de reconduire l'aide pour aptitude réduite reste bien d'actualité ?

**M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.** – C'est une aide qui est évaluée. Vous avez pu constater la méthode d'évaluation

– c’est le FOREm qui procédera à celle-ci, à l’aide d’un dispositif utilisé par ailleurs au niveau fédéral. Une évaluation aura donc lieu concernant la reconnaissance de ce statut. Une prolongation sera possible dans le temps par le biais d’un nouvel octroi via la troisième porte d’entrée. On n’est toutefois plus dans le dispositif SINE, mais dans le nouveau dispositif.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – C’est la raison pour laquelle cela ne figure pas dans votre texte. J’imagine que cela, spécifiquement, figurera dans les arrêtés.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Beaucoup de choses arriveront dans les arrêtés en termes de modalités.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Cela vaut-il pour ces éléments spécifiques ?

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Oui.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d’avoir répondu à ces questions. Je vais repartir, comme vous, vers le début de l’intervention. Tout le secteur est d’accord avec cela. Nous le sommes également. Cela apporte beaucoup plus de lisibilité – c’est factuel. Le tableau que vous avez présenté rend ces portes d’entrée lisibles et claires. On voit où l’on va, on voit qui a droit à quoi. Le dispositif semble très accessible, tant pour le demandeur d’emploi que pour l’employeur. Quand vous citez les acteurs de terrain, vous le faites à bon escient – il en va de même pour nous ; nous avons commencé notre intervention par cela.

Cette intervention se veut donc absolument constructive, comme la vôtre, d’ailleurs. Contrairement à ce qui est dit, je vois une véritable évolution dans le dialogue et je constate qu’effectivement, vous êtes capable de faire évoluer un texte après la concertation sociale. C’est vraiment à saluer.

Vous mettez aussi en avant une évaluation et un monitoring du dispositif. C’est un point très positif. Vous allez même plus loin, puisque vous dites que s’il faut l’ajuster – je pense que c’est le mot que vous avez utilisé –, vous le ferez. Cela veut dire que l’on ne s’enferme pas non plus dans un dispositif qui pourrait être trop cadenassé.

J’entends aussi que, par rapport à certaines propositions que l’on a formulées, vous négociez avec le banc des employeurs et qu’il y a des difficultés à leur faire accepter certaines choses. Ainsi, je reste déçue que les offres d’emploi ne puissent pas apparaître clairement sur les plateformes du FOREm, qui, en tant qu’interlocuteur unique, doit aussi être favorisé et valorisé auprès des employeurs. Peut-être que, là aussi,

il y a encore un travail à faire pour que l’ensemble du banc patronal intègre le fait que le FOREm travaille sérieusement et peut être la porte d’entrée.

Plusieurs inquiétudes subsistent, à commencer par votre plateforme unique. Dans les textes, j’ai vu que vous la lanceriez en juillet. Or, on n’a aucun recul par rapport à cela. Dans notre texte, nous exprimons la crainte que la logique de « premier arrivé, premier servi » conduise à une utilisation rapide de l’enveloppe et à sa captation uniquement par ceux qui ont une véritable technique pour rentrer ces dossiers, à savoir les agences d’intérim. Ce que l’on voulait ici, et qui ne constitue pas du tout une attaque envers les entreprises – je ne crois pas que cela ait été dit à aucun moment dans notre intervention –, c’est justement permettre aux PME et aux très petites entreprises d’avoir aussi accès à cette plateforme et à ces aides. Il me semble que si l’on est beaucoup plus prompt parce que l’on a des fichiers de candidats, des dossiers prêts à partir avec des demandeurs d’emploi, on sera beaucoup plus efficace pour envoyer une salve de demandes sur cette plateforme, alors qu’il faudra sans doute un peu plus de temps pour des PME et des TPE pour envoyer leurs demandes.

Dès lors, comment peut-on affiner la distribution de cette enveloppe et s’assurer que les petites et moyennes entreprises y auront également accès, et pas uniquement le secteur de l’intérim ? C’est vraiment une crainte qui persiste. Cependant, vous vous êtes montré rassurant à ce sujet en affirmant que vous garderez un œil sur ce que feront les boîtes d’intérim. On espère que chacun pourra y trouver son compte, puisque l’objectif est d’augmenter les compétences des demandeurs d’emploi et, surtout, qu’ils puissent avoir des aides et du travail de qualité.

Vous avez aussi évoqué le fait qu’il était tout à fait impossible de négocier avec les entreprises pour imposer un engagement de demandeurs d’emploi, encore moins une norme de 3 % qui permettrait peut-être de faciliter l’accès des personnes les plus éloignées de l’emploi à certaines entreprises. J’entends que c’est un « non » catégorique au niveau de l’obligation, mais je crois qu’il faudrait entamer un travail de sensibilisation à l’égard des entreprises pour leur dire que, parmi les demandeurs d’emploi, il y a forcément des pépites qui valent la peine. De plus, on sait que la discrimination existe malheureusement dans ce domaine. Il faudrait faire l’effort d’expliquer que donner une véritable chance à quelqu’un qui n’a pas forcément toutes les compétences, qui est très éloigné de l’emploi, qui n’est pas seulement un universitaire avec 12 mois d’inactivité, mais qui a vécu un parcours du combattant, peut être un gain important pour l’entreprise. Cette sensibilisation ne se fait peut-être pas encore suffisamment. Cela passera aussi par la valorisation de ces chercheurs d’emploi.

Je serais intéressée de voir comment va fonctionner cette plateforme unique et quel sera le degré de difficulté de l'introduction d'un dossier. Vous avez parlé de simplification administrative, mais – vous le savez aussi bien que moi – on n'est pas tous égaux face à l'introduction d'une demande de subvention. J'aurais donc été très intéressée de savoir comment fonctionne cette plateforme. C'était un aspect intéressant de notre Commission, puisque ce texte que vous présentez est majeur pour cette législature. Si nous pouvons aussi apporter notre pierre à l'édifice pour évaluer le dispositif qui sera mis en place en juillet, nous sommes preneurs.

J'ai encore une petite inquiétude par rapport à ce que vous avez exposé : tous les demandeurs d'emploi éloignés du travail ne sont pas à mettre sur le même pied d'égalité. Pour un universitaire qui a 12 mois d'inactivité ou pour quelqu'un qui n'a plus travaillé depuis 10 ans, le chemin n'est pas exactement le même. On a conscience qu'il sera sans doute beaucoup plus difficile d'augmenter les compétences d'un chercheur d'emploi qui a 10 ans d'inactivité derrière lui plutôt que celles d'un universitaire qui est sorti de l'école il y a 12 mois. N'avez-vous pas peur que cet écueil pousse les employeurs à attendre les 12 mois nécessaires pour employer d'office des demandeurs d'emploi avec cette prime ? Je le répète, vous apportez des garanties par rapport à ce texte, mais on a encore quelques petites questions en suspens et des craintes par rapport à la flexibilisation du travail. Pour le reste, on peut considérer que c'est une bonne avancée.

**Mme la Présidente.** – M. Fontaine ne souhaite pas prendre la parole.

La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je n'ai pas de remarque particulière.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je ne vais pas être très longue, parce que j'ai dû aller dans une autre commission. J'ai reçu quelques échos et je relirai les rapports en vue de notre discussion en séance plénière. Il y a deux éléments que je voulais remettre sur la table ici.

Il est évident que l'on est tous d'accord pour lutter contre les effets d'aubaine. Tout le monde partage cette idée, quel que soit le contexte. Cependant, cela ne doit pas être le prétexte pour qu'il n'y ait pas de budget suffisant pour porter le dispositif que vous mettez sur la table. Le curseur doit être mis au bon endroit pour permettre à un maximum de personnes de retourner vers l'emploi et dans des emplois durables. Cela nécessitera sans doute un budget conséquent, peut-être plus conséquent que ce que vous avez imaginé ici. La partie évaluative va aussi permettre d'avoir un coup d'œil très

vite sur votre dispositif, dont je ne doute pas qu'il passera, puisque la majorité le soutiendra.

Le second point porte sur l'intérim. J'entends que la philosophie a priori derrière votre texte est de remettre vers de l'emploi, mais de manière durable. La façon dont votre texte est libellé garde un risque, dans le sens où, en permettant aux boîtes d'intérim de bénéficier du dispositif, il y a un risque que ce ne soit pas pour des contrats longs et pour remettre vers de l'emploi durable. La question n'est pas tellement de savoir si des boîtes d'intérim peuvent avoir accès au dispositif, c'est de se demander ce qu'ils vont en faire. Si les boîtes d'intérim y ont accès, mais qu'elles l'utilisent uniquement pour des contrats de minimum trois mois, comme ce serait le cas chez un autre employeur, pourquoi pas ? Par contre, si c'est de l'intérim inférieur à trois mois, si c'est une semaine ici, une semaine là, et cetera, cela ne remet potentiellement pas vers l'emploi durable. Ce risque existe et c'est dommage que votre texte ne garantisse pas un soutien vers de l'emploi durable dans tous les cas.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut** (MR). – Monsieur le Ministre, vous l'avez rappelé et c'est un point essentiel : simplifier n'est pas affaiblir, c'est rendre l'action publique plus efficace.

Sur le fond, cette réforme est claire et assumée : mettre en place un seul incitant qui encourage réellement les entreprises à s'orienter vers des profils plus éloignés du marché du travail. C'est un choix politique fort, à budget équivalent. Vous avez fait le choix d'une aide plus lisible, mais surtout plus incitative, capable de faire la différence au moment de l'embauche. C'est bien là l'enjeu : permettre un passage concret vers l'emploi, car le travail reste le meilleur rempart contre la pauvreté.

J'entends certaines inquiétudes exprimées, notamment sur l'insertion durable. Il ne faut pas confondre les outils. Une aide à l'embauche n'a pas vocation à garantir, à elle seule, un emploi à vie. Elle constitue un levier, un premier pas, une opportunité d'entrer sur le marché du travail. C'est précisément ce que renforce cette réforme.

Concernant le risque évoqué d'un recours accru à l'intérim et d'une forme de précarisation, il faut être nuancé. L'ouverture aux agences d'intérim peut aussi constituer une porte d'entrée vers l'emploi pour des personnes peu qualifiées, via des parcours plus progressifs. De plus, le dispositif prévoit des garde-fous clairs, à savoir un volume minimal de prestations avec un contrat d'au moins un mi-temps pendant trois mois afin d'éviter les effets d'aubaine.

S'agissant du dispositif SINE, souvent cité, il n'y a pas d'abandon des publics fragilisés, bien au contraire. La réforme recentre davantage les moyens sur les

personnes les plus éloignées de l'emploi et sur le public des entreprises d'économie sociale, avec des critères plus précis et multidimensionnels. Le budget est d'ailleurs maintenu, le niveau d'aide est renforcé et les employeurs de l'économie sociale conservent les réductions de cotisations sociales.

J'entends aussi les avis très positifs émanant des représentants, tant des employeurs que des travailleurs. C'est suffisamment rare pour le souligner.

Enfin, sur la question budgétaire, la réforme repose sur un principe de responsabilité et un monitoring rigoureux sera assuré par le FOREm, qui adaptera l'octroi des aides en fonction des crédits disponibles. C'est un mécanisme déjà éprouvé dans d'autres dispositifs, comme Tremplin.

Par ailleurs, concernant la publication des offres sur le site du FOREm, un important travail de sensibilisation est en cours auprès des entreprises via le FOREm. Les employeurs sont déjà confrontés à de multiples obligations administratives ; la conditionnalité de l'aide doit rester centrée sur l'occupation effective des publics cibles, pas sur une formalité supplémentaire.

En conclusion, cette réforme fait le choix de l'impact plutôt que de la dispersion, le choix de l'incitation plutôt que de la complexité et le choix de l'emploi plutôt que du statu quo. Pour toutes ces raisons, je confirme que nous soutiendrons pleinement ce projet de décret, qui constitue une avancée concrète pour l'emploi en Wallonie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Concernant le budget, nous verrons si les grandes entreprises et les sociétés d'intérim prendront tous les moyens. C'est là que l'orientation est importante aussi. Je ne vous cache pas que si, demain, pour une raison que l'on aurait sous-estimée ou pour une question d'optimisation des moyens publics, la majorité du budget est consacrée aux pouvoirs locaux, j'aurai raté la réforme. On pourrait inverser le raisonnement et dire qu'il faut aider nos PME et nos TPE, comme on l'a dit tout à l'heure, parce qu'elles sont le moteur de l'activité économique. Étant donné que l'on regroupe des dispositifs essentiellement ciblés sur des entreprises, j'ai l'impression que cela va être équilibré. Toutefois, on va évidemment monitorer l'utilisation budgétaire.

Comme je l'ai dit à M. Fontaine, je préférerais avoir beaucoup plus de budget, mais pour 2026, étant donné la cohabitation de Job+ et d'anciens dispositifs SINE, Impulsion et SESAM, pour lesquels nous sommes tenus à un engagement budgétaire, la manne budgétaire consacrée au nouveau dispositif sera relativement limitée. Je crains donc que nous devions refuser

certaines aides cette année. Vous me demanderez sans doute pourquoi je n'ai pas négocié des budgets complémentaires, Madame Linard, mais vous connaissez ma force de persuasion et je vous assure que je me suis déjà battu pour conserver le budget précédent, ce à quoi je m'étais engagé.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Contre qui vous êtes-vous battu, Monsieur le Ministre ?

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je me suis battu contre la situation budgétaire. Il faut être cohérent ; on ne peut pas critiquer sans arrêt la dégradation de la situation budgétaire dans d'autres commissions. À un moment donné, il faut se dire – je suis un garçon raisonnable, vous le savez – que c'est déjà pas mal de conserver les moyens budgétaires tels qu'ils étaient prévus.

Néanmoins, on verra l'évolution du budget. C'est pour cela que j'ai souhaité majorer les aides de 1 000 à 1 200 euros pour les PME et les TPE, puisque vous m'interrogez par rapport aux incitants. Cela ne paraît peut-être pas énorme, mais c'est un soutien très important pour les entreprises de moins de 20 équivalents temps plein. Que ce soit le budget, le risque d'effet carrousel ou l'intérim – je vais y revenir –, tout cela sera évalué. De même, que ce soit dans les textes ou dans mon expression, on ne peut pas dire que l'évaluation soit toujours mise en avant comme cela dans une réforme. C'est très clair : je m'engage devant vous aujourd'hui quand je dis que je n'ai pas de tabou, hormis une mauvaise utilisation des moyens, pour créer de l'emploi durable parmi les profils plus éloignés du marché du travail. C'est l'objectif. Voilà pour ce qui concerne le volet de l'évaluation et du monitoring.

Par rapport à l'intérim, je pense qu'il ne faut pas faire de procès d'intention, ce qui est un peu le cas. J'ai rappelé, expliqué et détaillé, Madame Linard – mais vous n'étiez pas là ; vous me relirez attentivement –, pourquoi on retenait l'intérim et pourquoi on le rendait éligible aux aides. Je pense que c'est un vrai tremplin pour l'emploi. Les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure en termes d'insertion durable sont quand même éloquentes. On peut évidemment avoir de mauvaises pensées sans arrêt, mais le but, c'est quand même de se dire que l'intérim peut être un tremplin vers l'emploi, comme d'autres dispositifs le sont aujourd'hui. L'intérim, même s'il n'aboutit pas à l'engagement à durée indéterminée chez l'employeur chez qui l'intérimaire travaille, c'est une expérience, ce sont des compétences acquises. J'ai à cœur de faire le pari d'un projet positif.

J'entends que l'on devrait obliger les entreprises à publier les offres sur le FOREm et que l'on devrait les obliger à engager après avoir bénéficié de l'incitant, mais à un moment donné, il faut aussi être responsabilisant à l'égard des entreprises. Madame

De Rodder, vous avez raison, mais sachez que, quand je suis devant les entreprises, je leur rappelle leur rôle par rapport à l'insertion et à la création d'emplois, y compris pour les plus éloignés du marché du travail. Toutefois, on ne peut évidemment pas non plus se dire qu'il n'y a que les entreprises qui doivent assumer leur rôle. On l'a dit très justement : cela s'accompagne d'un effort pour fournir un accompagnement plus rapide et plus personnalisé aux demandeurs d'emploi à travers tous les acteurs de formation et d'insertion. Il en va aussi de la responsabilité du chercheur d'emploi, qui doit faire le maximum d'efforts pour se remobiliser et se réintégrer sur le marché du travail. Je pense que vous savez que c'est mon discours. Vous allez dire que c'est souvent le même discours, mais ce discours est responsabilisant à l'égard de tous les acteurs. On ne peut pas non plus demander à un seul acteur de porter toutes les charges et toutes les contraintes dans une réforme. Bien évidemment, il y a de véritables talents à remobiliser, et il y a des chercheurs d'emploi pour lesquels ce dispositif est une véritable chance de réintégrer le marché du travail. J'en suis bien conscient.

Il y a aussi un procès d'intention à l'égard de l'intérim. On parlait des discriminations, quelles qu'elles soient, mais, par exemple, l'étude de la KUL montre que, en Belgique, 50 % des intérimaires sont non belges. C'est la preuve aussi que, à travers le secteur de l'intérim, il y a une réinsertion sur le marché du travail. Vous allez me dire que ce sont justement des emplois précaires, mais c'est faux, puisque je vous ai aussi donné les chiffres de réintégration durable sur le marché du travail. On a peur des discriminations à l'égard du secteur intérimaire, mais ce volet démontre le contraire.

Concernant la plateforme, Madame De Rodder, elle existe déjà pour certains dispositifs actuels du FOREm. Elle sera très claire et, avec le calculateur, une entreprise pourra très rapidement savoir si elle est éligible ou pas, ainsi que le montant dont elle pourra bénéficier. C'est l'avantage et c'est un élément important pour les entreprises.

D'autre part, on me demande si les employeurs ne vont pas parfois attendre la durée du chômage pour pouvoir bénéficier de l'aide. Il y a deux volets : le chercheur d'emploi et l'entreprise. Le chercheur d'emploi a besoin de travailler, ne fût-ce que financièrement, et il n'a pas nécessairement envie d'attendre de pouvoir bénéficier de l'aide. Pour les entreprises, les critiques que l'on a reçues concernent notamment le délai trop long – huit mois – avant de savoir si l'on peut bénéficier de l'aide SESAM, par exemple. Autant dire que les entreprises concernées ont changé leurs plans ou engagé du personnel sans aide SESAM. Si une entreprise a pu le faire, c'est très bien, mais il y a tout même ici une réaction qui sera beaucoup plus forte au niveau des entreprises.

Douze mois, ce n'est pas 10 ans ; on mesure encore le trajet qu'il y a. Quand on est au chômage depuis 12 mois ou, a fortiori, 24 mois, cinq ans ou 10 ans, peu importe le diplôme – dont on sait qu'il ne mène pas à tous les métiers –, c'est qu'il y a peut-être un autre problème. C'est à travers les réformes des parcours uniques, mais aussi du dossier unique et des points de contact, de proximité, et cetera, que l'on doit accompagner le chercheur d'emploi en fonction de son profil et, donc, de ses difficultés. Ces dernières ne sont peut-être pas le diplôme ni même les compétences ; ce peut être un problème psychologique ou d'assuétude.

La réforme que je vous présente n'est pas complètement à côté des autres réformes. On essaie de rendre les réformes en matière d'emploi cohérentes. Elles sont imbriquées les unes dans les autres.

Voilà qui conclut mes réponses aux remarques et questionnements complémentaires qui m'ont été adressés.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je voudrais tout de même réagir un peu à ce qui vient d'être dit.

D'abord, en ce qui concerne l'intérim, à aucun moment je n'ai fait de procès d'intention sur ce principe. Ce sur quoi je mets le doigt – et je pense que c'est important de le garder en tête –, c'est que votre objectif est de mener à de l'emploi durable. Puisque j'imagine que le dispositif d'évaluation n'est pas encore établi au dernier carat, je trouve que votre dispositif d'évaluation – ou de monitoring – devrait intégrer le côté qualitatif des emplois pour lesquels des incitants auront été mis en place, que ce soit pour les intérimaires ou pour les autres, mais particulièrement dans le cadre de l'intérim. L'idée est de faire en sorte que des emplois hachés, de quelques jours à chaque fois, ne soient pas utilisés pour des incitants. Je pense que les sociétés d'intérim n'ont pas besoin d'aide pour trouver du monde pour ce type d'emploi de quelques jours ou de deux semaines. Votre monitoring va donc être super important. Dans vos critères d'évaluation, vous devriez avoir une photographie des types d'emplois, de leur durée et des types de contrats qui pourront être soutenus par les aides que vous mettez en place pour s'assurer que les emplois permettent de s'inscrire dans la durée.

Il s'agit aussi de faire en sorte que tout le secteur de l'économie sociale soit bien apte à bénéficier d'un soutien, comme jusqu'à présent.

Je reviens encore sur l'évaluation et sur le fait de publier les offres sur le site du FOREm. C'est une manière de se donner un outil complémentaire pour l'évaluation que vous voulez faire par la suite. Il s'agit de bien avoir tous les outils qui vous seront utiles pour monitorer les résultats et évaluer votre dispositif. Il y a une chose sur laquelle je mets un petit bémol, c'est quand vous dites que l'on doit travailler sur les profils

individuels et s'adapter à chaque profil, mais ne laissons pas croire que la plupart des gens qui ont un profil spécifique sont empêchés d'aller vers le travail uniquement par leur profil. Parfois, par exemple, c'est parce qu'une personne très compétente est plus âgée qu'elle ne trouve pas un emploi aussi facilement que quelqu'un qui serait plus jeune, à compétences égales. La difficulté de trouver du travail ne relève pas uniquement de la responsabilité du chercheur ou de la chercheuse d'emploi. On sait que des discriminations à l'emploi existent par rapport à l'âge, l'origine, le genre ou que sais-je. Vous avez évoqué le fait que les difficultés venaient parfois d'un état psychologique, mais les difficultés viennent également parfois du fait que le monde de l'emploi n'a pas envie ou moins envie d'engager certains profils. Je souhaitais remettre cela en exergue.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Pour répondre à cette dernière remarque, j'ai simplement dit que, par rapport au diplôme, il pouvait y avoir un problème de qualifications ou de compétences, mais que ce n'était pas le seul critère. J'ai pris un exemple de situation, mais cela peut aussi être lié à la personnalité : par exemple, si vous voulez être commercial, même si vous avez les compétences, il peut vous manquer autre chose. Comme je l'ai dit, dans les 270 000 chercheurs d'emploi, il y a 270 000 profils différents.

Concernant votre exemple, c'est assez nuancé par rapport aux chiffres que nous avons aujourd'hui. En effet, on voit que le taux d'emploi diminue fortement pour les 18-25 ans, tandis qu'il augmente assez fortement pour les plus de 50 ans, notamment les plus de 55 ans.

*(Réaction de Mme Linard)*

Tout est nuancé. Je comprends cela. Je l'évoque globalement. Ainsi, il existe tout de même un handicap par rapport à ces chercheurs d'emploi plus âgés : leur salaire est généralement plus élevé que celui d'un jeune. Cependant, l'employeur est peut-être rassuré par rapport à la fiabilité de ces personnes ou à certains éléments, ou peut-être parce qu'un employé plus âgé est moins souvent malade, par exemple. C'est la réalité. Ce sont des chiffres. Des études existent. Il n'y a pas de règle.

Ce que j'ai voulu dire par rapport au diplôme, c'est que quand on a 12 mois de chômage alors que l'on a un diplôme censé donner facilement accès à un métier en raison des multiples pénuries, c'est qu'il y a potentiellement un autre problème que le diplôme ou la compétence. C'est ce que j'ai voulu dire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Puisque le dernier mot est au Parlement, je voulais juste préciser à nouveau que les difficultés ne viennent pas toujours de profils personnels, comme vous l'avez dit.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Non, je n'ai pas dit cela.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Parfois, certaines situations du marché de l'emploi sont moins favorables à certains profils.

**Mme la Présidente.** – Des amendements n° 1 à 9 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) sont déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 16 heures 29 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 16 heures 47 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1) (Suite)

#### Examen et vote des articles

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1).

#### Art. 1<sup>er</sup> à 6

Les articles 1<sup>er</sup> à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1<sup>er</sup> à 6 sont adoptés par 6 voix contre 3.

#### Art. 7

À cet article, des amendements sont déposés :

- l'amendement n° 1 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) par Mme De Rodder, M. Fontaine et Mme Tillieux ;

- l'amendement n° 8 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) par Mme De Rodder, M. Fontaine et Mme Tillieux.

Ces amendements ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les amendements n° 1 et 8 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) sont rejetés par 6 voix contre 3.

L'article 7 est adopté par 6 voix contre 3.

#### **Art. 8 et 9**

Les articles 8 et 9 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 8 et 9 sont adoptés par 6 voix contre 3.

#### **Art. 10**

À cet article, des amendements n° 2 à 6 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) sont déposés par Mme De Rodder, M. Fontaine et Mme Tillieux.

Ces amendements ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les amendements n° 2 à 6 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) sont rejetés par 6 voix contre 3.

L'article 10 est adopté par 6 voix contre 3.

#### **Art. 11 à 17**

Les articles 11 à 17 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 à 17 sont adoptés par 6 voix contre 3.

#### **Art. 18**

À cet article, un amendement n° 7 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) est déposé par Mme De Rodder, M. Fontaine et Mme Tillieux.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 7 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) est rejeté par 6 voix contre 3.

L'article 18 est adopté par 6 voix contre 3.

#### **Art. 19 à 25**

Les articles 19 à 25 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 19 à 25 sont adoptés par 6 voix contre 3.

#### **Art. 26**

À cet article, un amendement n° 9 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) est déposé par Mme De Rodder, M. Fontaine et Mme Tillieux.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 9 (Doc. 536 (2025-2026) N° 2) est rejeté par 6 voix contre 3.

L'article 26 est adopté par 6 voix contre 3.

#### ***Vote sur l'ensemble***

**Mme la Présidente.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1).

Par 6 voix contre 3, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

#### ***Confiance au président et au rapporteur***

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 16 heures 54 minutes.*

#### **REPRISE DE LA SÉANCE**

*- La séance est reprise à 16 heures 59 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

*(M. Maillen, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien au secteur des biotechnologies agroalimentaires »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien au secteur des biotechnologies agroalimentaires ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, début avril, WagrAlim a présenté sa feuille de route visant à positionner notre Région comme acteur de référence en biotechnologies agroalimentaires à l'horizon 2035. Elle a mis en évidence un potentiel stratégique important pour notre Région, notamment en matière de souveraineté alimentaire et de développement de solutions innovantes plus durables, y compris en alternative aux produits phytosanitaires.

La Wallonie dispose d'atouts reconnus : des centres de recherche de haut niveau, une expertise en bioprocédés et un tissu industriel innovant. Toutefois, plusieurs freins persistent : des difficultés à financer des projets longs et risqués, un manque de coordination entre les acteurs, une valorisation encore insuffisante des résultats de la recherche, ainsi qu'un nombre trop limité de projets entrepreneuriaux issus du monde académique.

Comment le Gouvernement entend-il soutenir le développement des biotechnologies agroalimentaires comme secteur stratégique en Wallonie ? Quelles mesures concrètes sont envisagées pour mieux accompagner et financer des projets d'innovation longs et à haut risque ? Comment renforcer la coordination entre les universités, centres de recherche et acteurs économiques, afin d'améliorer l'efficacité globale de l'écosystème ? Comment comptez-vous soutenir concrètement l'émergence de projets entrepreneuriaux issus de la recherche, encore trop peu nombreux aujourd'hui selon les acteurs du secteur ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les biotechnologies agroalimentaires ne sont pas un secteur de niche. C'est un levier stratégique pour l'innovation,

la compétitivité et la transition durable de notre secteur agroalimentaire en Wallonie. Nous disposons d'un écosystème riche, mais encore trop fragmenté. L'enjeu n'est donc pas de créer ex nihilo, mais de mieux structurer, mieux connecter et surtout mieux valoriser la recherche pour accélérer le passage à l'industrialisation.

Dans cette optique, le pôle de compétitivité WagrAlim joue déjà un rôle central de coordination et de structuration des acteurs. Notre stratégie régionale de recherche et d'innovation, la S3, a d'ailleurs permis de lancer plusieurs initiatives ciblées. Je pense notamment à FoodBooster, centré sur la nutrition-santé et les procédés biotechnologiques, et à DigiBioControl, qui combine biocontrôle et numérique pour accélérer l'adoption de solutions alternatives en agriculture.

Ces initiatives montrent que le potentiel est bien réel, mais elles confirment aussi un défi majeur : nous devons mieux concentrer les efforts pour faire émerger des acteurs capables de franchir le cap de la *scale-up* et de l'industrialisation. Nous en avons déjà les preuves concrètes avec des entreprises comme Puratos, Akkermansia ou Cosucra, qui démontrent qu'une excellence wallonne peut s'imposer à l'international. Cette dynamique sera encore renforcée par le futur AgriBioTech Park, qui vise précisément à rapprocher recherche et industrie, mutualiser les infrastructures et accélérer le passage de l'innovation au marché.

Enfin, la réforme en cours du paysage de l'innovation va dans le même sens : simplifier les dispositifs, clarifier les portes d'entrée et renforcer la cohérence entre les outils, notamment via la révision du décret Recherches et la création d'un cadre décrets spécifique pour les structures de *clustering*. L'objectif est clair : moins de dispersion, plus de lisibilité, et surtout plus d'impact économique et international pour nos innovations.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La question centrale reste : nos outils sont-ils aujourd'hui réellement adaptés pour « dérisquer » ces innovations, améliorer la coordination entre les acteurs et transformer davantage de résultats scientifiques en de véritables projets d'entrepreneuriat concrets dans notre Région ?

Plusieurs acteurs pointent un manque de lisibilité dans le cadre des réformes en cours. Comment pouvons-nous garantir de renforcer réellement les synergies, qui sont appelées de tous les vœux, sans fragiliser non plus les écosystèmes existants comme WagrAlim ? Au-delà de la compétitivité, ces biotechnologies sont aussi une opportunité pour répondre à des enjeux de santé et d'environnement, notamment pour développer les alternatives aux intrants chimiques. Nous resterons extrêmement attentifs à ces questions.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale  
de M. Vincent Maillen  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « l'utilisation de l'intelligence artificielle  
(IA) et le risque de fracture numérique de  
troisième degré »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la faible maturité numérique des  
Wallonnes et des Wallons »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le partenariat avec Proximus pour  
renforcer la cybersécurité des Wallons »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Maillen, sur « l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et le risque de fracture numérique de troisième degré » ;
- Mme Tillieux, sur « la faible maturité numérique des Wallonnes et des Wallons » ;
- Mme Tillieux, sur « le partenariat avec Proximus pour renforcer la cybersécurité des Wallons ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Monsieur le Ministre, le dernier baromètre de l'Agence wallonne du numérique sur la maturité numérique des citoyens, publié en 2025, met en évidence des évolutions importantes dans les usages et les compétences numériques des Wallons. L'adoption de l'intelligence artificielle progresse rapidement : 31 % des citoyens l'utilisent dans leur vie privée et 40 % des travailleurs dans leur vie professionnelle, avec une pénétration particulièrement marquée chez les étudiants.

Cependant, cette adoption rapide s'accompagne d'un décalage entre la perception des compétences numériques et les compétences réelles, notamment en matière d'esprit critique, de cybersécurité et de

compréhension des algorithmes. Le baromètre souligne également une « fracture numérique de troisième degré », liée non plus à l'accès aux outils, mais à la capacité à comprendre ce que l'on délègue à la machine, à exercer un jugement critique et à conserver un pouvoir d'agir autonome.

Quelles mesures le Gouvernement wallon entend-il mettre en œuvre pour renforcer l'esprit critique numérique des citoyens et leur capacité à vérifier l'information dans un environnement où l'IA est de plus en plus présente ? Comment le Gouvernement prévoit-il de réduire la fracture numérique de troisième degré, afin que tous les Wallons puissent bénéficier pleinement des opportunités offertes par les technologies numériques et l'intelligence artificielle ? Des actions spécifiques sont-elles envisagées pour sensibiliser et sécuriser l'usage de l'IA dans la vie professionnelle et personnelle, notamment pour prévenir les arnaques et les usages abusifs ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, le dernier baromètre de maturité numérique des citoyens wallons met en évidence une réalité préoccupante : si les usages numériques progressent rapidement, les compétences réelles, elles, ne suivent pas au même rythme. Aujourd'hui, 31 % des Wallons utilisent l'intelligence artificielle dans leur vie privée et 40 % des travailleurs dans leur activité professionnelle. Pourtant, cette adoption s'accompagne d'un phénomène inquiétant : les utilisateurs pensent maîtriser les outils alors qu'ils bénéficient surtout d'une « performance assistée », sans compréhension réelle des mécanismes.

Ce décalage est particulièrement visible en matière de cybersécurité : 79 % des citoyens estiment pouvoir repérer une arnaque en ligne, mais 30 % déclarent en avoir déjà été victimes. Plus largement, la moitié des personnes interrogées ne peut expliquer des notions de base, comme un algorithme ou le cloud.

Quelle analyse faites-vous de ce décalage entre usage et compétences numériques réelles, et de ses impacts sur l'employabilité des Wallonnes et des Wallons ? Comment entendez-vous renforcer concrètement les compétences numériques de base et l'esprit critique, notamment face à l'intelligence artificielle et aux enjeux de cybersécurité ? Des offres de formation sur le sujet sont-elles disponibles au sein des opérateurs de l'emploi ? Si oui, quels retours avez-vous de la fréquentation de ces dernières ? Envisagez-vous de mettre en place des outils d'évaluation et d'orientation des compétences numériques, tels que recommandés par l'AdN, afin de mieux adapter les parcours de formation aux besoins réels ?

Monsieur le Ministre, une convention de partenariat a été signée entre le Service public de Wallonie et

Proximus, intitulée « Cybersécurité pour tous ». Elle vise à renforcer les compétences numériques et la sécurité en ligne des citoyens, notamment via le réseau des espaces publics numériques.

Comment cette convention s'articule-t-elle avec les politiques menées en Wallonie en matière de simplification administrative et d'accessibilité des services publics numériques ? Disposez-vous d'une évaluation de l'impact attendu de ce partenariat, notamment en termes de réduction de la fracture numérique et d'amélioration de l'accès effectif des citoyens aux démarches administratives en ligne ? Enfin, quelles garanties pouvez-vous apporter quant à la pérennité de ce dispositif et à son accessibilité pour l'ensemble des publics, en particulier les plus éloignés du service numérique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, l'usage croissant de l'intelligence artificielle dans la sphère privée crée parfois un effet d'illusion : beaucoup d'utilisateurs pensent maîtriser ces outils parce qu'ils permettent d'exécuter des tâches complexes, alors que les mécanismes sous-jacents restent mal, voire très mal compris. Cela peut conduire à des usages inadéquats et à des risques réels, notamment en matière de sécurité numérique.

Face à cela, le Gouvernement agit de manière très concrète, avec plusieurs leviers complémentaires. D'abord, nous mettons en place une attestation des compétences numériques de base. L'objectif est simple : objectiver le niveau réel des citoyens, puis leur proposer des parcours de formation ciblés et certifiants, utiles notamment dans une logique d'emploi.

Ensuite, nous renforçons la sensibilisation via les espaces publics numériques, en partenariat avec Proximus Ada et le Service public de Wallonie. L'objectif est d'améliorer les bonnes pratiques en matière de sécurité en ligne, pour les citoyens comme pour les animateurs. J'ai notamment été à l'EPN de Namur la semaine dernière afin d'observer les activités dans cet espace.

Ces actions s'inscrivent dans une logique de partenariats public-privé, déjà éprouvée avec des acteurs comme Febelfin. Elles sont en cours de déploiement et feront l'objet d'une évaluation. Nous renforçons également les compétences des animateurs des espaces publics numériques sur l'intelligence artificielle, afin qu'ils puissent mieux accompagner les publics les plus éloignés du numérique. L'objectif est clair : partir des usages réels, renforcer les compétences de base, et éviter que l'IA ne creuse de nouvelles fractures numériques.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen** (MR). – Je n'ai pas vraiment de réplique, la réponse était très claire. C'est surtout la prise de conscience qui est intéressante.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, j'en conclus qu'il faut encore et toujours former le public. Pour que la formation soit la plus pertinente possible, il convient également d'évaluer la réelle compétence numérique des personnes. Il faut une analyse de cette maturité numérique. Il existe parfois un gap entre la perception et la compétence réelle.

À cet égard, l'Agence du numérique formule quelques recommandations pour améliorer la maturité numérique des citoyens. L'une d'elles est de mettre en place une attestation officielle alignée avec le DigComp, un référentiel européen : toute personne qui s'inscrit dans un processus de formation devrait au préalable passer un test pour poser un constat réaliste de ses compétences et être orientée au mieux.

En ce qui concerne le partenariat avec Proximus et la dévolution sur les services numériques, il faudra un dispositif sur deux volets fondamentaux. D'abord, la formation, encore et toujours : quelles balises pour ces formations ? À qui sont-elles accessibles ? Sont-elles gratuites ? Où ont-elles lieu ? Il y a un gros travail à effectuer à cet égard. Ensuite, la sensibilisation et la prévention à propos de la cybersécurité : quelle publicité, pour quel public concerné et quel public cible ?

Ces questions sont à traiter avec votre collègue en charge de la Fonction publique.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la transformation des entreprises**  
**waltonnes par l'intelligence artificielle (IA) »**

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « les emplois wallons confrontés à**  
**l'intelligence artificielle (IA) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « la transformation des entreprises wallonnes par l'intelligence artificielle (IA) » ;
- Mme Tillieux, sur « les emplois wallons confrontés à l'intelligence artificielle (IA) ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'intelligence artificielle transforme en profondeur le monde du travail. Ce n'est plus un outil périphérique : elle devient une infrastructure de production, déplaçant des frontières organisationnelles et recomposant les rôles. Les gains de performance mesurables atteignent entre 20 et 40 % selon les contextes, mais les effets sur l'emploi sont préoccupants. Aux États-Unis, 7 % des suppressions de postes annoncées en janvier dernier sont directement attribuées à l'IA. En Belgique, selon une enquête récente d'Acerta auprès de plus de 600 employeurs, si 85 % des entreprises anticipent de maintenir ou d'augmenter leurs effectifs en 2026, près d'un travailleur sur 10 cite déjà l'IA comme menace pour son emploi. Les jeunes sont particulièrement exposés : près d'un tiers des 18-35 ans expriment un sentiment d'insécurité professionnelle. Par ailleurs, 40 % des entreprises envisagent des transformations importantes, dont des restructurations.

Face à cette mutation, la Wallonie dispose de leviers essentiels : politique de formation, accompagnement des travailleurs, soutien aux entreprises en transition. La DPR fixe des objectifs ambitieux en matière d'emploi et de numérique.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon dispose-t-il d'un état des lieux de l'implémentation de l'IA au sein des entreprises et de son impact sur l'emploi wallon, notamment pour les jeunes travailleurs

et les PME ? Les dispositifs de formation du FOREm sont-ils en cours d'adaptation pour répondre aux nouveaux besoins de compétences générées par l'IA ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, dans sa publication du 9 avril dernier qui évoque les emplois wallons exposés à l'intelligence artificielle, l'IWEPS souligne que l'intelligence artificielle constitue une transformation majeure, comparable aux révolutions industrielles, avec des effets profonds sur l'emploi et les inégalités. En Wallonie, environ 60 % des emplois, soit près de 880 000 postes, sont exposés à l'intelligence artificielle. L'étude insiste : il ne s'agit pas tant d'une disparition massive des emplois que d'une transformation des tâches et des compétences.

À court terme, l'impact reste limité, mais, à moyen et long termes, les effets pourraient être ambivalents : certains emplois disparaîtront, d'autres seront renforcés ou peut-être même créés. Sans politiques publiques adaptées, l'IA pourrait accentuer les inégalités entre travailleurs qualifiés et non qualifiés, mais aussi entre ceux qui ont accès à la formation continue et ceux qui en sont exclus. Dans ce contexte, la requalification apparaît comme un enjeu central.

L'accès aux dispositifs de formation reste pourtant inégal, ce qui pourrait aggraver une fracture entre travailleurs « augmentés » et travailleurs laissés de côté. Disposez-vous d'indicateurs permettant de mesurer le niveau d'adoption de l'IA dans les entreprises wallonnes, notamment par taille d'entreprise ou par secteur ? Quelles sont les principales barrières identifiées ? Je pense au coût, aux compétences ou à l'organisation.

En Wallonie, quels montants budgétaires sont actuellement consacrés au soutien à la transformation numérique et à l'intégration de l'IA dans les entreprises ? Combien d'entreprises ont bénéficié de ces dispositifs, ces deux dernières années ? Face aux risques de concentration et de dépendance technologique, quelles actions concrètes la Région wallonne met-elle en œuvre pour renforcer la souveraineté numérique, notamment en privilégiant des solutions européennes ou en soutenant un écosystème local de l'intelligence artificielle ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, l'implémentation de l'intelligence artificielle au sein des entreprises a fait l'objet d'un baromètre récent de l'Agence du numérique, qui a mis en évidence qu'environ 26 % des entreprises wallonnes déclarent utiliser des solutions d'intelligence artificielle. Cette

proportion atteint 44 % pour les entreprises de 10 travailleurs et plus. Pour l'essentiel, il s'agit toutefois d'usages liés à l'intelligence artificielle générative, tandis que les usages plus avancés et véritablement transformatifs demeurent limités – autour de 7 %.

Concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi, ainsi que des actions menées par le Gouvernement wallon et des dispositifs de formation, je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises au sein de cette Commission lors des séances des 6 janvier et 24 février derniers, ainsi que dans le cadre des questions écrites n° 248 et n° 36.

Enfin, la question de la souveraineté numérique constitue un enjeu stratégique majeur. La Région veille à structurer un écosystème local solide. Outre le projet ARIAC déjà évoqué, nous avons réalisé 402 accompagnements en intelligence artificielle entre 2023 et 2025 dans le cadre de Digital Wallonia. Une attention particulière est également accordée au recours à des solutions *open source* afin de garantir une appropriation maîtrisée, transparente et durable de ces technologies, tant par les entreprises que par les pouvoirs publics.

**Mme la Présidente.** – La parole est M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Au vu des résultats du baromètre, comme vous l'avez dit, il y a très peu d'utilisation hors intelligence artificielle générative. Les usages avancés sont limités à 7 %. Dès lors, on doit vraiment accompagner nos entreprises dans cette transformation qui va révolutionner pas mal de business, avec un impact sur la compétitivité des entreprises. Soulignons les efforts qui sont encore nécessaires pour augmenter ce taux de 7 %.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Comme je l'ai dit lors de ma précédente réponse également, il faudra encore et toujours investir dans la formation et l'éducation, ce qui n'est pas notre volet ici, mais cela m'apparaît fondamental.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « les contrôles dans le cadre du dispositif des**  
**APE »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les contrôles dans le cadre du dispositif des APE ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les services de la Région wallonne procèdent régulièrement à des contrôles sur le terrain dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi afin de vérifier la bonne utilisation des postes subventionnés et le respect des conditions d'octroi.

Dans ce contexte, il serait utile de mieux comprendre la méthodologie utilisée par l'administration pour sélectionner les structures faisant l'objet d'un contrôle.

Dès lors, pourriez-vous préciser quelle est la méthodologie d'échantillonnage utilisée par les services pour déterminer les organismes faisant l'objet d'un contrôle APE sur le terrain ? Quels sont les critères qui président à la décision de procéder à un contrôle – tirage aléatoire, analyse de risque, signalement, rotation sectorielle, et cetera ? Quelle est, au sein de l'échantillon actuellement contrôlé, la répartition des organismes par grands secteurs d'activités ou politiques publiques concernés par les postes APE – action sociale, insertion socioprofessionnelle, culture, sport, environnement, tourisme, jeunesse, santé, et cetera ?

De manière plus générale, l'administration veille-t-elle à assurer une représentation équilibrée des différents secteurs bénéficiant de postes APE dans les campagnes de contrôle ? Ces éléments permettraient de mieux comprendre la logique et l'équilibre sectoriel des contrôles opérés par les services.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, vous savez que je suis attaché au principe de confiance. Néanmoins, même lorsque le principe de confiance prévaut, des contrôles doivent être organisés avec, lorsque des dysfonctionnements ou des abus sont constatés, des sanctions à la clé.

Je me permets de clarifier que le travail mené par l'inspection économique et sociale est bien encadré par le droit wallon. En effet, les inspecteurs du SPW sont des agents assermentés qui disposent d'une carte de légitimation officielle et peuvent dresser des constats et rapports à valeur probante administrative. Leur travail relevant du contrôle administratif et sanctionnateur, ils bénéficient d'une grande autonomie dans leur action. En effet, ils peuvent notamment :

- accéder aux lieux professionnels liés à l'octroi d'aides ou de subventions – pas uniquement pour les APE, mais pour l'ensemble des dispositifs ;
- procéder à des contrôles sur pièces et sur place ;
- exiger la communication de documents administratifs et comptables ;
- collecter des informations ;
- entendre toute personne dont l'audition est utile au contrôle ;
- constater des faits matériellement établis.

J'ai lu que certains s'étonnent du travail de l'inspection actuellement mené sur le terrain. Cette clarification me paraît donc nécessaire et utile à rappeler.

Ensuite, en ce qui concerne la méthodologie utilisée pour déterminer les employeurs soumis à un contrôle, il est utile de rappeler que toutes les structures subventionnées par des dispositifs pour lesquels l'inspection est compétente peuvent faire l'objet d'un contrôle. En pratique, les contrôles sont planifiés soit à l'initiative des inspecteurs eux-mêmes – c'est très souvent le cas –, soit à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation, soit à la suite d'une demande externe de contrôle. Il peut s'agir du FOREm, d'autres services d'inspection ou du SPW.

Depuis la reprise des contrôles en octobre 2025, sur la base du cadastre APE et des archives du SPW, la méthodologie de ciblage utilisée par l'inspection passe par l'application de plusieurs critères de sélection :

- les membres qui ont des activités marchandes ou assimilées au secteur marchand ;
- les entreprises déjà identifiées dans le passé comme étant problématiques, notamment sur la base d'un précédent rapport défavorable de l'inspection et, le cas échéant, d'une mise à l'agenda de celui-ci en commission interministérielle APE, c'est-à-dire la CIM. Pendant cinq ans, sous la précédente législature, il faut savoir qu'il n'y a eu aucun contrôle, donc aucune CIM organisée ;
- les entreprises pour lesquelles il n'y a plus aucun travailleur APE depuis plusieurs années ;
- l'historique des dossiers problématiques connus de l'inspection et qui n'avaient jamais été présentés en CIM ;
- les signalements ou demandes externes de contrôle reçus.

Les employeurs contrôlés ne sont pas classés par secteur. Cela étant, l'inspection s'efforce d'équilibrer le travail entre les différentes directions territoriales afin qu'un secteur ne soit pas surcontrôlé ou sous-contrôlé à un endroit spécifique de notre Région par rapport au reste de la Wallonie. Quant aux dossiers déjà présentés en CIM depuis la reprise de ses travaux en janvier dernier, ceux-ci reposent principalement sur des employeurs actifs dans les compétences uniques ou entremêlées suivantes : le tourisme, l'environnement, l'agriculture, la recherche, la culture, l'enseignement, l'éducation permanente ou encore le sport.

Je précise que je ne tire aucune conclusion hâtive d'une surreprésentation de ces compétences en matière de dysfonctionnement du dispositif APE. La procédure de contrôle et de sanction en APE n'en est encore qu'à ses débuts. Un premier bilan exhaustif pourra être réalisé à la fin de cette année.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse détaillée qui montre la méthodologie et les critères qui permettent d'enclencher les contrôles. Il sera utile de revenir sur ce point lors du premier bilan.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la réforme des points de contact uniques »**

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la réforme de l'accompagnement des**  
**chercheurs d'emploi autour de points de contact**  
**uniques »**

**Question orale**  
**de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « les points de contact uniques pour les**  
**chercheurs d'emploi »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « la réforme des points de contact uniques » ;
- Mme Tillieux, sur « la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi autour de points de contact uniques » ;
- Mme Linard, sur « les points de contact uniques pour les chercheurs d'emploi ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a validé en première lecture la réforme des points de contact uniques. Celle-ci prévoit la création de 43 points de contact uniques – les PCU – répartis sur l'ensemble du territoire wallon, en complément des 12 directions régionales du FOREm.

L'objectif poursuivi est de proposer au chercheur d'emploi un lieu de référence unique, en remplacement de la multiplicité des dispositifs actuellement disponibles. Plutôt qu'une dispersion entre de nombreuses structures aux horaires parfois limités, cette réforme entend mettre en place des points centralisés offrant un accueil renforcé, notamment grâce à une amplitude horaire plus large que celle des petites structures existantes.

Il s'agit d'une nouvelle vision davantage centrée sur le citoyen que sur les structures elles-mêmes.

Les structures appelées à rejoindre les PCU – les points de contact uniques – continueront-elles à recevoir les usagers à la fois dans leurs locaux actuels et au sein des PCU ? Une concertation est-elle en cours avec les communes amenées à accueillir un PCU ? Les bâtiments pressentis disposent-ils d'une capacité suffisante pour accueillir l'ensemble des bénéficiaires dans de bonnes conditions ? Comment les chercheurs d'emploi seront-ils informés du PCU compétent pour leur zone ? Quel avenir est envisagé pour le personnel actuellement en place au sein des structures existantes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez présenté une réforme – comme vient de le dire mon collègue – pour restructurer l'accompagnement des chercheurs d'emploi autour de points de contact uniques. L'objectif est de rendre l'offre plus lisible, mieux coordonnée et plus efficace.

Si la volonté d'intégration des services peut répondre à un réel besoin de simplification, il n'en reste pas moins qu'elle soulève des interrogations de fond.

D'abord, la centralisation du pilotage au sein du FOREm et le regroupement de nombreux acteurs – les CPAS, les MIRE, les CISP ou encore les régies de quartier – dans un même dispositif posent la question du respect des spécificités locales et de l'autonomie des partenaires. Comment garantir que cette coordination renforcée ne se traduira pas au final par une perte d'expertise sur le terrain ?

Le maillage territorial annoncé – 43 points pour l'ensemble de la Wallonie – interroge quant à l'accessibilité réelle pour tous les publics, en particulier dans les zones rurales. Comment assurez-vous que cette réforme ne crée pas de nouvelles distances, qu'elles soient physiques ou administratives, pour les publics les plus fragilisés ? Quels ont été les critères de choix pour les points retenus et le nombre de localisations ?

Le dossier unique et le partage d'informations entre acteurs constituent un levier intéressant, mais soulèvent aussi des enjeux en matière de suivi individualisé et de protection des données. Quelles garanties concrètes sont prévues à cet égard ?

Vous annoncez une mise en œuvre progressive à l'horizon 2027. Pouvez-vous préciser les étapes intermédiaires, les indicateurs d'évaluation et les moyens alloués au FOREm pour assurer ce rôle central d'animation et de coordination ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a validé la création de points de contact uniques disséminés sur le territoire régional

et destinés aux chercheurs et chercheuses d'emploi wallons. Ces points de contact vont concentrer en un lieu unique l'ensemble des services de mise à l'emploi répartis précédemment dans les maisons de l'emploi, les relais de l'emploi, les bureaux de proximité, les agences locales pour l'emploi ou ALE et les bureaux de proximité. Vous dites que l'objectif est de simplifier le paysage et de rendre les services aux citoyens plus lisibles et efficaces.

Ce sont des objectifs que l'on peut partager, mais il reste une série de questions à éclaircir. On passe de 311 structures à 43, ce qui va avoir un impact sur le maillage territorial des différents points où les demandeurs et demandeuses d'emploi peuvent se rendre.

Il y a une crainte de voir certaines personnes empêchées de se rendre dans ces lieux et de retourner vers l'emploi. Cette crainte est partagée par la Fédération des CPAS qui insiste pour que le nombre de PCU soit revu à la hausse.

Je me permets d'attirer votre attention, par exemple, sur le cas concret de Comines. Ce n'était pas dans ma question initiale, mais j'ai été sollicitée par Comines. Il faut 30 minutes en voiture pour aller jusqu'à Mouscron où serait le point de contact unique et une heure en transports en commun. Ceci constitue un frein pour bon nombre de chercheurs et de chercheuses d'emploi.

Bon nombre d'élus cominois s'en inquiètent, puisqu'ils voient arriver la mesure. Pourriez-vous adapter votre réponse sur l'extension de votre dispositif, particulièrement à Comines ?

Quelles sont les prochaines étapes de votre réforme avant l'aboutissement prévu au 1<sup>er</sup> janvier prochain ? Comment la répartition géographique de ces points de contact a-t-elle été déterminée précisément ? Des bureaux répondant aux critères d'accessibilité ont-ils été identifiés dans chacune de ces communes ?

Comment garantissez-vous l'accessibilité des PCU ? Cette question se pose d'autant plus que l'on vient de lire dans la presse aujourd'hui que le TEC allait devoir faire des efforts budgétaires supplémentaires. Il y a aussi un risque de suppression de voies d'accès vers ces PCU. J'imagine que vous avez tenu compte de tout cela.

Les chercheurs et chercheuses d'emploi pourront-ils continuer à avoir accès aux CISP, MIRE, régies de quartier et autres acteurs de la formation et de l'insertion sans passer par les PCU, ou devront-ils être obligatoirement adressés par ces derniers ? Sur le terrain, ces structures sont-elles bien amenées à continuer d'exister ? Les régies de quartier particulièrement, vous imaginez que certaines deviennent des IDESS, mais la limitation des crédits budgétaires ne permettra pas cela pour toutes. Les autres sont-elles amenées à disparaître ?

Quelle a été la concertation avec les différents acteurs de l'insertion quant à la mise en place de cette réforme ? Cette concertation se poursuit-elle jusqu'à la création officielle de ces points ?

Vous évoquez comme public cible de ces points de contact uniques les chercheurs et chercheuses d'emploi à employabilité faible ou très faible. Qu'en est-il des personnes ayant une bonne employabilité ? Celles-ci bénéficieront-elles aussi d'un accompagnement ? L'ensemble du personnel actuellement détaché du FOREm sera-t-il réaffecté ? Cette réforme va-t-elle entraîner des pertes d'emplois ou des déplacements forcés ? Quel sort, par exemple, pour les agents des ALE ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Monsieur les Députés, je suis très heureux de faire le point sur cette réforme importante. Le 2 avril dernier, le Gouvernement a validé, sur ma proposition, une réforme structurante de l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Celle-ci prendra notamment forme avec l'avant-projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi, la mise en place de 43 points de contact uniques sur l'ensemble de la Wallonie ainsi que d'un dispositif de prestations à heures limitées qui remplacera celui des agences locales pour l'emploi.

La mise en place de points de contact uniques s'inscrit dans le cadre d'une réforme globale du réseau de proximité en matière d'accompagnement des chercheurs d'emploi et de la nouvelle dynamique globale du FOREm. Elle a fait l'objet d'une large concertation des acteurs, initiée dans la foulée de la note d'orientation du Gouvernement du 17 juillet 2025.

La Fédération des CPAS, l'InterMIRE, l'Interfédé des CISP, la Plateforme des ALE wallonnes, ConcertES et Fédéré ont été consultés et ont pu remettre un avis sur les orientations proposées. Mes administrations, le FOREm et le SPW EER, ont également été associées.

Par ailleurs, quatre réunions du comité de pilotage régional des maisons de l'emploi ont été organisées afin d'étudier la situation individuelle de chaque maison de l'emploi, relais de l'emploi et bureau de proximité. Cette dynamique de concertation se poursuivra.

La dynamique partenariale constituera, en effet, un élément fondateur de ces nouveaux lieux de prise en charge. Les chercheurs d'emploi pourront y trouver, en un seul lieu, une information complète sur l'offre des acteurs de proximité susceptibles de les soutenir dans leur parcours, un accompagnement personnalisé répondant à leurs besoins et des activités spécifiques en vue de développer leurs compétences et de se confronter à des opportunités d'emploi. La dynamique partenariale

a d'ailleurs été un des critères retenus pour choisir ces 43 points de contact uniques, puisque j'ai toujours dit que je tenais compte aussi de l'action et de l'expérience de terrain. Il existe, dans certains endroits, ce type de partenariat ; dans d'autres, il n'y en a aucun.

L'intégration des acteurs de proximité au sein des points de contact uniques pourra prendre différentes formes : présence structurelle et permanente, organisation de permanences, mise en place de séances d'information, organisation d'activités collectives, et cetera. La prise en charge par un acteur de proximité pourra ainsi revêtir plusieurs modalités. Soit directement et intégralement au sein du point de contact unique – par exemple, un coaching MIRE –, soit via une première information sur place, suivie d'une prestation organisée ensuite par l'acteur dans ses locaux propres : par exemple, une formation dispensée par un CISP.

L'offre d'accompagnement du FOREm sera, quant à elle, prioritairement organisée pour les chercheurs d'emploi à faible ou très faible niveau d'employabilité. Ceux ayant un niveau d'employabilité plus élevé pourront néanmoins bénéficier de conseils et d'informations en tant que chercheurs d'emploi. À nouveau, le focus est mis sur les personnes les plus éloignées du marché du travail.

Concernant les localisations des points de contact uniques, plusieurs critères objectifs ont été pris en compte afin d'assurer une couverture homogène et cohérente de l'ensemble du territoire wallon, tout en veillant à assurer l'accessibilité des services en zone rurale. Plus précisément, les critères retenus ont été les suivants :

- l'état des partenariats avec les communes, les CPAS et les autres partenaires ;
- l'état global et la capacité des locaux ;
- l'accessibilité, notamment en transports en commun ou en zone rurale ;
- la disponibilité d'une salle polyvalente permettant d'organiser des activités collectives ;
- la présence d'autres acteurs de proximité dans le même bâtiment ou à proximité ;
- la couverture territoriale théorique et effective ;
- le nombre de visites dans la structure actuelle ;
- le nombre de chercheurs d'emploi à prendre en charge ;
- la situation des ressources humaines et la taille critique minimale pour assurer l'ensemble des services attendus de manière optimale.

Vous me parlez de Comines, mais j'ai beaucoup d'autres exemples. Dans ma commune, qui est quand même la deuxième commune de l'arrondissement de Verviers, avec 20 000 habitants, j'ai supprimé l'ALE. Vous allez me dire : « C'est normal, vous l'avez supprimée partout ». J'ai également supprimé la Maison de l'emploi. Même là, des gens qui ne sont pas contents et me téléphonent en disant : « Qu'est-ce qui se passe ? Tu es ministre de l'Emploi et tu supprimes la Maison de

l'emploi ». En effet, le rapport d'activité n'était pas bon, de même que la dynamique partenariale n'était pas bonne. C'est un choix. Je suis sensible à toutes les remarques que je peux avoir. Beaucoup de bourgmestres m'ont contacté. On leur explique pourquoi on a pris cette décision. Je ne suis fermé à rien, parce qu'il peut aussi y avoir des partenariats avec certaines communes et certains points de contact uniques pour assurer une permanence, par exemple. Il faut de l'agilité et de la souplesse, mais le but est de massifier également les points de contact uniques pour avoir un encadrement pluridisciplinaire. Il ne s'agit pas de refaire ce que l'on a rationalisé, simplifié ou rendu plus efficient.

La définition des localisations des points de contact uniques s'est également appuyée sur le réseau existant des maisons de l'emploi et les zones de couverture des directions territoriales du FOREm et des MIRE. De cette manière, la couverture prévue sur l'ensemble du territoire wallon devrait rencontrer les différents besoins des chercheurs d'emploi.

S'agissant des communes concernées par la localisation d'un point de contact unique, un courrier, doublé d'un e-mail, leur a été adressé afin de les informer et de leur proposer un moment d'échanges. Une large majorité des localisations retenues se situe par ailleurs dans des communes où des maisons de l'emploi existaient déjà. Des concertations avec les bourgmestres concernés seront prochainement organisées et les éventuels besoins d'espaces complémentaires pourront être examinés à cette occasion. Parallèlement, les communes qui verront leur maison de l'emploi fermer dans les prochains mois en ont aussi été informées.

Concernant l'information aux citoyens, différentes actions de communication seront organisées pour encadrer la mise en place des points de contact uniques. Les chercheurs d'emploi accompagnés et dont le lieu de prise en charge évoluera seront informés et accompagnés spécifiquement dans cette transition par leur conseiller. Leur mobilité vers le futur point de contact unique sera travaillée avec eux afin d'assurer une transition fluide. Le calcul qui a été fait, c'est de regrouper certaines communes, mais si un chercheur d'emploi d'une commune préfère aller dans un point de contact unique qui ne relève pas de sa commune, il peut le faire. Je reprends mon exemple. On va orienter vers le point de contact unique à Verviers. Si un chercheur d'emploi estime qu'il est plus près du point de contact unique de Soumagne, qui a été maintenu, il peut aller à Soumagne. Ce que l'on demandera, c'est qu'il ne fasse pas des allers-retours à travers les points de contact uniques, mais le dossier unique permettra de vérifier cela. Si l'on va dans un point de contact unique, ce n'est pas pour faire le tour des points de contact uniques. Cela n'apporte pas de plus-value pour le chercheur d'emploi.

S'agissant du personnel, le maintien de l'emploi est garanti pour tous. La réforme vise à regrouper davantage de professionnels de l'insertion au sein d'un

même lieu, au bénéfice des chercheurs d'emploi ; chacun aura dès lors un rôle à y jouer. Forcément, je ne vais pas garantir à tous les conseillers des chercheurs d'emploi de continuer à travailler là où ils travaillent aujourd'hui puisque les endroits n'existeront plus. Le but est de pouvoir trouver des formules et de pouvoir retravailler dans sa région. Les travailleurs ont été également informés de la réforme et rassurés sur le fait qu'il n'y avait pas de licenciements prévus. Ce sont des personnes qui travaillent en première ligne, et le besoin y est fort, mais ils seront peut-être amenés à modifier quelque peu leur endroit de travail.

Concernant l'utilisation du dossier unique et le partage de données qu'elle implique, ils concernent les points de contact uniques. Dans ce cadre, les données sont collectées pour des finalités déterminées, explicites, légitimes et partagées de manière ciblée et proportionnée, au bénéfice du parcours du chercheur d'emploi.

Enfin, concernant le rôle du FOREm et l'octroi d'éventuels moyens additionnels, celui-ci assure déjà un rôle de régisseur ensemblier. Cette réforme renforce donc son positionnement en tant qu'acteur central dans la coordination de la dynamique partenariale. Le pilotage de la réforme sera, par ailleurs, assuré au moyen d'un suivi régulier permettant d'apprécier l'avancement de la mise en œuvre et d'identifier, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

Il y a vraiment une reprise en main du FOREm. Certaines ALE ont été laissées seules, sans instance et sans conseil d'administration depuis des mois, voire des années. Le FOREm reprend la main dans la coordination.

En conclusion, la mise en place de 43 points de contact uniques corrige les faiblesses du réseau de proximité actuel en redéployant le personnel détaché du FOREm actuellement réparti en 311 structures différentes. La Wallonie crée un réseau modernisé, cohérent et plus proche des besoins du public. Ce n'est pas moins de proximité, c'est plus et mieux de proximité. Mon objectif est simple : que chaque chercheur d'emploi trouve en un seul lieu les réponses à ses besoins. Cette réforme n'est pas une réorganisation administrative ; c'est un réel investissement dans l'efficacité, la lisibilité et l'accompagnement humain.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

J'ai bien noté la large concertation des acteurs que vous avez énumérés – les CPAS, les CISP, les MIRE, les comités de pilotage des maisons de l'emploi, et cetera. On voit bien, dans cette réforme, la dynamique partenariale que vous avez soulignée et l'intérêt pour le chercheur d'emploi d'avoir tout en un lieu, avec un

accompagnement personnalisé. Vous avez insisté aussi sur la priorité, comme dans d'autres réformes, donnée aux personnes à employabilité faible. Vous avez également souligné la notion de présence structurelle ou parfois des permanences. Cela répond globalement à mes questions.

Sur la concertation, vous avez indiqué que les bourgmestres avaient reçu un courrier ou un mail et qu'il allait y avoir des concertations avec eux. C'est important parce que certains bourgmestres ou certaines communes se demandent s'il y aura des frais complémentaires à leur charge.

Par rapport au chercheur d'emploi lui-même, vous avez indiqué qu'il pourrait aller ailleurs. Sera-t-il averti, au départ, du PCU qui lui est attribué ? Je n'ai pas entendu cette réponse ou je n'ai pas bien compris. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

En ce qui concerne le personnel et son avenir, vous avez souligné le maintien de l'emploi garanti pour tous et pas de licenciement. Il y aura des gens qui ne travailleront plus exactement à x kilomètres de leur maison, mais je suppose que cela se fera dans une bonne logique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Je voudrais remercier M. le Ministre pour les éléments d'information livrés, notamment à propos des critères qui ont fondé les choix. Vous avez été clair à cet égard. Cela ne veut pas dire que je les fais miens, mais j'espère que cela donne une direction.

Ce qui est important aussi, c'est que les ressources humaines sont préservées. Ce sont des personnes qui travaillent en première ligne, en direct avec le public le plus fragile en termes d'employabilité. Il est donc important de conserver cette expertise.

J'ai tout de même une interrogation sur le passage de 311 à 43 points de contact. On est loin d'en avoir un par commune. Si c'est un réseau de proximité, il reste malgré tout une interrogation. Celle-ci peut être contrebalancée, je me fais moi-même avocate en disant que, aujourd'hui, on a d'autres moyens, d'autres techniques, notamment à distance. Peut-être avez-vous raison.

Nous suivrons de près cette réforme. Si l'objectif est l'efficacité et la lisibilité, j'espère que vous réussirez. Le FOREm, en tant que régisseur et ensemblier, a un véritable travail pour éviter des évolutions à géométrie variable. Je crois qu'il est temps que, dès le départ, il y ait une mise en commun des expertises de ceux qui ont déjà réussi, qu'il existe des synergies, et de faire en sorte que ce projet se déploie de la même manière sur l'ensemble du territoire. On a peut-être vu avec d'autres dispositifs, comme les cités des métiers, que ce n'était pas nécessairement toujours le cas. Dès lors, je vous

encourage à donner les moyens au FOREm, parce que vous n'en avez pas parlé, de jouer ce véritable rôle d'ensemblier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je pense que l'objectif prioritaire sur tous les autres de cette réforme est qu'elle apporte une plus-value pour les chercheurs et les chercheuses d'emploi. On peut se rejoindre là-dessus. Cela veut dire qu'un système plus lisible ne pourrait pas devenir plus excluant, parce que ce serait un recul. Je n'ai pas dit que c'était le cas. Cependant, vous n'en êtes toujours qu'à la première lecture passée au Gouvernement et il y a quand même des points d'attention qui doivent être remis sur la table.

Sur le nombre de PCU, j'ai fait exprès de ne pas entrer dans la caricature. Je ne suis pas venue avec toutes sortes de communes, mais j'attire vraiment l'attention sur Comines. Vous savez bien où se situe Comines sur une carte. La plupart des chercheurs et chercheuses d'emploi n'ont pas toujours de voiture. Le transport en commun est compliqué. Dès lors, je vous invite à écouter ce que, entre autres, les organisations syndicales vous disent pour voir s'il n'y a pas à affiner, à certains endroits, la nécessité d'avoir quand même, et particulièrement, par exemple, à Comines, un relais. Ne restez pas coincé sur les 43, cela vaut la peine d'au moins se poser la question dans certains cas très précis, pour que ce soit profitable aux chercheurs et chercheuses d'emploi.

Vous n'êtes pas revenu sur la question des régies de quartier, mais je reviendrai avec une autre question parce que sur le terrain, les régies de quartier fonctionnent bien – pour celles que je connais. Je ne sais pas si vous en connaissez, mais elles jouent un vrai rôle. Je ne dis pas que l'on doit les maintenir telles quelles, mais le rôle qu'elles jouent aujourd'hui sur les territoires est vraiment double. Il s'agit d'un double apport positif, tant pour les jeunes ou les personnes qui passent par là, que pour le territoire qui les emploie. Ce sont vraiment des acteurs de territoire. Si elles disparaissent toutes, je pense que c'est un souci.

Troisième élément que je n'avais pas abordé dans ma question : la Fédération des CPAS attire votre attention sur le fait de revoir le projet qui crée pour le moment un flou quant au rôle des CPAS et du FOREm.

Selon le décret CPAS-FOREm, les CPAS sont en charge de l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, tandis que le FOREm s'occupe de l'accompagnement des demandeurs plus proches de l'emploi. Tout ce qui est accompagnement social et accompagnement des publics les plus éloignés ressort normalement du giron du CPAS. Aujourd'hui, la Fédération des CPAS vous dit qu'il y a un flou entre le

rôle de chacun. C'est sans doute à affiner aussi dans le reste de votre travail.

*(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Sophie Fafchamps  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la réforme des agences locales pour  
l'emploi (ALE) »**

**Question orale  
de Mme Dorothée De Rodder  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la réforme des agences locales pour  
l'emploi (ALE) »**

**Question orale  
de Mme Bénédicte Linard  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le futur des agences locales pour l'emploi  
(ALE) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Fafchamps, sur « la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;
- Mme De Rodder, sur « la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;
- Mme Linard, sur « le futur des agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a validé un premier projet de réforme des agences locales pour l'emploi. Cette réforme vise à moderniser un dispositif arrivé en bout de course et à lui redonner sa vocation première : celle d'un véritable tremplin vers l'emploi.

Jusqu'à présent, le fait de maintenir des travailleurs dans ce système pour quelques heures par semaine, avec une rémunération de 4,10 euros de l'heure en addition ou non de leur allocation de chômage et sans réelle perspective d'évolution vers un contrat de travail de qualité, n'était plus satisfaisant.

La réforme entend donc faire des ALE un outil de remise à l'emploi plus efficace, en revalorisant la rémunération à 6 euros de l'heure et en élargissant le nombre d'activités accessibles. L'objectif est clair : permettre aux bénéficiaires de remettre le pied à l'étrier, de retrouver progressivement une dynamique professionnelle et de faciliter leur retour vers le marché du travail classique.

Nous saluons très chaleureusement la mise en place d'exemptions pour le secteur de l'accueil temps libre – je vous ai interpellé plusieurs fois à ce sujet – afin de tenir compte des spécificités propres à ce domaine. On imagine peu une accueillante extrascolaire devoir arrêter en cours d'année scolaire et ainsi mettre en difficulté toute une école.

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'ai quelques questions concernant la suppression de ces ALE. La gestion et la coordination de ces prestations seront-elles assurées au niveau du FOREm ou des points de contact uniques que vous venez d'évoquer ? Quelle sera la valeur du nouveau chèque ALE ? On parle de 6 euros de l'heure dans la poche du travailleur, mais quelle serait sa valeur faciale ? Quel avenir est envisagé pour les ASBL actuellement actives dans le dispositif ALE ainsi que pour leur personnel ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, vous avez récemment annoncé une réforme structurelle des ALE visant à les remplacer par un nouveau dispositif de prestations à durée limitée, intégré au parcours des chercheurs d'emploi et piloté par le FOREm. Si l'objectif affiché de favoriser un accès plus rapide à un emploi durable peut être partagé, plusieurs éléments suscitent encore des interrogations.

D'une part, la limitation des prestations à six mois, même avec possibilité de renouvellement pour certains publics, interroge quant à la continuité des parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Comment éviter des effets de rupture pour ces publics fragilisés ?

D'autre part, le recentrage sur les profils à faible employabilité et l'extension des activités à de nouveaux utilisateurs publics pose la question du risque de substitution à de l'emploi classique, malgré les garanties annoncées. Quels mécanismes concrets permettront d'éviter toute forme de concurrence avec l'emploi classique ?

Par ailleurs, si la revalorisation de la rémunération est une avancée, elle reste totalement insuffisante pour les travailleurs ALE dont la rémunération ALE sera le seul revenu. Comment justifiez-vous qu'un travailleur puisse aujourd'hui avoir comme unique revenu un salaire de 6 euros de l'heure ? Pouvez-vous préciser les moyens supplémentaires qui seront alloués au FOREm

pour assurer cet encadrement renforcé ? Pouvez-vous, en outre, nous en dire plus sur l'avenir du personnel des ALE ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, parallèlement à la mise en place des points de contact uniques, le Gouvernement a annoncé sa volonté de réformer le dispositif ALE, qui occupe une place importante dans le paysage de l'insertion en Région wallonne, ainsi que dans les communes. Le principal changement concerne les heures prestées, qui seront désormais limitées. Pour la plupart des chercheurs et chercheuses d'emploi ayant recours au dispositif ALE, les prestations ne pourront en effet durer que six mois au maximum. Une possibilité de renouvellement pour les personnes ayant une aptitude réduite au travail est toutefois prévue. Il apparaît également dans votre réforme que les utilisateurs seront plus nombreux – administrations régionales, OIP, zones de police et de secours, pouvoirs locaux – et que les activités éligibles seront étendues.

Nous pouvons saluer l'augmentation du salaire horaire pour les prestations, qui passe de 4,10 euros à 6 euros par heure, même si celui-ci reste faible. La limitation à six mois des prestations inquiète le secteur parce que cela semble déconnecté des réalités du terrain. De nombreuses personnes s'inscrivent de manière durable dans ces dispositifs, parce qu'il est difficile de trouver un emploi sur le marché classique pour toute une série de profils. Par exemple, je reviens à l'ATL, l'accueil temps libre dans les écoles. Il semblerait que les personnes déjà en fonction au moment de l'entrée en vigueur du décret pourront continuer leurs prestations pendant un maximum de sept ans. Il semble, en outre, que les personnes qui commencent après l'entrée en vigueur du décret et qui ont 60 ans ou plus pourront également exercer des prestations ALE pendant un maximum de sept ans et que les personnes de moins de 60 ans qui débutent après l'entrée en vigueur du décret pourront exercer leurs prestations jusqu'à la veille du premier jour officiel de l'année scolaire suivante. De facto, cela va conduire à une réduction, voire une extinction à moyen ou à long terme du nombre de travailleuses ALE dans les écoles.

Pouvez-vous nous détailler votre réforme et ses objectifs ? Dans quel calendrier s'inscrit-elle ? L'ensemble du personnel actuel des ALE sera-t-il maintenu ? Quel accompagnement est prévu pour ces travailleuses et travailleurs ? Comment garantissez-vous le maintien des activités essentielles pour la collectivité ? Je pense en particulier à cet accueil temps libre, les fameuses garderies dans les écoles.

Quels contacts ont été pris avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concerné par cette réforme, via notamment l'ATL ? Comment garantir aux

établissements scolaires que cette réforme n'aura pas d'impact sur l'organisation des garderies dans les écoles ? Cette réforme ne va-t-elle pas automatiquement réduire le nombre de personnes ayant accès au travail ALE dans les écoles ?

Enfin, il y a aujourd'hui, dans les écoles, des ASBL qui organisent cet accueil temps libre. Votre réforme va-t-elle porter préjudice à ces ASBL, puisque, d'après ce que je comprends, les écoles sont, elles, quelque part, soutenues différemment ? Les ASBL qui offrent le même service dans les écoles auront-elles aussi un soutien spécifique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, préalablement, pour éviter toute confusion, je me permettrai de commenter ce qui a été dit. Madame Linard, dans votre question précédente, vous avez dit que l'on était en première lecture pour les points de contact uniques. En fait, il y a un décret sur le parcours du chercheur d'emploi qui concerne l'accompagnement au niveau du FOREm, dans lequel on fait référence aux ALE et au dispositif, mais aussi aux points de contact uniques. C'est un décret où les points de contact uniques sont mentionnés par souci de cohérence, mais tout le dispositif et les modalités – les 43 points uniques, et cetera –, c'est une organisation du FOREm. Cela ne passe pas par un décret. On peut revoir les 43 points de contact uniques ; aujourd'hui, ils sont élaborés. Ce n'est donc pas à travers un décret, si ce n'est que, dans le cadre du parcours du chercheur d'emploi, on fait forcément référence à cette modification. Toujours est-il que l'organisation dépend du FOREm. Je tenais à le préciser par souci de clarté.

En revanche, ici, la réforme des agences locales pour l'emploi et des chèques ALE fait bien partie du décret. Vous soulignez le fait que cela change les choses ; effectivement, la philosophie est différente. Je souhaite que le dispositif soit désormais un vrai tremplin pour l'emploi. Dès lors, quand on parle du parcours et des incitants à l'embauche et quand on arrive presque en fin de parcours pour les incitants, comme je l'ai dit, il y a des dispositifs en amont, comme les dispositifs « Articles 60 et 61 », IDESS et dispositif ALE, mais ce dernier n'est pas un contrat de travail – non pas que je « désapprécie » le travail qui est réalisé. Ici, si l'on veut inscrire durablement les chercheurs d'emploi, je pense que l'on doit avoir ce type de dispositif.

Le 2 avril dernier, le Gouvernement a validé, sur ma proposition, la mise en place d'un dispositif de prestations à heures limitées qui remplacera celui des agences locales pour l'emploi. Cette réforme des ALE vise à rompre avec les situations d'enlèvement dans le chômage observées par le passé, où des prestataires

pouvaient rester durablement dans le dispositif. Des situations interpellantes ont été mises en lumière par la réforme fédérale du chômage : plusieurs prestataires étaient ainsi actifs en ALE depuis plus de 20 ans, sans réelle perspective d'évolution vers un vrai contrat de travail. Ils étaient donc toujours considérés comme chercheurs d'emploi durant cette période, sans que les prestations puissent être comptabilisées pour certains droits. C'est aussi une réalité.

L'objectif du nouveau dispositif à heures limitées consiste à renforcer l'efficacité des parcours d'insertion et à mieux soutenir l'accès à un emploi pour les publics les plus éloignés du marché du travail, dans une logique de simplification et d'optimisation de l'action publique. Le dispositif se concentrera sur les publics qui en ont le plus besoin :

- les chercheurs d'emploi à employabilité faible ou très faible ;
- les chercheurs d'emploi avec une aptitude réduite au travail ;
- les chercheurs d'emploi à employabilité moyenne inscrits depuis au moins 12 mois au FOREm.

Afin d'éviter un enlèvement dans un dispositif sans perspective d'emploi stable et durable, il a été décidé de limiter l'accès au dispositif à six mois maximum. Les prestations à heures limitées poursuivent ainsi un objectif clair : faire de ces prestations un véritable tremplin vers l'emploi. Cette limitation permettra de construire des parcours progressifs vers l'emploi avec de réelles perspectives d'évolution. Le nouveau dispositif doit permettre de passer d'une première remise au travail à une insertion plus stable et durable sur le marché de l'emploi, par exemple via le recours au dispositif « Articles 60 et 61 », ou encore via le nouvel incitant à l'embauche Job+. Néanmoins, des possibilités de renouvellement sont prévues, sur la base d'évaluations objectivées, pour les chercheurs d'emploi présentant une aptitude réduite au travail.

De plus, le Gouvernement a pleinement pris en compte les spécificités du secteur de l'enseignement et de l'accueil extrascolaire, en particulier pour les garderies scolaires, étant donné l'importance des actuelles prestations ALE dans le fonctionnement quotidien de certaines écoles. À cet égard, je rappelle que certaines écoles – vous me direz qu'une école n'est pas l'autre et qu'elles n'en ont pas toutes les moyens – offrent des contrats à temps partiel aux gardiennes. Toujours est-il que des mesures transitoires et dérogatoires ont effectivement été définies, en concertation avec les ministres de l'Éducation et de l'Enfance. Plus précisément, une durée maximale de sept ans est prévue pour les prestataires déjà en fonction avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et pour ceux âgés de 60 ans ou plus qui entreront demain dans le dispositif.

Pour tous les autres prestataires actifs dans les écoles et l'accueil extrascolaire, la durée maximale pourra s'étendre jusqu'à la veille du premier jour de l'année

scolaire suivante, afin de ne pas déstabiliser les équipes encadrant des enfants en cours d'année scolaire.

Toutefois, l'ambition reste d'accompagner les établissements scolaires et le secteur de l'accueil extrascolaire vers des modèles de collaboration plus stables et qualitativement plus satisfaisants via un contrat de travail en bonne et due forme, par exemple, tout en garantissant la continuité et l'accessibilité du service rendu aux enfants et aux familles.

L'entrée en vigueur du nouveau dispositif est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2027, ce qui permet sereinement d'organiser les concertations nécessaires, de préparer les mesures transitoires et d'accompagner les prestataires et les utilisateurs vers le nouveau dispositif. Je rappelle que la modification que nous avons votée au Parlement, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier, était nécessaire pour les personnes qui n'y auraient plus eu droit. Je n'ai pas eu de retours massifs par rapport à cela.

Plus largement, ce nouveau cadre apporte plusieurs améliorations structurantes pour les parcours vers l'emploi. Il étend les types d'utilisateurs et les activités éligibles, tout en restant strictement en dehors des circuits classiques du travail afin d'éviter toute concurrence.

Parallèlement, la rémunération horaire est augmentée et portée à 6 euros. Cela n'est peut-être pas parfait, mais je tiens à rappeler qu'une telle augmentation n'avait plus eu lieu depuis 2003, soit plus de 23 ans. Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que cette indemnité n'a pas vocation à constituer le seul revenu des personnes concernées. Elle est cumulée avec des allocations de chômage, un revenu d'intégration sociale ou une aide sociale, selon la situation individuelle. La combinaison d'une durée limitée des prestations et d'un accompagnement renforcé vise précisément à accélérer le retour vers l'emploi, et non à installer les personnes dans une précarité prolongée.

Il est important de souligner que le coût de la prestation pour l'utilisateur devrait avoisiner le plafond actuel du chèque ALE, afin de garantir à la fois l'accessibilité du dispositif et la soutenabilité de sa gestion par le FOREm. Pour assurer cette gestion, le FOREm s'appuiera sur le redéploiement de ressources humaines existantes, notamment dans les points de contact uniques.

Concernant l'avenir des ASBL ALE, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027, elles perdront leur reconnaissance en tant qu'agences locales pour l'emploi et ne pourront plus exercer d'activités dans ce cadre. Elles seront néanmoins libres de poursuivre d'autres activités, notamment lorsqu'elles disposent d'un agrément titres-services, et ce, sans nouvelle démarche à effectuer.

S'agissant du personnel FOREm actuellement détaché dans les ASBL, les ALE, un accompagnement au changement est prévu prenant en compte leur

situation personnelle, leurs compétences et leurs souhaits de repositionnement dans les services du FOREm, en priorité vers les points de contact uniques.

En conclusion, les prestations sont donc maintenues, mais leur objectif de tremplin vers l'emploi est véritablement renforcé. L'organisation du dispositif est revue pour plus d'efficacité. Surtout, personne ne restera au bord du chemin et aucune garderie scolaire ne sera mise en difficulté.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Fafchamps.

**Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Cette réforme des ALE présente, selon moi, deux aspects. Le premier de ces aspects, c'est le chercheur d'emploi. On vous soutient totalement : on ne pouvait plus laisser des personnes travailler pendant des années sous statut ALE et ne jamais revenir sur le vrai marché du travail. C'est une vraie bonne réforme, puisqu'elle permet de trouver des solutions à ce problème.

Le deuxième aspect, c'est le volet « utilisateurs », qui concerne les pensionnés, les isolés, ou tous ceux qui faisaient appel au service des ALE pour des petites missions de jardinage ou de courses, et qui jouaient un vrai rôle de cohésion sociale. Pour nous, c'est super important de garder ce type de prestations au plus proche des citoyens. Je serai très attentive à la manière dont les PCU vont continuer à organiser ce type de prestations.

Vous annoncez une application dès janvier 2027. Cela nous laisse un peu de temps pour tout organiser, mais j'attire l'attention sur l'importance que les textes soient votés pour que le cadre légal permette à ces ASBL et ces opérateurs de terrain de s'organiser concrètement, de procéder aux regroupements et aux transferts qu'il faut. C'est aussi important pour permettre à un PCU de réfléchir aux activités qu'il souhaite continuer.

Même si l'on a un peu de marge, il faut apporter des solutions aux opérateurs de terrain dans un délai le plus rapide possible.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. J'avais identifié trois points.

Premièrement, ce sont les membres du personnel. Je suis présidente d'une ALE à Tournai, qui fonctionne très bien. Je voudrais d'abord être reconnaissante vis-à-vis du personnel qui est dans l'inquiétude, parce que c'est tout un dispositif qui disparaît pour laisser quelque chose de nouveau apparaître. Par conséquent, l'inquiétude est bien présente. Ils ont fait un travail

formidable durant toutes ces années, et je suis contente de vous entendre dire que l'on prendra soin de ce personnel, avec la possibilité de les réorienter en priorité vers les points de contact unique.

Deuxièmement, au niveau des chercheurs d'emploi, ma préoccupation est toujours la suivante : travailler pour 6 euros de l'heure, en adéquation certes avec une indemnité de chômage, je me demande si cela va être encore suffisamment attractif pour aller chercher des demandeurs d'emploi qui remplissent ces missions d'utilité publique, puisque bon nombre d'utilisateurs attendent ce type de prestation, qui permet notamment de rester chez soi. On sait que l'enjeu du vieillissement est très important. Le fait de rester chez soi le plus longtemps possible est aussi une mission qui est remplie par ces différentes ALE qui le permettent, par certaines activités.

Pour certains, les ALE permettaient uniquement du lien social, c'est vrai, mais ce n'était pas que cela non plus. Cela a toujours été un dispositif qui visait à se retrouver sur le marché de l'emploi. J'ai envie d'être optimiste comme vous, mais, sur le terrain, quand je vois certaines personnes qui sont très éloignées de l'emploi, je me dis que deux ans vont être relativement courts pour les ramener sur un chemin classique de l'emploi. Néanmoins, nous verrons par la suite comment ce dispositif fera son œuvre.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Petite parenthèse, Monsieur le Ministre, il me semblait que, dans votre réforme, les particuliers ne pourraient plus bénéficier des ALE, mais vous avez dit le contraire aujourd'hui. Je suis donc un peu en questionnement là-dessus ; j'imagine que l'on reviendra sur le sujet.

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

Dans le nouveau texte, les particuliers ne pourront plus bénéficier des prestations ALE. Vous venez de dire le contraire, donc je ne sais plus ce qu'il en est précisément. J'imagine que vous pourrez rectifier cela à un moment donné.

Je voudrais revenir particulièrement sur la question de l'accueil des enfants dans les écoles. Aujourd'hui, une partie des gens qui occupent cette fonction sont des ALE. On a vu que, avec la réforme des allocations de chômage au Fédéral, vous avez dû mettre en place une mesure transitoire qui permettait de rester dans ces postes, mais sans plus avoir l'allocation de chômage – transitoire sur cette année. Ici, vous revoyez tout à fait le système. Même s'il y a quelques mesures dérogatoires pour certains publics, en soi, cela va disparaître. Le souci est qu'il existe aujourd'hui très peu de contrats de travail qui permettent à ces personnes d'accueillir les enfants dans les écoles, mais on sait que c'est un travail à pause : le matin, le midi et en fin de journée. D'ailleurs, la ministre Glatigny a renvoyé la patate

chaude à la Région wallonne en disant que ce n'était pas du temps scolaire et que c'était à la Région wallonne de trouver des solutions en matière d'emploi.

Dès lors, si l'on n'a plus les ALE, qui va remplir cette mission ? Je ne sais pas qui va pouvoir faire cela. On a alors un vide qui se crée parce qu'il n'y a pas de contrat qui permettait à des personnes en ALE d'avoir un travail sous contrat, ce qu'elles n'avaient pas. Je suis inquiète concernant l'alternative qui va être mise en place pour permettre encore ces fonctions dans les écoles.

Je vous rappelle aussi que le problème est que beaucoup de femmes sont dans l'ATL, et travaillent dans ces postes. Avec la réforme des allocations de chômage, elles avaient cette période dérogatoire, avec ce petit complément, mais qui en soi n'était que transitoire. Si l'on ne leur permet plus d'avoir des allocations de chômage et de travailler avec ce petit complément, elles deviennent plus dépendantes de leur conjoint. Par conséquent, c'est un problème en matière de droits des femmes. Je serai dès lors attentive au test genre sur votre texte, parce qu'il y a un impact spécifique pour les femmes. J'espère que votre cabinet travaillera de manière sérieuse sur cette question.

*(Mme De Rodder, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « les jobs fantômes »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les jobs fantômes ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, le 10 avril dernier, le magazine *Le Vif* consacrait un sujet à ces jobs fantômes que certaines entreprises font miroiter alors qu'il n'y a pas de postes à la clé.

D'après une étude internationale qui a été citée dans la presse, 22 % des annonces seraient dépourvues de postes réels, tandis que 39 % des employeurs interrogés reconnaissent avoir déjà publié au moins une fois une fausse offre, soit une offre d'emploi inexistante ou une offre périmée, qui pourtant continue de circuler en ligne.

Le phénomène s'inscrit dans un contexte déjà tendu, on le sait, avec une augmentation des faillites, une

concurrence accrue entre les candidats, une multiplication de situations de déclassement et un recours intensif à l'intelligence artificielle dans les recrutements, avec les discriminations que cela peut nourrir.

Le 20 janvier dernier, vous nous indiquiez que le FOREm disposait d'un ensemble de mesures visant à lutter contre les *ghost jobs* afin de garantir l'accès à des offres fiables et actualisées pour l'ensemble des chercheurs d'emploi, condition clé de l'efficacité des politiques de l'emploi.

Disposez-vous d'une évaluation de ce dispositif au FOREm ? Combien d'offres frauduleuses ont pu être détectées ? Quelles sont les conséquences ou pénalités pour les entreprises qui agissent de la sorte ? Auriez-vous une estimation, même partielle, de l'ampleur de ces jobs fantômes en Wallonie, de leur impact sur la perception du marché du travail par les demandeurs d'emplois ?

Selon vous, pourquoi est-il si difficile de mesurer le nombre de fausses offres sur le marché ? Comment expliquez-vous la difficulté à réguler le phénomène ? Quelles pistes envisagez-vous pour mieux encadrer les pratiques, protéger les chercheurs d'emploi et objectiver les données utilisées en matière de politique d'emploi et de marché de l'emploi ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, concernant les éléments de votre question relatifs à l'ampleur du phénomène, à l'existence de chiffres objectivés et à l'évaluation globale du dispositif du FOREm, je vous renvoie à la réponse apportée en séance le 20 janvier dernier, ces éléments n'ayant pas connu d'évolution depuis lors.

Les analyses récentes du FOREm confirment par ailleurs la difficulté structurelle à identifier une offre fictive, une annonce pouvant apparaître inactive sans être frauduleuse. Dans ce contexte, le FOREm ne procède pas à un décompte d'offres fantômes en tant que tel, mais agit sur la qualité et l'actualisation des offres au moyen d'un mécanisme de limitation de durée, de confirmation par l'employeur, de clôture automatique et de traitement des signalements.

Ces dispositifs visent à limiter la diffusion d'annonces obsolètes, susceptibles d'alimenter un sentiment de frustration ou de découragement chez les chercheurs d'emploi, et à préserver, bien évidemment, la confiance dans les canaux de diffusion. Si l'on veut que les entreprises aient davantage recours au FOREm pour publier leurs offres, il faut évidemment qu'il y ait un sérieux et une confiance par rapport à ce canal.

Justement, dans cette perspective, nous travaillons dans cette approche proportionnée et opérationnellement réaliste.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – C'est justement avec l'idée de revenir sur cette réponse, que vous m'avez donnée le 20 janvier dernier, que je souhaitais savoir s'il y avait des avancées. Apparemment, il n'y en a pas.

Nous continuerons malgré tout à suivre ce phénomène, qui n'est pas bon pour les demandeurs d'emploi qui sont en recherche et se trouvent confrontés à des fonctions qui n'existent pas. Je vous remercie pour le suivi.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la remise en question du modèle  
traditionnel de carrière par les jeunes  
travailleurs »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la remise en question du modèle traditionnel de carrière par les jeunes travailleurs ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, un récent article de presse révèle qu'une partie croissante des jeunes travailleurs remet en question le modèle traditionnel de la carrière. Plusieurs témoignages et analyses convergent : recherche d'un meilleur équilibre de vie, refus de la pression hiérarchique, volonté de préserver sa santé mentale ou encore désintérêt pour les fonctions managériales.

Cette évolution n'est pas marginale. De plus en plus de jeunes privilégient le temps partiel, choisissent des emplois moins exposés ou travaillent en dehors de leur domaine d'études. Selon Statbel, plus de 20 % des jeunes occupent un emploi pour lequel ils sont surqualifiés et 4 sur 10 travaillent en dehors de leur formation initiale.

Quelle analyse faites-vous du rapport entre les propositions de contrat de travail sur le site du FOREm et les exigences des travailleurs ? Comment le FOREm peut-il sensibiliser les entreprises à ces nouvelles attentes professionnelles, notamment en matière de temps de travail, de recherche de sens, de rapport à la carrière et de ses impacts sur le marché de l'emploi en

Wallonie ? De quels retours disposez-vous quant à la surqualification des travailleurs par rapport à leurs occupations professionnelles ? Quelles stratégies comptez-vous mettre en œuvre pour défendre un marché du travail qui correspond à l'employabilité des chercheurs ? Comment entendez-vous adapter les politiques de formation et d'emploi afin de mieux répondre à ces nouvelles aspirations, tout en garantissant malgré tout une mobilisation effective des compétences dans les secteurs particulièrement en pénurie ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les données disponibles ne montrent pas une remise en cause globale du travail par les jeunes. Elles mettent en évidence des parcours plus mobiles chez les 15-29 ans, avec des transitions professionnelles plus fréquentes, ce qui constitue une tendance structurelle.

L'article de presse évoqué concerne toutefois des situations spécifiques, qui ne reflètent pas la majorité des jeunes travailleurs. Le refus de certaines formes de carrière ou de progression professionnelle est surtout observé chez des jeunes disposant de ressources suffisantes pour opérer des choix sélectifs. Pour une large part des jeunes, les priorités restent l'accès à un emploi stable et à un revenu sécurisé.

Le FOREm agit comme intermédiaire entre les besoins des entreprises et les profils disponibles sur le marché du travail. En 2025, 11 % des offres diffusées concernaient des emplois à temps partiel. Les entreprises sont accompagnées dans la formulation de leurs offres afin d'en améliorer la clarté et la visibilité, dans le respect des exigences propres aux métiers et aux secteurs, notamment ceux confrontés à des pénuries.

La surqualification observée chez les jeunes, en particulier les diplômés, reflète des écarts entre formations, compétences disponibles et besoins des entreprises. Face à ces constats, l'action du FOREm repose sur une logique de responsabilité partagée : répondre aux besoins du marché du travail et accompagner les chercheurs d'emploi dans l'adaptation de leurs compétences, notamment par la formation, la requalification ou la réorientation professionnelle, afin de favoriser un accès durable à l'emploi.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Aujourd'hui, les jeunes déchantent totalement quand ils sortent des études. Le travail – en tout cas, ce qu'il représente dans une vie – a changé pour eux. Cela ne veut pas dire qu'ils ne veulent pas travailler, mais qu'ils veulent travailler différemment. Il existe un paradoxe complet entre, d'une part, cette intellectualisation menée par les

Gouvernements – ici ou en Fédération Wallonie-Bruxelles – par rapport aux formations et à la préparation à certains jobs et, d'autre part, la réalité de la demande, qui continue d'être une demande de main-d'œuvre très manuelle.

Un exemple très concret est la question de la fin de la septième année qualifiante. Avant, on pouvait se former à des disciplines très concrètes ; aujourd'hui, ces jeunes sont envoyés vers des formules de parcours soit plus longs, soit plus coûteux, soit plus éloignés. Malheureusement, on n'amène pas vers ce type de formations courtes, rapides et efficaces.

Un deuxième exemple très récent est la fin du brevet pour les soignants. Le brevet constituait une voie privilégiée pour celles et ceux qui ne souhaitaient pas s'engager dans des années d'études – quatre années tout de même – pour obtenir une formation d'infirmier ou d'infirmière en haute école. Cela permettait aussi de faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration. Aujourd'hui, comment faire pour demander à une aide-soignante ou un infirmier breveté d'accéder à cette formation très longue ?

Je crois qu'il y a une vraie dichotomie entre la réalité de ce qui est dit et les décisions qui sont prises. Je crois qu'il faudrait à nouveau réfléchir ensemble, Monsieur le Ministre, à ces différents points qui, personnellement, m'interpellent.

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « les effets préoccupants de l'augmentation**  
**des prix dans le secteur des titres-services sur**  
**les conditions de travail des aides-ménagères »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les effets préoccupants de l'augmentation des prix dans le secteur des titres-services sur les conditions de travail des aides-ménagères ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, la CSC a mené une enquête auprès de 1 400 aides-ménagères. Cette enquête récente met en lumière des effets préoccupants de l'augmentation des prix dans le secteur des titres-services. C'était une enquête menée sur l'ensemble de notre pays. Quatre-vingts pour cent des travailleuses interrogées constatent un changement de comportement des clients. Plus d'un cinquième d'entre elles indiquent que ces derniers exigent

davantage de tâches dans un temps identique, tandis que d'autres évoquent une pression accrue, une moindre compréhension ou encore des attentes disproportionnées de la part des clients.

La situation semble engendrer une intensification du travail, parfois au détriment des conditions de travail et du respect des prestations convenues. Certaines aides-ménagères déclarent même céder à des exigences par crainte de perdre leur emploi, dans un secteur déjà marqué par la précarité et des conditions physiques extrêmement exigeantes.

Avez-vous pris connaissance de cette enquête ? Comment le Gouvernement entend-il soutenir les aides-ménagères face à l'accroissement de cette pression ? Une interdiction ou une limitation des frais complémentaires est-elle envisagée par le Gouvernement ? Question subsidiaire, avez-vous maintenant reçu le rapport Idea qui était attendu pour le 31 mars ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, j'ai effectivement pris connaissance de l'enquête de la CSC que vous évoquez. Le dispositif des titres-services repose sur deux relations contractuelles distinctes et clairement définies : d'une part, entre l'utilisateur et l'entreprise agréée et, d'autre part, entre le travailleur ou la travailleuse et son employeur. Les conditions de travail, la nature des prestations réalisées, leur périmètre ainsi que les modalités d'exécution sont définis par le contrat de travail, ainsi que les normes fédérales et les conventions collectives applicables.

Toute exigence excédant les prestations convenues ou portant atteinte aux conditions de travail relève en premier lieu de la responsabilité de l'employeur qui est tenu de veiller au respect du cadre contractuel et à la protection de ses travailleurs. La relation contractuelle entre l'utilisateur et son entreprise de titres-services est également encadrée légalement. La conclusion d'une convention constatée par écrit entre l'utilisateur et l'entreprise vise justement à strictement définir le périmètre des prestations.

Enfin, lorsque l'employeur décide d'imposer des frais supplémentaires aux utilisateurs, il porte la responsabilité de leur communication et de leur acceptation ou non par les utilisateurs. L'imposition d'un surcoût aux titres-services via les frais supplémentaires ne crée cependant en aucun cas un droit d'exiger des prestations plus conséquentes aux aides-ménagères. S'il est important de ne pas jeter l'opprobre sur tous les employeurs, ces enjeux importants sont abordés dans le cadre des travaux d'évaluation du dispositif des titres-services. Ils alimenteront en outre

les réflexions en cours, en vue d'éventuelles adaptations du cadre légal et réglementaire, s'agissant des compétences régionales puisque, par ailleurs, un certain nombre de compétences relèvent du Fédéral.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je n'ai pas entendu si vous aviez reçu le rapport d'Idea. J'ai peut-être été distraite. L'avez-vous le reçu, entre-temps ?

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je dois le recevoir incessamment sous peu. On me dit que je le recevrai cette semaine. J'ai tellement été pris aujourd'hui que je l'ai peut-être reçu.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Nous y reviendrons dès que vous l'aurez. Nous aurons l'occasion d'en discuter.

La réalité en Wallonie, c'est que le prix du titre reste stable, mais que la facture augmente pour les clients. Ce phénomène est assez normal. Les clients se disent : pour essayer de conserver mon coût de titre-service, je vais réduire le nombre d'heures, mais en demandant à l'aide-ménagère de faire toujours le même travail. La pression est là, elle est réelle. D'accord, l'employeur doit respecter le cadre contractuel et le périmètre des prestations qui a été décliné, mais que font les employeurs ? Ils arrivent avec un avenant stipulant un coût supplémentaire de 1,50 euro, 1,80 euro ou 2,50 euros par heure de prestation.

Au final, que fait le client ? Soit il signe, il accepte ces nouvelles conditions et il paie ; soit il refuse, mais il perd l'aide-ménagère avec laquelle un lien de confiance s'est créé. Ce n'est pas un vrai marché concurrentiel, en réalité. On se trompe là-dessus, on est dans un tout autre domaine. Le comparateur mis en place ne sert pas à grand-chose par rapport à cette réalité sur le terrain. Je continue de penser que la seule façon de stopper ces mécanismes d'augmentation de frais et de pression sur les aides-ménagères ou aides-ménagers est de mettre une limite aux frais complémentaires qui ne sont ni encadrés ni transparents.

**Question orale**  
**de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « l'avenir de Digistart »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir de Digistart ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, on sait l'importance qu'occupe le numérique dans nos vies ainsi que dans le monde professionnel, d'où l'importance d'outiller les chercheurs et chercheuses d'emploi en la matière en vue de leur permettre de correspondre au mieux aux profils que recherchent les employeurs.

C'est justement l'une des missions du dispositif Digistart : former les personnes sans emploi au numérique. Digistart est un dispositif très récent qui a été lancé en janvier 2024 ; il est donc encore très tôt pour revoir ce programme sans avoir le recul nécessaire pour l'évaluer correctement. Pourtant, depuis le début de la législature, vous mettez quelque peu la pression sur les opérateurs en réduisant les budgets et le nombre d'heures financées.

Par ailleurs, à ce jour, il semble que les opérateurs ne disposent toujours pas des arrêtés de financement. Autant dire que les inquiétudes sont nombreuses sur le terrain et que cela a des effets très concrets. Certains opérateurs ont déjà été contraints de suspendre ou de réduire leur formation de manière un petit peu paradoxale, puisque dans votre DPR, vous disiez : « Tous les secteurs de l'économie sont concernés par la transformation numérique. Renforcer les compétences numériques en Wallonie est essentiel pour la compétitivité et l'emploi ».

Monsieur le Ministre, comment garantir la continuité des services rendus par les opérateurs Digistart dans un contexte de réduction budgétaire ? Je ne pense pas qu'ils vont pouvoir faire autant avec moins. Qu'en est-il des arrêtés de financement ? Vont-ils être prochainement signés et envoyés ? Quelle est votre vision pour l'avenir du dispositif Digistart ? Estimez-vous nécessaire de former les chercheurs et chercheuses d'emploi au numérique, ou n'est-ce plus une priorité ?

Une réforme serait en préparation. Pouvez-vous nous en dire plus sur celle-ci et ses objectifs ? Enfin, quelles concertations existent à ce sujet avec le secteur ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur les moyens budgétaires alloués au dispositif Digistart, mais je vais à nouveau prendre la peine de répondre à vos questions.

À l'origine, le dispositif, alors dénommé PMTIC, reposait sur un budget annuel de 904 000 euros permettant de financer 54 opérateurs.

Dans le cadre du Plan de relance, ma prédécesseuse a élargi son périmètre avec 84 opérateurs agréés pour un budget de 3,5 millions d'euros. Ces moyens supplémentaires avaient cependant un caractère exceptionnel et temporaire et n'avaient pas vocation à être reconduits au-delà de cette période. À ce titre, l'Inspection des finances émettait d'ailleurs les plus grandes réserves quant au principe d'un refinancement structurel d'un secteur de plus de 600 % à partir des crédits budgétaires d'un Plan de relance limité dans le temps. En réponse à cette inquiétude légitime, ma prédécesseuse a répondu : « Dans l'hypothèse où les budgets PRW ne seraient pas reconduits après 2024 – inutile de vous dire qu'ils ne l'ont pas été – et où les crédits seraient insuffisants pour financer le volume d'heures agréées à l'identique, il est prévu, suite notamment à la recommandation du Conseil d'État, de recourir à la méthode de réduction proportionnelle des heures agréées compte tenu des crédits disponibles. Le Gouvernement sera dès lors en mesure juridiquement de décider, à partir de 2025, s'il maintient l'activité et la finance ou s'il la réduit ».

Conscient des risques de rupture dans l'offre de formation à l'issue du Plan de relance et rejoignant l'avis de l'Inspection des finances qui pointait que « cette réponse n'est pas de nature à rassurer le secteur, notamment quant à la prévisibilité de ses activités », j'ai décidé de dégager des moyens structurels à hauteur de 800 000 euros et d'augmenter le budget global afin de permettre une transition maîtrisée et d'assurer une continuité minimale du dispositif. Cette phase transitoire n'avait pas été anticipée au cours de la précédente législature, laquelle ne prévoyait pas de suite structurée après le Plan de relance.

Par ailleurs, l'extension initiée par ma prédécesseuse ne s'est pas accompagnée d'une analyse approfondie des besoins réels de l'offre de formation lors du processus d'agrément. Elle a conduit à des chevauchements peu lisibles, notamment lorsque certains opérateurs cumulaient un agrément CISP pour des formations numériques et un agrément Digistart. Cette situation interroge la cohérence globale de l'offre, ainsi que la clarté de la réponse publique apportée aux

besoins des citoyens en matière de compétences numériques de base.

Il convient par ailleurs de souligner que, malgré les moyens mobilisés depuis plus de 10 ans à travers les dispositifs PMTIC et les Digistart, l'impact sur le niveau global des compétences numériques en Wallonie est resté limité. Selon les données de Statbel, la Wallonie n'a progressé que de sept points en 10 ans. Ce constat objectif confirme la nécessité de repenser en profondeur les dispositifs existants, tant sur le plan de leur organisation que de leur financement, afin d'en accroître l'efficacité et l'impact pour les publics concernés.

Ensuite, pour répondre à votre question, les subventions Digistart ont bien été soumises au Gouvernement, lors de sa séance du 2 avril, permettant ainsi la liquidation prochaine des moyens au bénéfice des opérateurs.

Enfin, concernant l'avenir du dispositif, une rencontre est organisée ce 24 avril avec des représentants du secteur afin de présenter les évolutions envisagées en matière de développement des compétences numériques. Cette évolution visera à clarifier le positionnement des opérateurs, à simplifier les démarches de reconnaissance et d'agrément et à capitaliser sur les expertises existantes, tout en évitant les doublons observés par le passé. L'objectif est de construire une nouvelle dynamique d'apprentissage, plus lisible et plus efficace, au bénéfice des stagiaires et de leur insertion sur le marché du travail.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je remercie le ministre pour ses réponses. Des éléments de calendrier sont intéressants.

J'ai surtout entendu que votre objectif était de repenser l'organisation et de mettre les moyens nécessaires à la formation numérique des uns et des autres. J'entends, derrière cette phrase, que vous allez mettre des moyens suffisants par rapport aux besoins. Aujourd'hui, on se rend compte – je veux bien entendre qu'il y avait des doublons – qu'il y a matière à optimiser le dispositif, mais pas spécialement à réduire les moyens, puisque l'on sent que les besoins sont réels en matière de formation numérique.

Je reviendrai vers vous, après la rencontre avec le secteur et peut-être un peu plus tard, pour voir comment vous allez réorganiser et surtout voir quels moyens supplémentaires vous allez mettre en place pour cette formation numérique des publics qui en ont bien besoin.

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « le recul des budgets dédiés à la**  
**formation dans les entreprises »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le recul des budgets dédiés à la formation dans les entreprises ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, le dernier baromètre des ressources humaines de la Vlerick Business School et de Hudson met en évidence un véritable tournant dans les grandes organisations belges. En un an, la priorité accordée à la préparation au *downsizing* a quasi triplé, passant de 15 à 43 sur 100, atteignant son niveau le plus élevé depuis six ans. Si toutes les entreprises ne sont pas concernées de la même manière, près d'un quart d'entre elles se situent déjà à un niveau d'alerte élevé. Les secteurs du commerce de détail, de la chimie et de l'industrie manufacturière apparaissent particulièrement exposés. Parallèlement, les priorités évoluent : le recrutement recule et les budgets consacrés à la formation et au développement diminuent sensiblement.

Certes, les entreprises évoquent une « normalisation » du marché du travail et un passage d'une logique de croissance à tout prix vers une recherche d'efficacité et de fidélisation. Toutefois, ce glissement pose question. Réduire les investissements en formation dans un contexte de mutation des métiers ne risque-t-il pas d'accentuer les difficultés d'adaptation des travailleurs et les pénuries de compétences ?

Quelle lecture faites-vous de cette hausse marquée des stratégies de réduction d'effectifs et de la baisse des investissements en formation, notamment dans les secteurs industriels et commerciaux présents en Wallonie ? Comment comptez-vous préserver et renforcer les politiques de formation face à ce recul observé dans les entreprises, afin d'éviter une dégradation des compétences et de l'employabilité des travailleurs ? Quelles actions spécifiques envisagez-vous pour accompagner les entreprises et les travailleurs dans cette phase de transition, en conciliant adaptation économique et sécurisation des parcours professionnels ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je voudrais d'abord rappeler que l'étude que vous citez repose sur un échantillon de 132 grandes organisations belges. Il convient donc d'en relativiser la portée pour la Wallonie, dont le tissu économique est très largement composé de petites et moyennes entreprises.

Cela étant dit, elle traduit, en effet, un changement de paradigme, avec un passage d'une logique de croissance soutenue à une logique davantage marquée par la prudence, l'anticipation et l'optimisation des ressources. Il ne s'agit pas nécessairement d'une dynamique de crise, mais plutôt d'une adaptation stratégique dans un contexte économique incertain. Les situations restent d'ailleurs contrastées, puisqu'une part importante des entreprises n'accordent encore qu'une importance limitée au *downsizing*, tandis qu'un quart d'entre elles en font une priorité élevée, en particulier dans des secteurs comme le commerce de détail, l'industrie manufacturière ou la chimie.

S'agissant du recul des investissements en formation, si cette évolution peut s'expliquer à court terme, elle pose clairement un enjeu de soutenabilité des compétences à moyen et long terme. Réduire la formation dans un contexte de transformation rapide des métiers, c'est prendre le risque d'accroître les pénuries de compétences et de fragiliser l'employabilité des travailleurs.

C'est précisément pour cette raison que, du côté de la Wallonie, nous faisons le choix de renforcer et de structurer les politiques de formation continue. Aujourd'hui déjà, la formation tout au long de la vie reste un enjeu majeur : en Belgique, près de quatre personnes sur 10 suivent une formation, mais, en Wallonie, cette proportion est plus faible, autour d'un tiers, ce qui confirme la nécessité d'agir.

Ainsi, nous avons engagé une réforme structurelle avec Wallonie Formation Continue, précisément pour répondre aux limites que vous évoquez. Cette réforme part d'un constat clair : les dispositifs actuels sont trop complexes, peu lisibles et leur effet de levier reste insuffisant, en particulier pour les publics qui en ont le plus besoin.

Notre objectif est donc de simplifier profondément le système tout en renforçant l'impact réel sur les compétences et l'emploi. Nous passerons d'un paysage fragmenté à deux outils complémentaires et lisibles : d'une part, « Mon Capital Formation » qui donne aux travailleurs un véritable droit à se former dans une logique d'évolution ou de reconversion professionnelle, et, d'autre part, « Capital Formation Entreprise », qui permet aux entreprises d'investir plus facilement et plus massivement dans les compétences de leurs travailleurs. Notre priorité est de concilier adaptation économique et sécurisation des parcours professionnels. Cela passe par

un accompagnement renforcé des entreprises, le développement de la formation en situation de travail et une attention particulière aux métiers en pénurie.

En résumé, là où certaines entreprises peuvent être tentées de réduire leurs investissements en formation à court terme, la Wallonie fait le choix d'investir dans les compétences comme levier de résilience, de compétitivité et d'employabilité durable.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les éléments de réponse fournis. Notre objectif est tout à fait le même : adaptation économique et sécurisation des parcours professionnels, en passant par un accompagnement renforcé des entreprises. Vous mentionnez les deux outils. Nous serons très attentifs aux réformes que vous souhaitez mener à cet égard. Vous me connaissez, la formation tout au long de la vie reste une priorité, mais je pense qu'elle est aussi la vôtre.

## ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- Mme De Rodder, sur « la feuille de route 2025-2029 de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) et la disparition annoncée des centres régionaux » ;
- M. de Wasseige, sur « l'impact des droits de douane américains sur le secteur technologique wallon » ;
- M. Fontaine, sur « le développement de la 5G+ en Wallonie » ;
- M. Fontaine, sur « l'accessibilité des nouveaux points de contact uniques en milieu rural » ;
- Mme Mauel, sur « le renforcement de la coopération transfrontalière pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre » ;
- Mme Dejardin, sur « la transition vers la vie professionnelle après une scolarité marquée par des aménagements raisonnables » ;
- Mme Dejardin, sur « la transition vers la vie professionnelle après une scolarité marquée par des aménagements raisonnables » ;
- Mme De Rodder, sur « l'essoufflement du secteur pharmaceutique en Belgique et son impact sur l'économie wallonne » ;
- M. Maillen, sur « la situation préoccupante du secteur pharmaceutique en Wallonie » ;
- M. de Wasseige, sur « l'essoufflement du secteur biopharmaceutique et ses conséquences pour la Wallonie » ;

- M. de Wasseige, sur « le Fonds de défense fédéral et les retombées pour l'économie wallonne » ;
- M. de Wasseige, sur « l'avenir du prêt « Coup de pouce après le 31 mai 2026 » » ;
- M. de Wasseige, sur « le soutien à la filière wallonne du jeu vidéo et son potentiel de développement » ;
- M. Maillen, sur « le renforcement des synergies économiques entre la Wallonie et la Flandre » ;
- M. Fontaine, sur « l'aide aux entreprises et la solidarité face à la crise énergétique » ;
- M. Cloquet, sur « le coût de l'électricité et la compétitivité des entreprises wallonnes » ;
- Mme De Rodder, sur « l'avenir du domaine Your Nature » ;
- Mme De Bue, sur « l'aide à l'investissement de la Région wallonne à Aerospacelab » ;
- M. Fontaine, sur « les start-up en Wallonie » ;
- M. Fontaine, sur « le développement du hub créatif Trakk porté par le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de

l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

#### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- Mme Van Walle, sur « le financement et la continuité de Digistart » ;
- Mme Morreale, sur « les opportunités du Fonds de défense pour l'industrie wallonne » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 18 heures 37 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR  
Mme Dorothée De Rodder, PS  
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés  
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés  
M. Eddy Fontaine, PS  
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique  
Mme Anne Laffut, MR  
M. Steven Lauwereys, Général de brigade d'aviation, Ir. et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense  
Mme Bénédicte Linard, Ecolo  
M. Vincent Maillen, MR  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Freddy Mockel, Ecolo  
M. Étienne Pourbaix, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie  
Mme Clarisse Ramakers, Directrice générale d'Agoria Wallonie  
M. Loris Resinelli, Les Engagés  
Mme Éliane Tillieux, Présidente  
M. Michel Van Strythem, Lieutenant-Général et Chef de la *task force* « Drones et innovation » au ministère de la Défense

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
A6K	Atelier 6000 (centre multidisciplinaire situé à Charleroi)
AdN	Agence du numérique
AI	artificial intelligence (intelligence artificielle)
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
AMIAD	Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (France)
ANS	Autorité nationale de sécurité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARIAC	Applications et recherche pour une intelligence artificielle de confiance
ASBL	association sans but lucratif
ASCO	aerospace company S.A.
ATL	accueil temps libre
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
AZEA	Alliance for Zero-Emission Aviation (Alliance pour l'aviation zéro émission)
BeMOD	Belgian Ministry of Defence (Ministère belge de la Défense)
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
BMO	besoin de main-d'œuvre
BSDI	Belgian Security and Defence Industry (Industrie belge de la sécurité et de la défense)
C-UAS	counter unmanned aircraft system (système de lutte antidrones)
CA	conseil d'administration
CAPEX	capital expenditure (dépenses d'investissement)
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)
CDI	contrat à durée indéterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CESI	certificat d'enseignement secondaire inférieur
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
CHU	centre(s) hospitalier(s) universitaire(s)
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DDoS	distributed denial of service (déni de service distribué)
DEFRA	defence-related research action (actions de recherche liées à la défense)
DGTA	Direction générale du transport aérien
DIANA	Defense Innovation Accelerator for the North Atlantic (Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord)
DigComp	European Digital Competence Framework (Cadre européen des compétences numériques)
DIRS	Defence, Industry and Research Strategy (Stratégie de défense, d'industrie et de recherche)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
ESEC	European Space Security and Education Centre (Centre européen de sécurité et d'éducation spatiales)
ESG	critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
ETP	équivalent temps plein
Febelfin	Fédération belge du secteur financier

FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FLAG	Flemish aerospace group (groupe aérospatial flamand) (branche du groupe Agoria)
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GNSS	global navigation satellite system (système global de navigation par satellite)
GT	groupe de travail
IA	intelligence artificielle
IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IKEA	Ingvar Kamprad Elmtaryd Agnunaryd
InterMIRE	Service d'appui des 11 missions régionales pour l'emploi de Wallonie (ASBL)
IoT	Internet of Things (Internet des objets)
Ir.	ingénieur civil ou bioingénieur
IRSD	Institut royal supérieur de défense
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JRC	Joint Research Centre (Centre commun de recherche)
KNDS	Krauss Nexter Defense Systems (Fusion des sociétés Krauss Maffei Wegmann et Nexter Defense Systems)
KUL	Katholieke Universiteit Leuven (Université catholique de Leuven)
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
NATO	North Atlantic Treaty Organization (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) (OTAN)
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
NISS	numéro d'identification à la sécurité sociale
ODIN	Organisatie voor defensie innovatie en defensie-industrie (Organisation pour l'innovation de défense et l'industrie de défense)
OIP	organisme(s) d'intérêt public
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
OPEX	operational expenditure (dépenses d'exploitation)
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCU	points de contact unique
PDG	président-directeur général
PFI	plan de formation-insertion
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMTIC	Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
PRW	Plan de relance de la Wallonie
R&D	recherche et développement
RFI	request for information (demande d'information)
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SABCA	Société anonyme belge de constructions aéronautiques
SABENA	Société belge de l'exploitation de la navigation aérienne
SCAF	Système de combat aérien du futur
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SFPIM	Société fédérale de participations et d'investissement - Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij
SGRS	Service général du renseignement et de la sécurité
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TD	travailleur défavorisé

TEC	Société de transport en commun
TGD	travailleur grandement défavorisé
TIE	technical interoperability exercise (exercice d'interopérabilité technique)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TRL	technology readiness level (niveau de maturité technologique)
UAS	unmanned aircraft system (système aérien sans pilote)
UCL	Université catholique de Louvain
UCM	Union des classes moyennes
UE	Union européenne
UGV	unmanned ground vehicle (véhicule terrestre sans pilote)
ULB	Université libre de Bruxelles
WagrAlim	pôle de compétitivité de l'agro-industrie wallonne
WAN	Wallonie Aerotraining Network